



2014

# Développement Durable

Rapport annuel sur la situation de la ville de GRASSE en matière de développement durable



VILLE DE GRASSE

En application de l'article 255 de la loi Grenelle 2

*Grasse. Vivre la Côte d'Azur de l'intérieur.*

# Le rapport de développement durable

## Une obligation réglementaire...

La rédaction d'un rapport de développement durable est une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (*loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, article 255*).

Le premier objectif de ce rapport est de répondre à cette obligation réglementaire en présentant, au conseil municipal, en amont du débat d'orientation budgétaire, la prise en compte du développement durable dans les politiques et actions menées par la ville, tant du point de vue interne à la collectivité que du point de vue de son territoire.

### L'édition 2014

Ce rapport fait suite aux trois précédentes éditions. Comme l'année dernière, l'édition 2014 est construite sur la même architecture que la stratégie municipale de développement durable élaborée dans le cadre d'une démarche Agenda 21 et adoptée en conseil municipal le 4 juillet 2013.

Ce travail, dont la forme est appelée à évoluer chaque année, est un recueil synthétique des données récupérées auprès des quelques services prêts à collaborer au travers de fiches trimestrielles.

Ces informations ont été complétées par des recherches à l'initiative de la Mission DD avec «les moyens du bord» (site internet, Facebook, Nice-Matin, Kiosque).

Au préalable, chaque service a reçu la partie qui le concernait pour validation et/ou modification.

La version finale a ensuite été adressée à chaque directeur et chef de service pour d'éventuelles corrections avant passage en conseil municipal.

## ...et une opportunité d'amélioration progressive

Au-delà du respect de l'obligation réglementaire, ce rapport, vécu comme une contrainte par les acteurs municipaux, devrait autant constituer un outil de réflexion stratégique que susciter le débat au sein des services entre techniciens et élus délégués mais aussi entre l'administration et les citoyens.

En permettant l'émergence d'un langage commun, chacun, au sein des services, pourrait apprécier, dans ses actions quotidiennes, la part de sa contribution aux finalités (plus larges) du développement durable.

La rédaction de ce rapport constitue indéniablement un support d'analyse utile au cheminement progressif vers une cohérence renforcée de l'action publique.

En interrogeant annuellement l'adéquation entre objectifs, moyens (humains, techniques, financiers) et les dispositifs mis en place, l'exercice vise à faire valoir les pistes de progrès pour atteindre les finalités définies par la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD).

Une fois leurs modalités bien définies et leurs impacts testés, elles pourraient être diffusées plus largement auprès des partenaires de la collectivité et des habitants.

### Son contenu

Le rapport DD est scindé en deux grandes parties :

Partie 1 – GRASSE, UNE VILLE ENGAGÉE ET RESPONSABLE

Contient le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Partie 2 – GRASSE, VILLE CENTRE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Contient le bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois. Il est aussi fait référence aux actions et programmes portés par la CAPG car les deux collectivités sont complémentaires et certains services mutualisés (*la lecture du rapport DD de la CAPG apportera donc un éclairage autre*).

---

L'appréhension du concept développement durable s'est historiquement faite en France autour de l'interaction de trois dimensions :

- la préservation de l'environnement (ressources naturelles, climat, biodiversité, risques naturels...),
- la cohésion et l'équité sociale (épanouissement de tous, accès à l'emploi, lutte contre la pauvreté, solidarités territoriales...),
- le développement économique (activités humaines, libre circulation des personnes ou marchandises, répartition des richesses, responsabilité des organisations, économie verte...).

Ces trois dimensions représentées de manière abstraite et statique ne proposent pas de réponse à des questions transversales. Ainsi, un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux a été rédigé par le Gouvernement et conforté par la loi Grenelle II du 12/7/10.

Le cadre de référence national définit les 5 finalités suivantes qui doivent être poursuivies « de manière concomitante et de façon cohérente », ce qui signifie qu'une action ou politique qui ne contribue qu'à une seule des finalités ou qui peut se révéler contradictoire avec une autre, ne peut pas être considérée comme durable !

Pour intégrer les finalités du développement durable au niveau local, il est préconisé de s'appuyer sur une gouvernance territoriale. Le processus de gouvernance territoriale repose sur cinq principes qui sont moteurs de projet partagé ou de convergence d'intérêt entre tous les acteurs locaux :

#### Les 5 finalités de développement durable

1. Lutter contre le dérèglement **climatique** et protéger l'atmosphère,
2. Préserver la **biodiversité**, protéger les milieux et les ressources naturelles,
3. Permettre l'épanouissement de tous les **êtres humains**,
4. Assurer la **cohésion sociale** et la **solidarité** entre territoires et entre générations,
5. Fonder les dynamiques de **production** et de **consommation** responsables.

#### Les 5 principes de gouvernance partagée

1. Anticiper les transformations par une **stratégie** d'amélioration continue,
2. Raisonner sur les interactions sectorielles par une **transversalité** de l'approche,
3. Associer les acteurs du territoire dans une **participation** concertée,
4. Organiser les collaborations entre structures ou territoires par un **pilotage**,
5. Donner de la cohérence à la démarche par une **évaluation** partagée.

# Sommaire

Une obligation réglementaire.....	2
...et une opportunité d'amélioration progressive .....	2

1 <sup>ère</sup> partie : Grasse, une ville engagée et responsable .....	6
--	---

<b>Axe A : Administration EXEMPLAIRE : S'inscrire dans une dynamique d'amélioration de nos services et entraîner les acteurs locaux.....</b>	<b>6</b>
--	----------

## **Assurer les principes DD dans la conduite de l'action publique locale .....**

▪ Informer et associer les acteurs locaux	8
▪ Permettre une approche transversale entre toutes les politiques publiques	10
▪ Suivre une stratégie d'amélioration continue	11
▪ Organiser un pilotage adapté entre les diverses structures	12
▪ Suivre et évaluer les progrès de développement durable	13

## **1-Gérer le patrimoine communal de manière éco-responsable .....**

▪ Réduire la consommation énergétique et améliorer la qualité de l'éclairage public	14
▪ Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux	15
▪ Poursuivre la gestion économe de l'eau sur le patrimoine de la collectivité	16
▪ Construire des bâtiments, des infrastructures et des lieux publics plus durables	16
▪ Permettre l'accès de tous aux services, bâtiments municipaux et lieux publics	16
▪ Rénover et moderniser les équipements publics	17

2 <sup>e</sup> partie : Grasse, ville-centre de l'intercommunalité.....	26
---	----

<b>Axe B : BIODIVERSITE &amp; RESSOURCES : Veiller à la pérennité et à la diversité du vivant par une gestion responsable des ressources naturelles .....</b>	<b>26</b>
---	-----------

## **3-Contribuer aux engagements nationaux « Climat-Énergie » .....**

▪ Participer à la stratégie énergétique et climatique du PCET Ouest 06	28
▪ Articuler les divers projets de la ville de Grasse en lien avec le Plan Climat-Energie et le DD	29

## **4-Préserver les milieux et économiser les ressources naturelles .....**

▪ Relever le défi d'une gestion éco-responsable des ressources naturelles	30
▪ Lutter avec les acteurs du territoire contre le gaspillage des ressources et la pollution des milieux	32

## **2-Administrer les services municipaux de manière exemplaire.....**

▪ Mener une politique des ressources humaines responsable	18
▪ Diriger les choix budgétaires de la ville vers le développement durable	19
▪ Orienter la commande publique en faveur de services et produits plus durables	19
▪ Favoriser l'usage de nouvelles technologies de l'information pour réduire les impacts environnementaux	20
▪ Poursuivre une gestion durable des espaces verts et naturels de la ville	20
▪ Encourager les comportements éco-responsables des agents	21
▪ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les activités communales	22
▪ Parfaire les conditions d'accueil du public et des scolaires	24
▪ Conduire la restauration scolaire vers des modes de services vertueux	25

## **5-Promouvoir la biodiversité du territoire grassois.....**

▪ Mieux connaître la biodiversité des milieux naturel et urbain	34
▪ Protéger et favoriser la présence de certaines espèces	34

## **6-Amoinrir la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels ou technologiques.....**

▪ Conforter l'attractivité du territoire en anticipant les effets du changement climatique	35
▪ Limiter le risque d'inondation par une gestion partagée des eaux pluviales	36
▪ Informer les Grassois sur les risques encourus et les comportements à adopter	36
▪ Encourager la prévention de la population et la surveillance des risques	37

<b>Axe C : CADRE de VIE : Garantir l'équilibre dans l'organisation spatiale du territoire entre les activités, les usages et la mobilité de chacun.....</b>	<b>38</b>
<b>7-Contribuer à l'essor patrimonial et assurer la complémentarité des espaces et activités .40</b>	
▪ Affirmer le « grand centre » dans sa fonction et son attrait	40
▪ Maintenir le dynamisme de proximité des quartiers	41
▪ Répondre aux besoins d'aménagement numérique du territoire	41
▪ Limiter les nuisances liées aux contraintes urbaines	42
▪ Permettre l'évolution du territoire dans le respect de l'identité locale et des contraintes environnementales	43
<b>8-Assurer un partage harmonieux entre tous les usagers du domaine public.....</b>	<b>44</b>
▪ Maintenir le sentiment de sécurité et la propreté dans les espaces publics	44
<b>9-Valoriser la richesse du patrimoine paysager et naturel grassois.....</b>	<b>46</b>
▪ S'appuyer sur l'intérêt écologique de la nature en ville pour modifier les espaces verts et créer des lieux d'activités et de loisirs	46
▪ Protéger et valoriser la présence d'arbres et de jardins en ville	47
▪ Favoriser et valoriser les éléments naturels et sauvages	47
<b>Axe D : DYNAMISME TERRITORIAL : Favoriser l'émergence d'une économie locale, durable et solidaire .....</b>	<b>48</b>
<b>10-Soutenir la reconquête du potentiel agricole de la filière naturelle ou locale .....</b>	<b>50</b>
▪ Développer ou promouvoir les circuits de distribution courts, la production locale et l'agriculture biologique	50
▪ Accompagner le volet agricole de l'industrie des parfums	51
<b>11-Conforter l'attrait patrimonial, touristique et économique de la ville .....</b>	<b>52</b>
▪ Orienter les visiteurs grassois vers un tourisme culturel	52
▪ Diversifier les offres d'animation et les activités saisonnières	53
<b>12-Renforcer le partenariat territorial avec les acteurs associatifs ou de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) .....</b>	<b>57</b>
▪ Accompagner le tissu associatif et faciliter leurs actions	57
▪ Suivre les associations et évaluer la portée de leurs actions et/ou contrats	58
▪ Encourager la croissance verte et les innovations en lien avec l'ESS	59
<b>Axe E : EQUITE SOCIALE &amp; CULTURELLE : Donner à chacun la possibilité de participer et le droit de savoir, ainsi que l'accès aux soins et services essentiels.....</b>	<b>60</b>
<b>13-Renforcer le lien social et les solidarités entre habitants, générations et territoires.....</b>	<b>62</b>
▪ Maintenir l'offre de service à la personne et atténuer les inégalités	62
▪ Coordonner la politique de santé publique territoriale à travers l'animation du Plan Local de Santé Publique et la démarche Atelier Santé Ville	63
▪ Aménager de nouveaux espaces d'activités, de discussions ou d'échanges qui favorisent le lien social	65
▪ Consolider la coopération décentralisée et développer les échanges culturels ou les savoir-faire entre pays	67
<b>14-Favoriser l'accès de tous à la culture, à la connaissance aux sports et loisirs.....</b>	<b>67</b>
▪ Faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs pour tous	67
▪ Conforter les actions et activités éducatives pour la jeunesse	68
▪ Faciliter la participation et l'accès culturel à tous les publics	69
▪ Faciliter l'expression artistique ou culturelle de chacun	72
<b>15-Sensibiliser et faciliter l'implication des Grassois dans la vie de leur cité.....</b>	<b>73</b>
▪ Sensibiliser au patrimoine immatériel ou caché, à l'architecture et à la vie locale	73
▪ Sensibiliser à l'environnement, au développement durable et aux enjeux énergie/climat	75
▪ Impliquer les jeunes générations et valoriser leurs actions	75
<b>Moyenne et résultats finaux.....</b>	<b>76</b>

# Grasse, une ville engagée et responsable

*Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité*

**1<sup>ère</sup> partie :**

## Axe A : ADMINISTRATION EXEMPLARITE

**S'inscrire dans une dynamique d'amélioration de nos services et entraîner les acteurs locaux**

*Axe en relation avec l'AXE 4 du PCET OUEST 06*

La Stratégie Nationale de Développement Durable invite les acteurs publics à être exemplaires et montrer qu'il est possible d'agir à tous les niveaux pour préserver le territoire et impulser auprès des citoyens des comportements éco-responsables.

Ainsi, en associant, dans leurs modes de fonctionnement, des « bons » réflexes au quotidien et des choix de gestion intégrés, les collectivités peuvent diminuer les pressions exercées par leurs activités sur l'environnement et contribuer ainsi à la préservation des ressources. De même, dans les décisions qu'elles prennent, elles peuvent influencer et agir dans le même sens auprès de leurs partenaires.

Toute démarche de développement durable s'appuie sur une gouvernance territoriale qui implique une participation active de la population et de tous les acteurs du territoire.

En effet, chacun (individu, famille, association, entreprise, expert) a une connaissance spécifique de la ville et peut apporter efficacement sa contribution à la démarche.

La ville de Grasse s'est engagée, à la fin des années 1990, dans une démarche de « débat citoyen, de réflexion collective avec ses habitants sur l'avenir et le devenir du territoire ». La concertation de Grasse 2020 s'est inscrite pleinement dans cette dynamique.

### Déjà fait à GRASSE

- Concours d'idées « développement durable » (2008)
- Réflexion collective GRASSE 2020 (2010)
- Ateliers participatifs internes avec les référents DD (2009-2011-2013)
- Gestion durable des espaces verts
- Incitation au tri et à la réduction du papier (2009)
- Bilan carbone des activités et du patrimoine de la ville (2013)

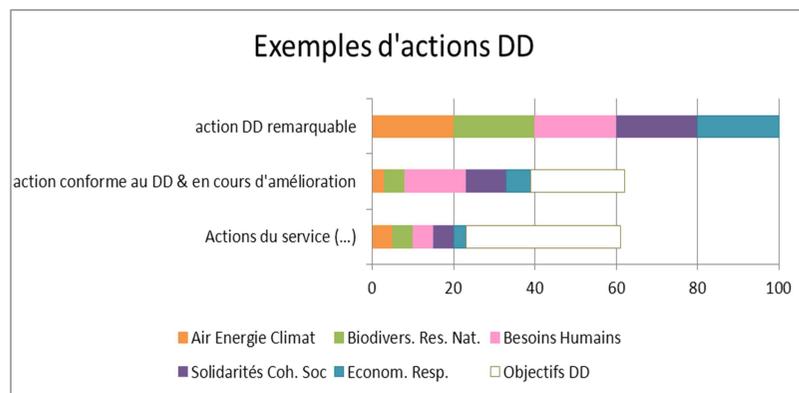
**Gouvernance : Assurer les principes de développement durable dans l'action publique locale**

**Engagement 1 : Gérer le patrimoine communal de manière écoresponsable**

**Engagement 2 : Administrer les services de manière exemplaire**

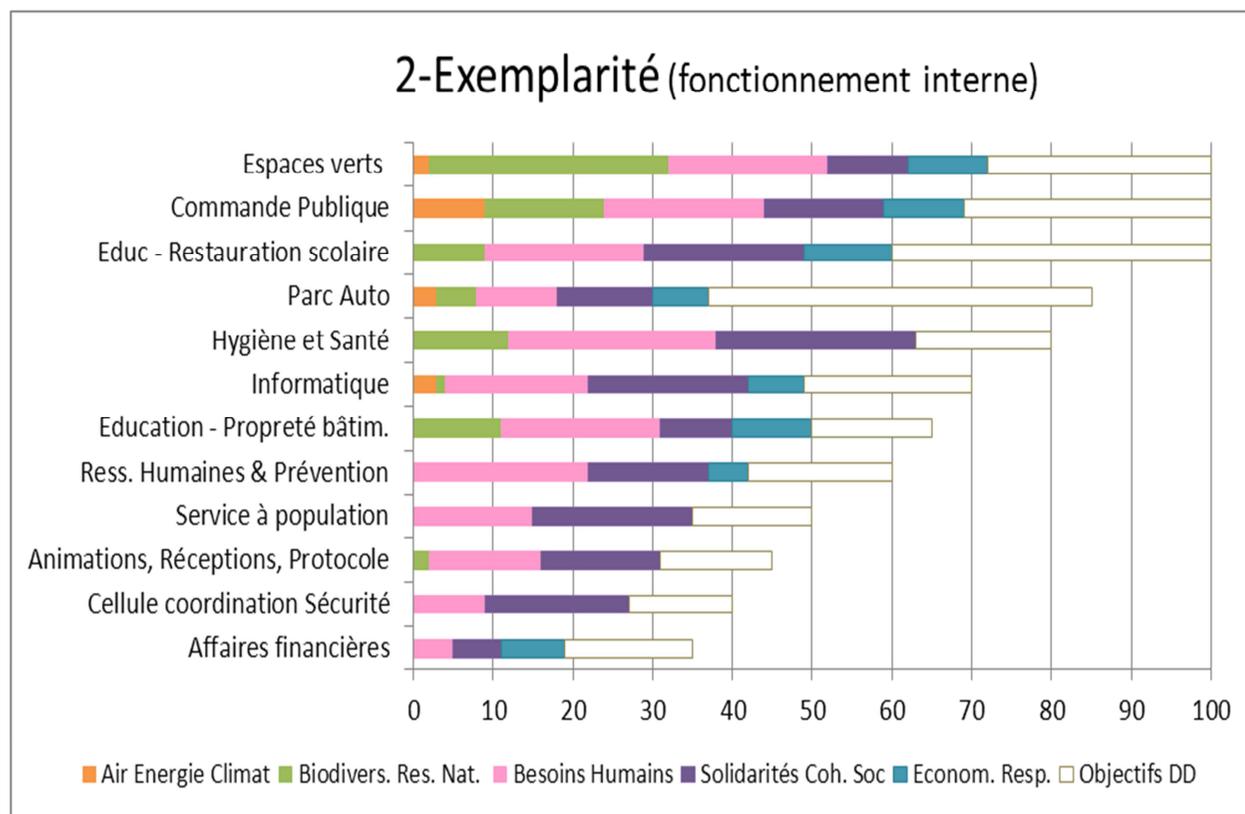
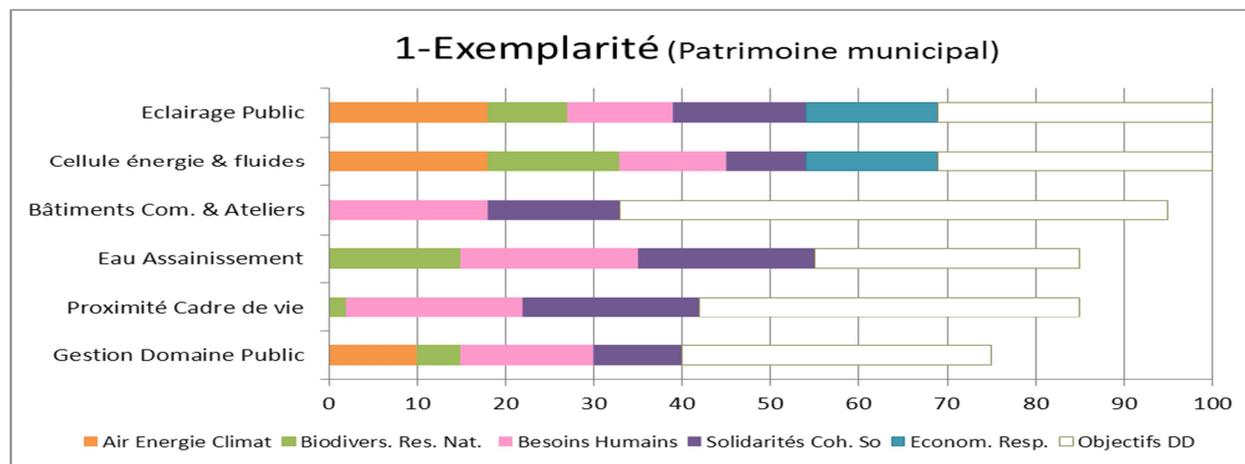


Les graphiques ci-contre représentent la contribution aux finalités du Développement Durable (DD) des services municipaux concernés par l'engagement numéroté dans le titre.



Seules sont notées les actions qui ont des effets positifs sur une des finalités DD ainsi que les marges de progrès. Volontairement, les effets négatifs ne sont pas déduits des résultats, ils pourront être comptabilisés ultérieurement dans une prochaine étape.

Les paragraphes des pages suivantes décrivent les actions menées par les services en 2014 et leur évolution depuis 2010 (lorsque les informations transmises en permettent l'analyse).



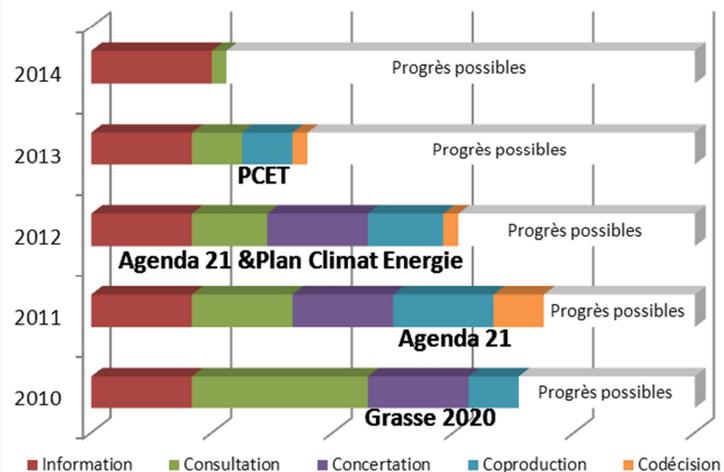
Gouvernance territoriale : Assurer les principes DD dans la conduite de l'action publique locale

Dans la conduite de l'action publique, comme dans celle d'un projet, une bonne gouvernance repose sur 5 principes de Développement Durable à suivre simultanément : la **participation** des acteurs, l'organisation du **pilotage**, la **transversalité** de la démarche, **l'évaluation** et une **stratégie** d'amélioration continue.

▪ Informer et associer les acteurs locaux

Etapes essentielles 2010-2014

Participation des acteurs grassois



La participation des habitants et des acteurs du territoire s'impose de plus en plus comme une nécessité pour répondre aux attentes de la société civile. De plus, les élus peuvent y trouver un intérêt pour nourrir leur réflexion et élargir le champ de leurs actions. Ainsi, depuis plusieurs années, la ville de Grasse s'est engagée dans des démarches de concertation à divers niveaux d'ambition qui apparaissent sur le tableau ci-contre.

2014 a été une année charnière avec le renouvellement de l'équipe municipale. Le dialogue avec les Grassois s'est principalement installé via les nombreux réseaux sociaux. Les diverses actions co-écrites avec les acteurs locaux sont en attente dans les programmes d'actions du PCET Ouest 06 et de l'Agenda 21, dont certaines pourront être menées dans les cinq années à venir.

Le processus de participation des acteurs locaux peut comporter différents niveaux d'implication :

- L'INFORMATION est une étape essentielle de sensibilisation à l'action publique : dans ce cas, les Grassois sont informés de ce qui est fait. « Kiosque » et le site internet répondent à ce besoin.
- LA CONSULTATION peut être obligatoire au travers d'enquêtes publiques ou volontaires avec des questionnaires thématiques, comme cela a été le cas pour Grasse 2020 ou l'Agenda 21 par le biais d'enquêtes, micro-trottoir, livre blanc...
- LA CONCERTATION qui s'appuie sur le dialogue et la recherche d'intérêt général pour construire un projet partagé. Les Assemblées des Grassois, Grasse 2020, les forums Agenda 21, le Plan Climat Energie et l'élaboration du projet Martelly en sont quelques exemples.
- LA COPRODUCTION d'un projet implique de faire participer les acteurs à l'élaboration concrète du projet à partir d'une analyse collective ou d'une problématique. Ce fut le cas lors des groupes de travail de Grasse 2020, des ateliers de l'Agenda 21 ou du Plan Climat Energie. Cela nécessite une participation active, tout au long du projet, d'un public compétent.
- LA CODECISION est l'étape supérieure de la coproduction où la recherche du consensus implique un partage du pouvoir entre les autorités ou acteurs. Ce fut le cas dans la gouvernance entre les 6 collectivités du Plan Climat Energie Territorial et dans les propositions d'actions de l'Agenda 21 par des associations.

## 1<sup>ère</sup> partie : Grasse, ville engagée

Gestion du patrimoine communal,  
fonctionnement et activités internes

Chiffres-repères de Kiosque 2014

- **185 000** exemplaires imprimés :



(équivalent à 2010, année de référence)

- **61,45** pages (moyenne/numéro) imprimées en 2014



Nouvelles étapes

- Sept 2013 : création de page Facebook « Grasse Evénements »
- Adhésion aux réseaux sociaux Google+ et Twitter (été 2014)



Chiffres-repères du site internet (juin 2014)

- Nb de visiteurs : **125 512**
- Nb de pages lues : **416 053**
- Nb de requêtes : **250**

## Axe A : Administration EXEMPLAIRE

- Kiosque

Mensuel d'information gratuit destiné à promouvoir les informations associatives, culturelles et institutionnelles de Grasse et du pays grassois. Ce support informe aussi la population sur les projets et actions publiques de la commune et donne la parole aux groupes d'expression du conseil municipal.

Depuis septembre 2014, une nouvelle maquette présente des rubriques réorganisées, des retours en photos sur la vie publique, des comptes-rendus d'activités avec focus sur les quartiers ou services et une page consacrée à l'avis des lecteurs.

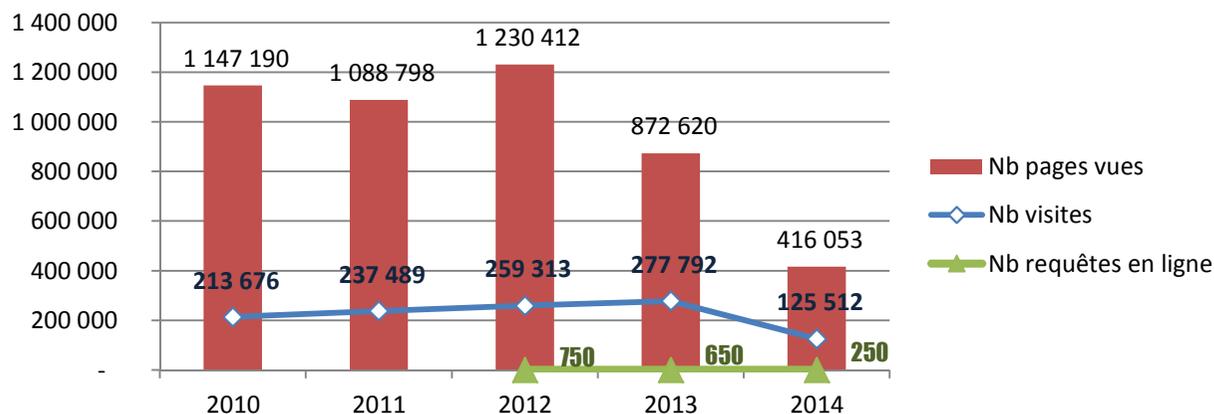
**Axes de progrès :** Rationnaliser la pagination de manière constante,  
Eviter le gaspillage dû à la quantité d'impression supérieure à la distribution,  
Viser le palier zéro en affranchissement postal.

- Site internet de la ville de Grasse

Ce site présente les services municipaux et facilite l'accès aux démarches administratives grâce aux services en ligne. La présence de liens vers les partenaires institutionnels de la ville précise les divers secteurs d'action. De plus, une zone est dédiée aux demandes et requêtes des citoyens auprès des services.

**Axes de progrès :** Installer des outils participatifs pour favoriser une coproduction,  
Concevoir un cadre de discussion pour collecter et répondre aux avis citoyens.

### Site internet de la Ville de Grasse



#### ▪ Permettre une approche transversale entre toutes les politiques publiques

La transversalité est indissociable du développement durable. Elle permet de réfléchir aux impacts croisés des actions. C'est notamment par des échanges entre les personnes en charge des dossiers que ce type de croisement peut être envisagé afin de prendre en compte l'apport des autres et modifier l'action.

Ainsi, les commissions municipales et communautaires assurent la cohérence entre les institutions ayant des compétences variées à des échelles différentes.

De même, pour assurer une bonne coordination entre les services, la réunion de direction en est garante.

Il est à noter que l'expérience du travail en groupe lors des ateliers de l'Agenda 21 a permis de faciliter la collaboration entre services à l'échelle des référents.

**Axes de progrès :** il serait souhaitable d'inscrire la consolidation d'un comité Agenda 21 afin de favoriser l'échange et le transfert d'informations à l'échelle des référents dans les services.

##### • Commissions municipales

Lors du C.M. du 1<sup>er</sup> juillet 2014, est adopté le principe de créer 4 commissions chargées d'étudier les projets qui seront soumis à délibération. La composition des commissions respecte le principe de représentation proportionnelle de ses membres.

Elles sont dénommées :

- Commission « Optimisation et performance des moyens et ressources »
- Commission « Équipement et aménagement du cadre de vie »
- Commission « Vivre ensemble »
- Commission « Qualité de vie »

Les différentes commissions émettent de simples avis et formulent des propositions sur les affaires soumises. Un relevé des décisions est rédigé. Une réunion de majorité puis une réunion des présidents de groupe ont lieu préalablement au conseil municipal.

##### • Commissions communautaires de la CAPG

La ville de Grasse est représentée par 24 élus sur les 81 élus communautaires. Ils assurent la cohérence des politiques publiques au travers de 12 commissions communautaires suivantes :

« Aménagement du territoire » ; « Culture » ; « Déchets » ; « Développement économique et agriculture » ; « Enfance et jeunesse » ; « Environnement, forêt et énergie » ; « Finance et performance publique » ; « Habitat » ; « Sports » ; « Solidarité, économie sociale et solidaire, politique de la ville et santé » ; « Attractivité du territoire et tourisme » ; « Déplacement et transports ».

##### • Réunions de direction et mutualisation

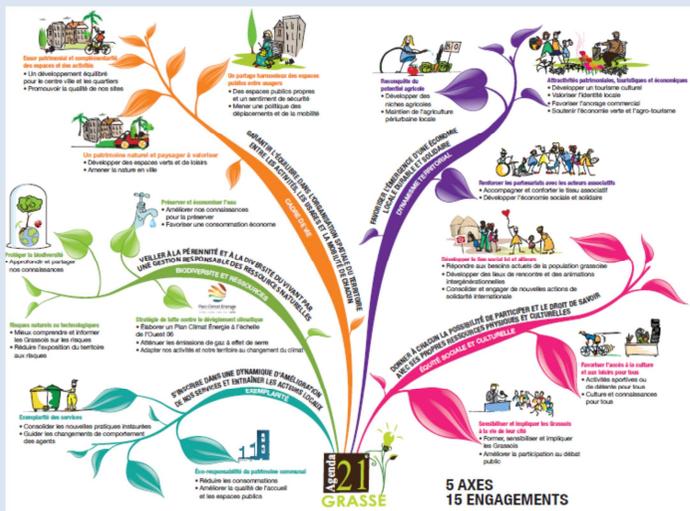
Chaque mercredi matin, les directeurs généraux adjoints et les directeurs financier, juridique et aménagement mutualisé de la CAPG se réunissent autour de la Direction générale des services municipaux.

- Une nouvelle organisation des conseils municipaux et des commissions au 1<sup>er</sup> juillet 2014



### Axe A : Administration EXEMPLAIRE

#### Suivre une stratégie d'amélioration continue



Tout projet de territoire qui se veut durable doit apporter une amélioration de la situation au regard des finalités du développement durable. Pour exprimer cela au travers d'une stratégie d'amélioration, il faut se doter d'objectifs clairs et précis, éventuellement chiffrés. La ville de Grasse est engagée dans deux stratégies complémentaires de développement durable

- **Agenda 21**

La ville a élaboré, dans le cadre de son Agenda 21, une stratégie municipale de développement durable qui a été adoptée à l'unanimité le 4 juillet 2013 selon 5 axes :

- « Exemplarité » : s'inscrire dans une dynamique d'amélioration des services et entraîner les acteurs locaux
- « Biodiversité et énergie » : veiller à la pérennité et à la diversité du vivant par une gestion responsable des ressources
- « Cadre de vie » : garantir l'équilibre dans l'organisation spatiale du territoire entre les activités, usages et la mobilité
- « Dynamisme territorial » : favoriser l'attractivité patrimoniale et l'émergence d'une économie locale, durable, solidaire
- « Équité sociale et culturelle » : donner à chacun la possibilité de participer et le droit de savoir avec ses propres ressources physiques et culturelles

- **Stratégie partagée avec les partenaires du PCET Ouest 06**

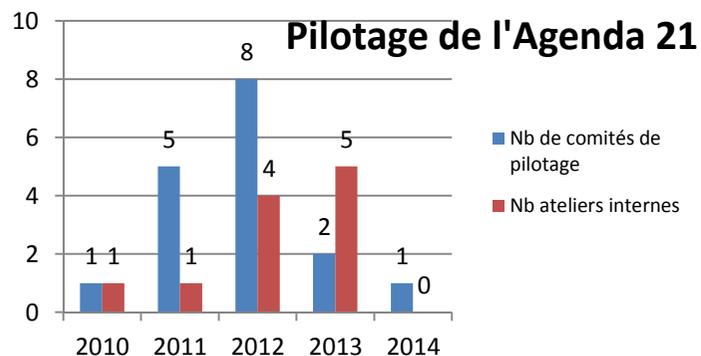
Le volet Climat-Energie de l'Agenda 21 est élargi au périmètre territorial des 5 collectivités engagées dans le Plan Climat-Energie de l'Ouest 06 (PCET Ouest 06). C'est la première fois, en France, que 5 collectivités de plus de 50 000 habitants s'entendent pour élaborer et mettre en œuvre un plan climat aussi ambitieux (voir engagement n°3). La C.A. des Pays de Lérins ayant souhaité rejoindre la démarche, le périmètre du PCET est donc étendu à 6 collectivités.

#### Intérêts :

Le PCET commun permettra d'amplifier la collaboration qui existe déjà entre les territoires et d'engager des actions structurantes à une échelle territoriale plus pertinente. Chaque partenaire élaborera son propre PCET répondant aux spécificités locales en fonction de ses compétences. Le PCET de Grasse constituera le volet « Énergie-climat » de l'Agenda 21.

- Le conseil municipal du 1er juillet 2014 a validé :
  - l'intégration d'une 6<sup>ème</sup> collectivité (CA Pays de Lérins)
  - l'élargissement du périmètre de la CAPAP à 18 collectivités de la CAPG

#### Organiser un pilotage adapté entre les diverses structures



- Lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2014, la ville de Grasse a décidé de participer à la mise en œuvre des actions communes du PCET Ouest 06



- Le comité de pilotage Agenda 21 et les référents

Lors des ateliers de concertation interne, il est apparu nécessaire de fidéliser les participants en leur donnant une certaine légitimité au sein de leurs services respectifs. Chaque chef de service a dû désigner deux agents de son service en les nommant « agents référents du développement durable ». Il a été proposé d'intégrer ce rôle dans leur fiche de fonction.

L'agent référent fait remonter les propositions de ses collègues en vue d'une amélioration du service, le but étant que chacun s'approprie, à son niveau, les orientations de la démarche municipale.

Actuellement, ces référents sont mobilisés et réunis dès que le besoin s'en fait sentir.

**Axes de progrès :** Mobiliser plus fréquemment les acteurs internes (élus et agents) et rendre compte des améliorations, Valoriser les référents et conforter la mission DD dans son rôle.

- Gouvernance du Plan Climat-Energie Ouest 06

Afin d'assurer la coordination politique entre les partenaires, 4 instances de pilotage sont organisées :

- Comité de pilotage : regroupe, avec le comité décisionnel, les partenaires institutionnels et financeurs du PCET. Propose des orientations en fonction du cadre régional.
- Comité décisionnel : instance de validation politique de toutes les phases du projet.
- Comité technique : instance de validation technique de toutes les phases du projet. Le comité technique encadre l'équipe projet, valide les points techniques et assure la transversalité du projet.
- Équipe projet : suivi et pilotage de la démarche PCET Ouest 06. Composé des chargés de mission énergie, PCET et Agenda 21 des 6 collectivités.

Chaque collectivité a la possibilité de s'engager ou pas sur une action commune. Une action du PCET est dite commune si au moins 3 collectivités sont engagées ou si 2 communautés d'agglomération décident de la porter.

Les actions spécifiques à la ville de Grasse s'inscriront dans les actions de l'Agenda 21 et seront validées en commissions municipales.

- Participation aux commissions de la CA Pays de Grasse

Annie DUVAL, adjointe au maire en charge de l'écologie, du développement durable et de l'efficacité énergétique pour la ville de Grasse, participe aux commissions et assure la transversalité des politiques suivies par les services.

### Axe A : Administration EXEMPLAIRE

#### ▪ Suivre et évaluer les progrès de développement durable

- Cette année, la mission DD a expérimenté une plateforme de partage en réseau avec la collaboration de Skovéo



- Évaluation lors des rapports DD et des comités de suivi Agenda 21

Le rapport développement durable permet une évaluation du chemin parcouru vers la « durabilité » de l'action publique.

Cette évaluation, associée à celle du comité de suivi de l'Agenda 21, permet de tirer les leçons des forces et faiblesses de chaque action pour mieux appréhender les ajustements à faire.

- Évaluation de la démarche PCET

Les processus de suivi et d'évaluation des PCET communs et spécifiques mis en place par les territoires de l'Ouest 06 visent à répondre à l'obligation réglementaire de l'article L.229-26 du Grenelle 2. Des systèmes de suivi et d'évaluation sont mis en place et se composent de plusieurs tableaux de bord distincts qui ont pour objectifs complémentaires :

- De garantir le pilotage des démarches PCET (deux tableaux de bord spécifiques)
- De suivre et évaluer les démarches PCET (un tableau de bord spécifique)
- De suivre et évaluer les programmes d'actions des stratégies respectives (un tableau de bord spécifique)

Chaque collectivité dispose de ses propres tableaux de bord. Le choix des indicateurs a été adapté à chaque territoire.

#### Axes de progrès :

- Le rapport DD pourrait être envisagé comme une opportunité de pilotage de l'action publique et non comme une obligation fastidieuse (nécessaire mobilisation des services au plus haut de l'administration),
- S'appuyer sur des animations internes et/ou des réseaux de référents pour nourrir le questionnement,
- Permettre aux référents de se réunir à plusieurs reprises dans l'année (fiches de poste).

## Engagement N° 1-Gérer le patrimoine communal de manière éco-responsable

### ▪ Réduire la consommation énergétique et améliorer la qualité de l'éclairage public



Nouveaux éclairages à LED dans les chemins, impasses et traverses de la ville



- Diagnostic de l'éclairage public en 2013

L'éclairage public est le second poste de dépense en énergie de la ville et le premier poste en énergie électrique. Il fonctionne 4 300 heures /an, à 86 % du temps en heures « creuses » (à faible émission de CO2), et participe au pic de demande en début de soirée l'hiver, fortement carbonée (car produite en proportion importante par des énergies fossiles). Le diagnostic fait apparaître que le parc Eclairage a une moyenne d'âge de 20 ans avec encore 10 % de lampes à vapeur de mercure. Ces points lumineux devront être modifiés d'ici 2015. Certaines installations ont plus de 30 ans et doivent être modernisées.

- 7696 points lumineux répartis sur 180 km de voirie (348 km de réseau électrique dont 5 233 points à changer ainsi que 56 km de câble),
- 24 carrefours à feux tricolores à rénover,
- 240 armoires de commande à rénover (80 neuves, 60 à supprimer, 100 à moderniser).

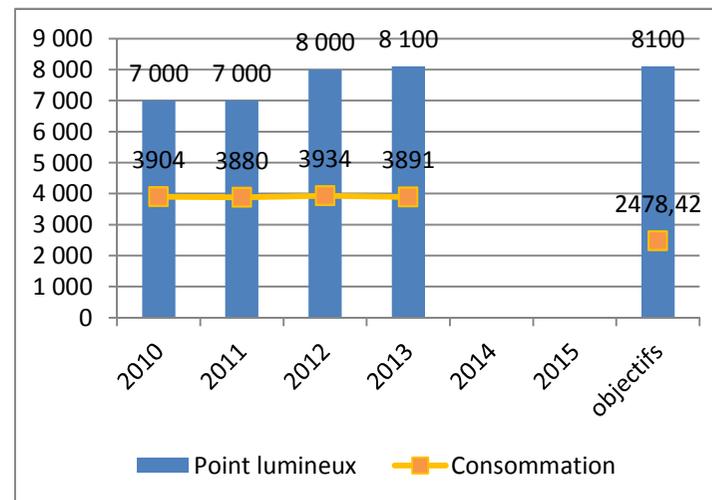
- Contrat partenariat public/privé

Le contrat a été notifié à la société Illumineo le 1<sup>er</sup> août 2013 avec, pour objectif, 37 % d'économie d'énergie sur le réseau rénové par :

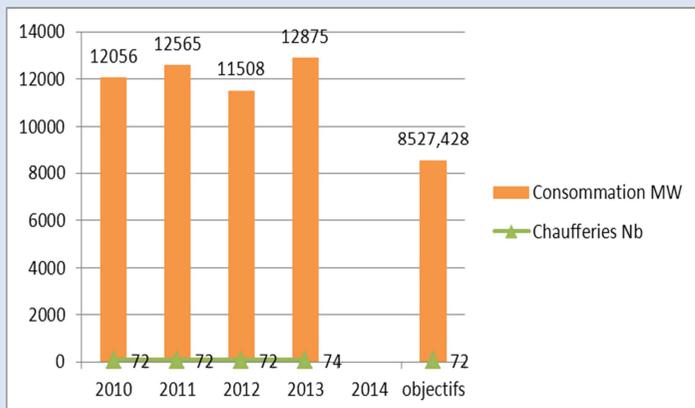
- Diminution de la puissance installée et remplacement des foyers à vapeur de mercure par pose de platine bi-puissance et pose de LED,
- Rénovation des armoires et 24 carrefours,
- Programme lumière : mise en place d'horloges astronomiques.

#### Axes de progrès :

- Atteindre l'objectif fixé de **-37 %** d'économie,
- Evaluer le confort visuel, les flux lumineux et les déperditions,
- Prendre en compte des problématiques de pollution lumineuse (art 173 de la loi Grenelle 2).



### Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux



#### Gestion des fluides

L'économe de flux de la ville de Grasse suit les consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul) et d'eau pour les 330 locaux répartis sur 243 sites répertoriés dans une base de données constamment actualisée en fonction des 5 000 factures annuelles. Ce gestionnaire est placé dans un service mutualisé avec la CaPG (voir plus bas).

En signant la charte Eco watt, la ville de Grasse relaye les éco-gestes pour des actions rapides d'économie d'énergie lors des pics de consommation.

#### Contrat de performance

Depuis janvier 2013, la ville s'est engagée dans un Contrat de Performance Énergétique dans le but d'obtenir une réduction significative des consommations énergétiques des 72 installations de chauffage et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Le prestataire, qui dispose d'une enveloppe financière pour réaliser des travaux d'amélioration sur les chaudières, s'engage à faire économiser à la ville 25,9 % d'énergie dès la deuxième saison de chauffe.

#### Axes de progrès :

- Atteindre l'objectif fixé de -25,9 % d'économie d'énergie,
- Faire un diagnostic de l'état de santé des bâtiments et un programme pluriannuel de rénovation.

#### Trophées Climat Air Énergie

En 2013, la ville s'était vue remettre le trophée Développement et Innovation.

Cette année, la ville a remporté le trophée Or. Cette récompense valorise l'engagement de la ville en faveur du développement durable dans le cadre de sa démarche volontaire de l'Agenda 21 ainsi que la réalisation de son Plan Climat Énergie Territorial.

Deux projets d'envergure, volontaristes et engageants : le Contrat de Performance Énergétique des installations thermiques du patrimoine de la ville et le Contrat de Partenariat Public Privé pour la rénovation, la gestion et l'exploitation du patrimoine d'éclairage public qui visent à moderniser les installations de la ville et à engendrer des économies d'énergie.

#### Service climat – air – énergie mutualisé CA Pays de Grasse et ville de Grasse

Economies ponctuelles générées en 4 ans CAPG / Grasse : 285 000 € (optimisations tarifaires, remises).

Contrat de Performance Énergétique (CPE) – suivi d'un Partenariat Public Privé (PPP) :

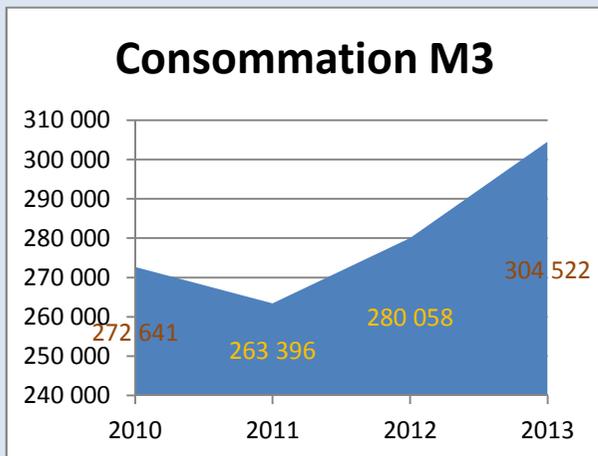
Ville de Grasse : CPE 72 chaudières (700 000 € d'investissement / 102 000 € d'économie d'énergie)

PPP éclairage public (10 000 points lumineux – 144 000 € d'économie d'énergie).

CAPG : CPE 14 bâtiments (500 000 € d'investissement / 85 000 € d'économie d'énergie).



▪ Poursuivre la gestion économe de l'eau sur le patrimoine de la collectivité



- Consommation d'eau

En complément du suivi des consommations d'eau au travers de la gestion des fluides pour les bâtiments communaux, l'arrosage des espaces verts et des voiries représente 40 % des consommations.

Afin de réduire les consommations, 80 % des espaces verts de la commune sont en arrosage automatique depuis 2010 avec des programmes spécifiques selon les végétaux et le site (sol, exposition...), la majeure partie étant en goutte à goutte. De plus, la réalisation des aménagements comprend presque exclusivement des végétaux méditerranéens peu gourmands en eau et bien adaptés à la région. De même, un paillage est mis en place dans la majorité des espaces verts pour limiter l'évaporation de l'eau.

Sur le territoire de la ville, l'entretien des pelouses sportives est assuré par le service des espaces verts.

**Axes de progrès :**

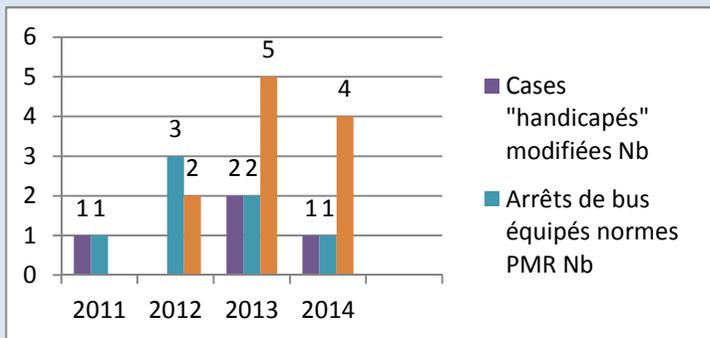
- Analyser les raisons de cette hausse de la consommation après une diminution en 2011 (données 2014 non transmises),
- Proposer des solutions alternatives.

▪ Construire des bâtiments, des infrastructures et des lieux publics plus durables

Aucune information transmise.

Projet en cours de réalisation : médiathèque au Rouachier

▪ Permettre l'accès de tous aux services, bâtiments municipaux et lieux publics



- Services spéciaux

Depuis 2006, de nombreuses actions sont mises en place pour offrir à chacun la même qualité de service et uniformiser tous les lieux d'accueil des services à la population. La mise en place de services spéciaux ponctuels comme les déplacements à domicile ou en milieu hospitalier ainsi que de nombreuses démarches dématérialisées via la rubrique « e-formalités » du site de la ville en font partie.

- Accessibilité des services municipaux aux personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de la loi Handicap du 11 février 2005, une commission spéciale assure la transversalité entre tous les services afin d'adapter tous les travaux programmés aux exigences d'accessibilité et veiller à leurs réalisations conformes.

- Voirie et espaces publics :

Mise en conformité du mobilier urbain (potelets de 1.10m de hauteur aux normes PMR lors d'aménagements  
Adaptation de tous les équipements situés sur la chaîne des déplacements.

# #accessibleatous



## AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

- 2013 : restauration de la façade du Palais des Congrès
- 2014 : réaménagement des bureaux du Palais des Congrès
- 1<sup>er</sup> trimestre 2014 : travaux de mise en sécurité des salles mises à disposition du public



## Axe A : Administration EXEMPLAIRE

- Bâtiments et établissements recevant du public :

Depuis sa réouverture en 2014, la bibliothèque patrimoniale (villa Saint-Hilaire) est désormais entièrement accessible pour les PMR, que ce soit dans les espaces recevant du public ou dans ceux qui relèvent du droit du travail : Place de stationnement dédiée aux PMR ; ascenseur situé dans le hall d'accueil donne accès à tous les étages ; banque d'accueil adapté aux personnes en fauteuils roulant ; auditorium pourvu d'amplificateur de boucle magnétique et casque récepteur offre une grande qualité d'écoute lors des vidéo-projections ; signalétique claire, cohérente et facilement détectable pour toute personne même mal voyante ; les sanitaires sont aux normes handicapées.

### Axes de progrès :

le portail internet devra être compatible avec les équipements informatiques adaptés pour une situation de handicap

### ▪ Rénover et moderniser les équipements publics

- Palais des Congrès

En 2013, la restauration de la façade telle qu'à son origine (enduit et couleurs) met en valeur ce patrimoine surplombant le Cours Honoré-Cresp situé en plein centre-ville.

Amélioration des bureaux :

Les anciens locaux servaient à la fois de bureaux et de zone de stockage pour le matériel des manifestations. Désormais, chaque agent administratif dispose de son propre espace de travail. La zone de stockage a été agrandie et rendue plus fonctionnelle (allègement de la charge et du déplacement de mobilier d'exploitation).

Retrait des moquettes, des tissus muraux et des chauffages obsolètes pour un espace de travail assaini.

### Axes de progrès :

- Travaux dans les parties communes (peinture, dépose de moquette, lessivage...) pour un environnement plus sain,
- Création de lignes directes et lien avec le standard (impossible à ce jour, le standard du Palais est une ligne externe qui ne permet pas de basculer les appels),
- Interphone côté parking permettant un accès simplifié au bâtiment (livraisons, interventions).

- Travaux de sécurité des salles mises à disposition du public

Réparation des escalators du Palais des Congrès ; remplacement de la boîte scénique de l'espace Chiris et de 2 vélum (pour pallier aux fuites de la toiture et maintenir la chaleur)

- Bibliothèque patrimoniale

La villa Saint-Hilaire a été entièrement rénovée et modernisée dans sa fonction de bibliothèque patrimoniale. Cette réhabilitation a permis de refaire l'isolation de la toiture, ainsi que le doublage systématique de toutes les parois en façade, afin de limiter la consommation énergétique du bâtiment.

Le choix de CTA en lieu et place de climatiseurs pour les 750 m<sup>2</sup> des magasins de conservation est plus écologique (pas de risque de déperdition de gaz) et plus économique en terme de consommation électrique.

Engagement N° 2-Administrer les services municipaux de manière exemplaire

Mener une politique des ressources humaines responsable

Bilan social

Un état des ressources humaines de la collectivité appelé « bilan social » est présenté tous les deux ans au Comité Technique Paritaire. Il permet de suivre l'évolution des effectifs et d'avoir une image des mouvements au sein des services municipaux.

Parité Homme/Femme :

Des données par sexe devraient être présentées dans le bilan social pour permettre de promouvoir l'égalité professionnelle entre hommes et femmes et de garantir l'égal accès aux avancements.

Formation

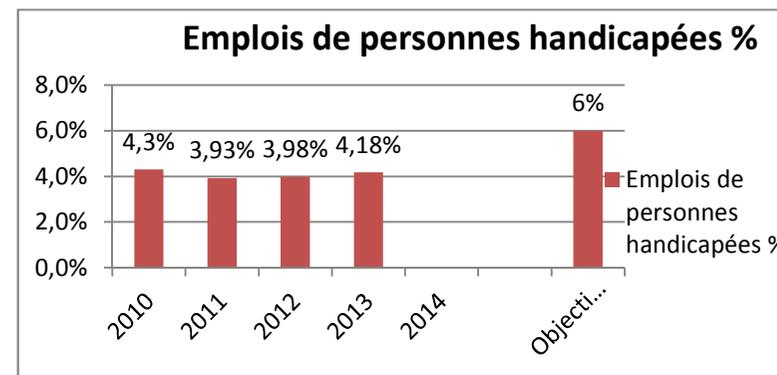
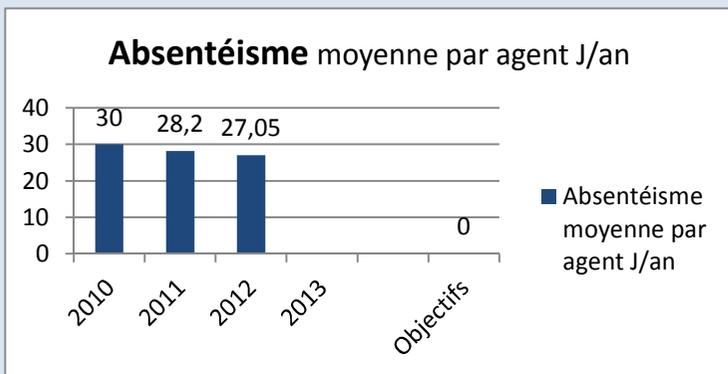
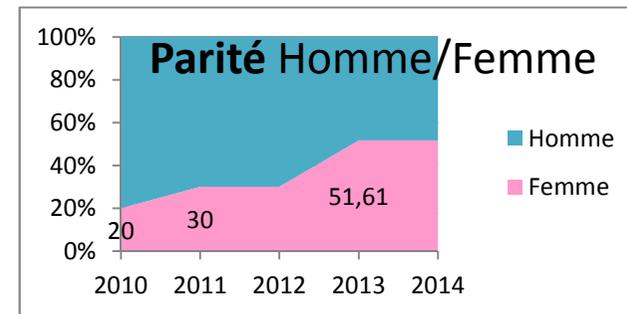
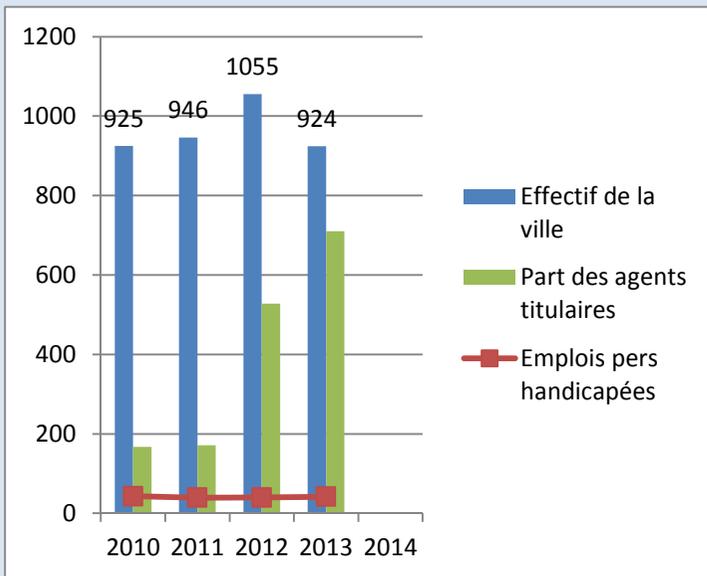
Les formations CNFPT sont largement accessibles à l'ensemble du personnel, qu'il soit titulaire ou non. Avec un budget stable dévolu, la ville en développe cependant en interne pour favoriser la participation des agents (bureautique, hygiène et sécurité, actions envers les agents des écoles).

Prévention des risques professionnels

Bien plus qu'une obligation réglementaire, la formation à la sécurité a l'ambition d'atteindre le plus haut niveau de prévention pour préserver la santé et garantir la sécurité des agents au travail. Faire connaître les risques liés à l'exercice de son métier passe par la mise en place d'un plan d'actions pour la réduction ou la suppression des risques auquel viennent s'ajouter des actions d'information et de formation des agents dans des domaines divers.

Emploi de personnes handicapées

Comme tout employeur, la ville de Grasse a obligation d'intégrer dans son effectif un taux de 6 % de personnes présentant un handicap. Néanmoins, certaines mesures peuvent compenser ce déficit (scolarité d'un enfant présentant un handicap et nécessitant la mise à disposition d'une ATSEM et d'une auxiliaire de vie, reclassement médical ou prestations de services à des organismes de réinsertion).



### Axe A : Administration EXEMPLAIRE

#### Diriger les choix budgétaires de la ville vers le développement durable

Dans sa gestion, la ville s'attache à mobiliser ses ressources pour l'investissement et son développement en contenant ses dépenses de fonctionnement courant et de personnel.

La politique fiscale elle-même reste maîtrisée puisque les taux d'imposition sont constants depuis 5 ans.

Lors des préparations budgétaires, les services ont obligation de préciser :

- les choix stratégiques de la municipalité dans une logique de lisibilité et d'aide à la décision pour le débat d'orientation budgétaire,
- les objectifs de développement durable du service en indiquant les actions inscrites dans l'Agenda 21, conformément aux engagements du Grenelle de l'Environnement.

**Axe de progrès :** une comptabilité analytique permettrait de codifier les actions inscrites à l'Agenda 21 et celles relevant de la stratégie nationale de DD. Cette analyse croisée ferait ressortir la part consacrée au développement durable dans les dépenses municipales.

#### Orienter la commande publique en faveur de services et produits plus durables

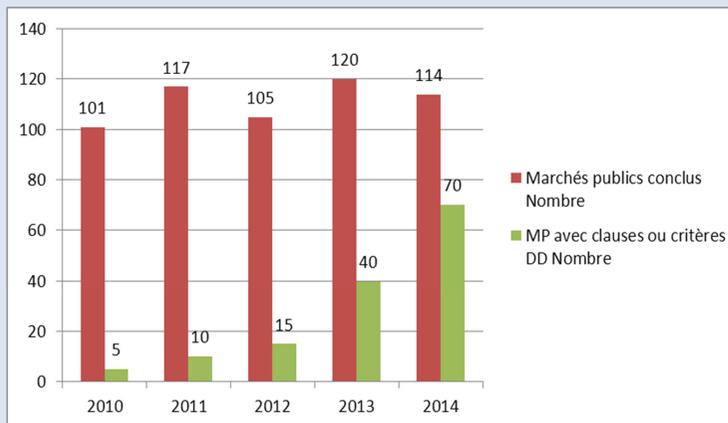
- Commande publique et marchés publics

La commande publique représente une part importante des demandes en fournitures et en prestations de service. En se positionnant sur une politique d'achats responsables, la ville contribue à une généralisation des pratiques éco-responsables. En ce sens, ce service accomplit, au quotidien, de nombreux gestes et actes tant au niveau des marchés publics que des achats transversaux de la collectivité.

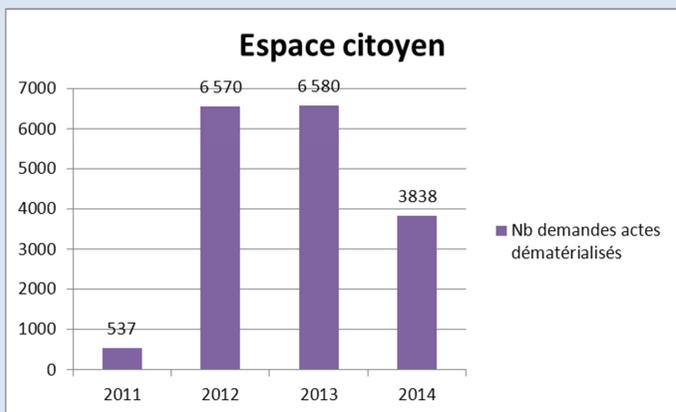
La cellule opérationnelle des marchés publics consulte régulièrement la Mission DD et impose les préconisations proposées par cette dernière.

Cette année, sur 114 dossiers de marchés publics conclus ou en cours, 70 dossiers comportent soit une clause DD soit un critère DD (développement durable). Pour tous les chantiers de travaux, il est imposé une charte « chantier propre ». Il est à noter que le plus souvent le critère « élimination des déchets ou d'emballage » et « clause d'insertion » y sont intégrés.

Il est à noter que 13 dossiers conclus ont bien intégré des préconisations dont les résultats auront des effets positifs sur le développement durable du territoire (PLU Grenelle ; accord cadre de prestations sociales...).



▪ Favoriser l'usage de nouvelles technologies de l'information pour réduire les impacts environnementaux



- « Espace Citoyen » et e-formalités dans le site internet de la ville

Un espace citoyen a été créé en septembre 2011 dans le site de la ville afin de permettre à tout internaute d'effectuer des démarches administratives et d'obtenir des actes sans se déplacer en mairie et sans contrainte de plages horaires à respecter.

- Tablettes numériques des membres du conseil municipal

Projet permettant de réduire les consommations de papier :

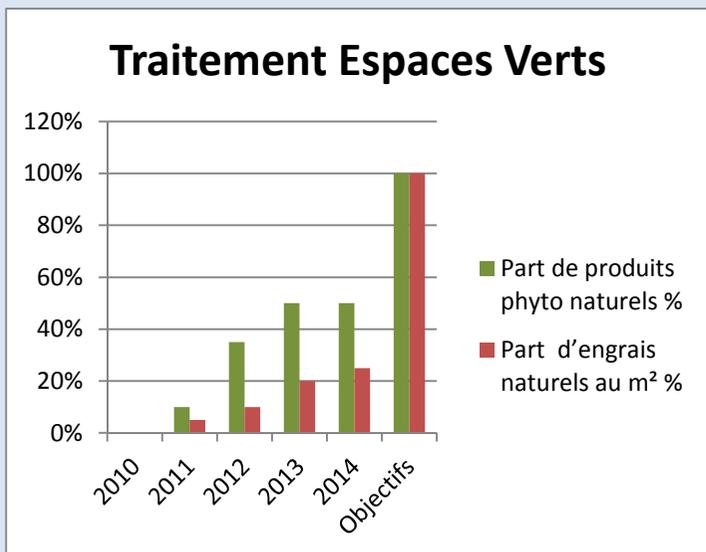
- Equipement informatique des services

Aucune information transmise.

- Suivi des quantités d'impression par poste informatique

Aucune information transmise.

▪ Poursuivre une gestion durable des espaces verts et naturels de la ville



- Gestion durable des espaces verts

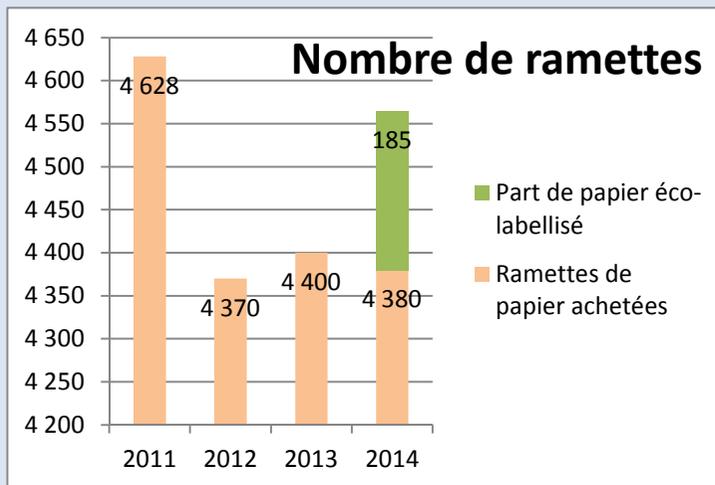
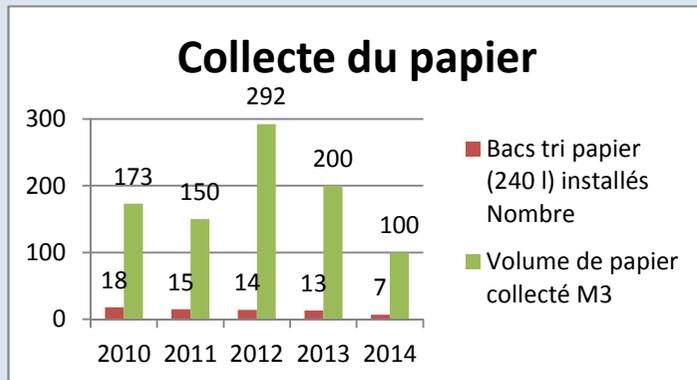
Le service des espaces verts communal s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques : formation du personnel ; remplacement du désherbage chimique par des méthodes alternatives ; binage ; paillage ; remplacement des arrosages par aspersion par du goutte à goutte...

Dans le cadre du plan national ECOPHYTO qui vise à réduire et sécuriser l'utilisation des produits phytosanitaires, 9 agents (sur les 33 du service) ont été formés en vue de l'obtention du certificat professionnel CERTIPHYTO.

L'excellence, c'est aussi l'optimisation des moyens avec une gestion différenciée des espaces verts selon cinq niveaux d'entretien : entretien intensif de niveau 1 pour les espaces verts horticoles (jardins), entretien très régulier de niveau 2 pour les espaces verts soignés (entrées de ville, squares, giratoires du centre), entretien assez régulier de niveau 3 pour les espaces verts traditionnels (accompagnement de voirie, giratoires de transition), entretien limité au strict nécessaire de niveau 4 pour les espaces verts extensifs (balades vertes, zones de repos) et entretien de niveau 5 pour les espaces verts naturels (conservation de la nature et sécurisation uniquement).

## Axe A : Administration EXEMPLAIRE

### Encourager les comportements éco-responsables des agents



- Tri du papier

Dans la plupart des services administratifs de l'Hôtel de ville, le papier est stocké par le personnel dans des sacs mis à disposition par la Mission DD en attendant qu'il soit déversé dans des bacs spécifiques de plus grande capacité relevés par la CAPG deux fois par mois, le jeudi.

C'est un tri sélectif à la source qui évite le conflit avec d'autres déchets.

Il est à noter, malheureusement, que cette initiative périclite par un désintérêt massif de maintien de l'action (suppression progressive des points d'apport volontaire et non respect des consignes par le personnel d'entretien).

Par conséquent, même les agents les plus volontaires ont du mal à assurer leurs gestes de tri.

- Consommation de papier

La circulation d'une quantité non négligeable de papier a beaucoup diminué puisque le traitement du courrier général à son arrivée est automatiquement scanné et transmis aux services via le logiciel de traitement et de suivi Post Office.

Les marchés publics sont totalement dématérialisés depuis septembre 2012 via la plateforme spécifique.

Les agents ont été sensibilisés à des gestes éco-responsables (n'imprimer qu'en cas de nécessité et privilégier le recto/verso). Cependant, beaucoup d'agents sont néanmoins contraints à imprimer car leur hiérarchie préfère travailler sur support papier.

- Pool de véhicules

Tous les services municipaux peuvent bénéficier du pool de véhicules (29 véhicules légers et 2 utilitaires).

Ce service, basé au parking de la Roque, a été créé afin d'éviter les immobilisations de véhicules. Il optimise les déplacements selon les besoins et offre à tous les agents les mêmes moyens pour exécuter des tâches similaires.

Un formulaire est à compléter au préalable à tout déplacement.

Suite à la création, en 2013, de la régie municipale du parking de la Roque, la plateforme du pool a été déplacée au dernier sous-sol. Ce nouvel emplacement n'est pas propice à son utilisation par les agents féminins du fait du sentiment d'insécurité qui y règne le soir pour remiser les véhicules (les déplacements hors de la commune imposent un remisage après 18 h).

- Parc de véhicules

188 véhicules de service composent le parc. 51 % à moins de 10 ans et 3 véhicules d'entretien des voies sont alimentés en énergie électrique (voir plus loin l'expérience de cette année avec le véhicule Mia).

Simulation dans les mêmes conditions pour 2020 : 303 000 € (établie sur la base d'une facture annuelle 220 000€ en 2012).

#### ▪ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les activités communales

Sur la base de 2012

Agents **1 055**

Bâtiments **330**

Flotte communale **188**

Emissions par agent **5,3 teq CO<sub>2</sub>**

Le bilan carbone porte sur l'ensemble des compétences exercées directement par la collectivité :

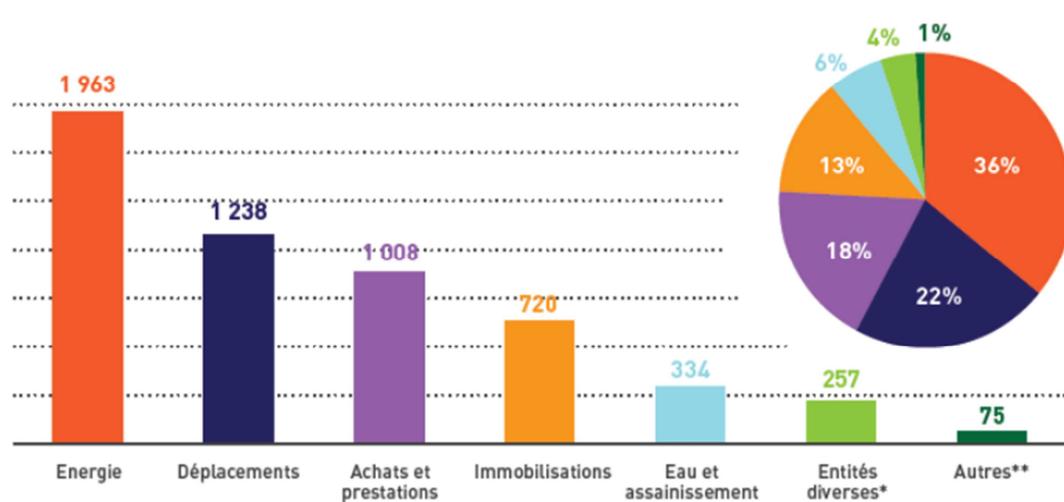
- Bilan carbone « Patrimoine et services »

La réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Services de la ville de Grasse s'inscrit dans la démarche Plan Climat Énergie Territorial dans laquelle la ville est engagée depuis 2012. Ce premier bilan 2013, qui s'appuie sur l'année référence 2011, fait apparaître que l'énergie (bâtiments et éclairage public), les déplacements et la commande publique comptent à eux seuls 76 % des émissions totales de la ville de Grasse. Ce sont ainsi les trois postes sur lesquels la collectivité doit agir en priorité pour répondre aux objectifs nationaux de lutte contre les émissions de GES.

Les résultats sont exprimés en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (teq CO<sub>2</sub>) : 5600 teq CO<sub>2</sub> pour la ville ou 5,3 teq CO<sub>2</sub> par agent.

### ÉMISSIONS TOTALES DE LA VILLE DE GRASSE

5 600 teq CO<sub>2</sub> <sup>(1)</sup>

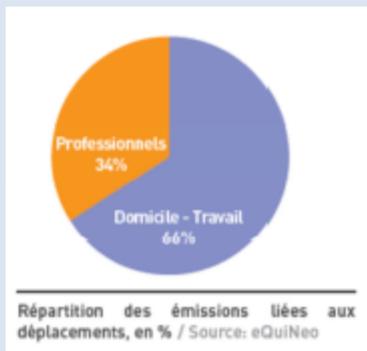


1. L'énergie est l'enjeu prioritaire de la ville de Grasse (1963 teqCO<sub>2</sub>) soit 36 % des émissions : ceci passe par la maîtrise des consommations énergétiques, l'utilisation d'énergies renouvelables et la sensibilisation des usagers. Ainsi, plusieurs actions seront mises en place dans le cadre du PCET.
2. En 2012, les déplacements des agents, à la fois professionnels et liés au trajet domicile-travail, ont représenté environ 22 % des émissions de GES du fonctionnement interne de la ville de Grasse. La majorité des émissions est liée aux déplacements domicile-travail des agents, ce qui explique que **81 % des agents viennent en voiture à leur lieu de travail** pour une distance moyenne de 18 km parcourue par agent pour s'y rendre.
3. Achats et prestations (1 008 teqCO<sub>2</sub>) : la commande publique est responsable de 18 % des émissions de GES du fonctionnement interne de la ville (1 000 teqCO<sub>2</sub>). Pour réduire ce poids, ce service porte 4 actions en faveur du développement durable :
  - Dématérialisation des procédures de marchés publics,
  - Intégration progressive de clauses et critères de DD dans les DCE transmis systématiquement à la Mission DD,
  - Intégration systématique des clauses sociales dans les marchés publics,
  - Incitation des services à la limitation des impressions.
4. Les enjeux du poste « immobilisations » sont limités (720 teqCO<sub>2</sub>) : seules les durées d'amortissement de ces équipements peuvent faire varier l'impact des gaz à effet de serre.
5. Que ce soit pour l'adduction en eau potable ou l'assainissement, la ville de Grasse

travaille à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses installations. Dans le cadre de sa délégation de service public, la ville de Grasse a possibilité de fixer différents critères teqCO<sub>2</sub>.

6. Bien que ne pesant faiblement dans les émissions totales de la ville, le CCAS (230 teqCO<sub>2</sub>), tout comme la SPL Grasse Développement (30 teqCO<sub>2</sub>), ont des marges de manœuvre d'amélioration et sont des partenaires à associer dans les démarches de développement durable de la ville.

7. Les autres (75 teqCO<sub>2</sub>) soit <1 % des émissions : ils portent sur climatisation (69 teqCO<sub>2</sub>) ; transport de la coopération décentralisée (6 teqCO<sub>2</sub>) ; les déchets (0,1 teqCO<sub>2</sub> : destruction du papier par incinération des archives).



- Expérience de véhicule électrique MIA



- Prise en charge partielle du forfait transport en commun (CM du 26 sept 2013)

Chiffres-repères 2014

- Nb d'agents bénéficiaires : **5**
- Part de la collectivité : **50 %**

- Déplacements professionnels

Le Parc auto a tenté, de janvier 2014 à jan 2015, une expérience d'utilisation de véhicule électrique MIA en location auprès des Appariteurs.

Objectifs visés :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Réduire les nuisances sonores,
- Réduire les consommations de carburant,
- Instaurer un suivi des relevés d'autonomie par le service gestionnaire.

Selon les résultats, une extension au pool de véhicules est envisagée (1/2 flotte)

Coût de location mensuel	Chargements journaliers batterie (nb)	Renouvellement batterie (nb)	Kilomètres parcourus
550 € TTC	2 (sur la base d'une tournée journalière de 60 à 80 km)		5 600

Cette expérience ne s'est pas révélée positive : autonomie insuffisante et pannes à deux reprises. Après 9 mois d'utilisation, cette voiture a été affectée au service des cimetières. Restitution définitive auprès du loueur fin janvier 2015.

En revanche, les 2 véhicules du CCAS satisfont pleinement leurs utilisateurs : 18 335 km effectués depuis leur mise en circulation il y a 15 mois (soit une moyenne de 9000 km/an/véhicule).

#### Axes de progrès :

- Bien adapter le choix des véhicules électriques aux contraintes à satisfaire

- Déplacements « Domicile-travail » : prise en charge partielle du forfait transport en commun

Lors du conseil municipal du 26 septembre 2013, une délibération a été adoptée à l'unanimité pour que les agents municipaux qui effectuent les trajets domicile-travail en transport en commun bénéficient d'une prise en charge partielle du prix de leur titre d'abonnement de la part de leur collectivité.

Seuls sont pris en charge les titres de transport concernant le trajet domicile-travail dans le temps le plus court. Pour pouvoir bénéficier du remboursement à hauteur de 50 % du prix de l'abonnement utilisé, l'agent doit remettre son justificatif de titre de transport (tickets à l'unité exclus) au service paie de la DRH. Le remboursement se fait mensuellement, même s'il s'agit d'un titre annuel de transport.

La prise en charge est réduite de moitié pour les agents dont le temps de travail est inférieur au mi-temps.

Sur la période comprise entre septembre 2013 et septembre 2014, 5 agents en ont bénéficié. La part de la collectivité s'est élevée à 598.05 €.

Parfaire les conditions d'accueil du public et des scolaires

- Non reconduction des contrats des fontaines à eau au profit d'un remplacement par des distributeurs automatiques de boissons

- Installation de distributeurs de boissons

Suppression des fontaines à eau en location (avec et sans bonbonnes). Remplacement par des distributeurs de boissons fraîches et chaudes, des réfrigérateurs selon les services, des points d'eau potable distincts des lave-mains et d'arrosage dans les cimetières. En l'hôtel de ville, rajout d'une fontaine à eau réfrigérée branchée sur l'eau courante.

Intérêt pour les Grassois : le public des services concernés pourra disposer de boissons fraîches et chaude (bâtiments) ou d'un point d'eau potable réservé à la boisson (cimetières).

Intérêt pour la ville : économie sur le budget de fonctionnement (- 1 755 € TTC pour 2014 et - 7 640 € TTC pour 2015).

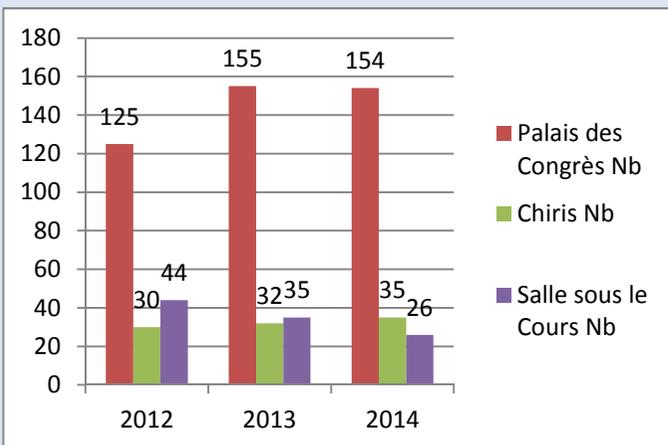
Intérêt pour les agents : accès aux boissons à tarif particulier. Mise à disposition de réfrigérateurs par la ville (jusqu'à, sauf nécessité de service, les agents se cotisaient pour s'en équiper).

	U	2011	2012	2013	2014	2015	Axes de progrès
Sites équipés de fontaines	Nb			11	11	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suppression de toutes les fontaines à eau bonbonnes au 31.12.2014</li> <li>Installation d'une fontaine sur le réseau d'eau courante en l'hôtel de ville pour le public au 15.01.2015 (gratuité location/entretien)</li> <li>Gobelets jetables uniquement pour le public</li> </ul>
Coût de location des fontaines	€		9110 ?	7530	5775	0	
Sites équipés de distributeurs	Nb			28	28	32	

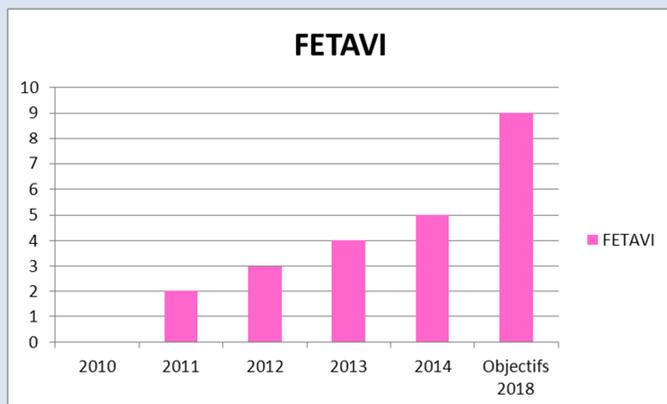
- Mise à disposition de salles

Le Palais des congrès, l'espace Chiris et la salle sous le Cours sont souvent mis à disposition à l'occasion de manifestations organisées par la ville ou des partenaires. Une tarification préférentielle est appliquée pour le monde associatif avec gratuité pour les associations culturelles ou caritatives. Hormis les travaux cités dans la rubrique « Rénover et moderniser les équipements publics » et les interventions régulières de nombreux services municipaux ou communautaires, il est également fait appel à des organismes de contrôle agréés pour valider les installations avant ouverture au public afin d'assurer la sécurité. Dans le même cadre, les agents techniques bénéficient d'une formation continue afin de garantir une qualification performante répondant aux exigences des usagers et à l'exploitation des salles.

Manifestations accueillies	U	2012	2013	2014	Axes de progrès
Palais des Congrès	Nb	125	155	154	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénover les espaces intérieurs</li> <li>Isolation thermique et phonique impérative</li> <li>Cibler le tissu associatif si accès PMR</li> <li>Etude du système de chauffage et climatisation des 3 sites</li> </ul>
Chiris	Nb	30	32	35	
Salle sous le Cours	Nb	44	35	26	
Total		199	222	214	



## Axe A : Administration EXEMPLAIRE



- Restaurants scolaires

Le concept novateur FETAVI, élaboré par la Sodexo, repense complètement l'environnement des enfants lors de leur repas de midi au sein de l'école. Ils gagnent en autonomie, ont la possibilité de manger à leur propre rythme dans un univers plus insonorisé tout en se responsabilisant vis-à-vis du gaspillage de la nourriture. 4 établissements scolaires sont déjà équipés d'un self FETAVI (Gérard Philipe, Pra d'Estang, St Antoine, St Jacques). St Exupéry a été réalisé en 2014.

- L'informatique dans les établissements scolaires

Aucune information transmise.

	U	2010	2011	2012	2013	2014	Axes de progrès
Sites scolaires	Nb						▶
Ordinateurs	Nb		145	223	295		
	Nb						

### Conduire la restauration scolaire vers des modes de services vertueux



- Gaspillage alimentaire

À l'occasion de la 12<sup>ème</sup> édition de la Semaine du Développement Durable qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2014, Sodexo a mis en place l'opération "Moins de miettes, c'est plus d'assiettes !" dans les restaurants scolaires.

De la maternelle au lycée, les jeunes ont ainsi été sensibilisés au gaspillage alimentaire à travers l'exemple du pain.

À l'issue de cette opération, dont les objectifs étaient de réduire les quantités de pain jetées au sein des restaurants scolaires et rendre les enfants et adolescents "consom'acteurs", 1 000 repas ont été offerts aux Restos du Cœur.

Une réflexion a été présentée le 6 mai 2014 par la Sodexo aux responsables du service Éducation et de la Mission DD.

Un état a été fait sur les volumes de gaspillage de la nourriture et les causes qui les génèrent. Des pistes d'action ont été proposées tant dans la méthodologie, les choix alimentaires, le suivi des modes de restauration que dans la sensibilisation des enfants scolarisés. Ces propositions restent en attente de validation par le nouvel élu délégué et par le conseil municipal.

La Mission DD est très favorable pour les inscrire dans l'Agenda 21.

Selon les choix et les décisions adoptées cette action pourrait rejoindre l'Axe 2, « Gestion responsable des ressources naturelles ».

# Grasse, ville-centre de l'intercommunalité

*Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable*

## 2<sup>e</sup> partie :

### Axe B : BIODIVERSITE & RESSOURCES

**Veiller à la pérennité et à la diversité du vivant par une gestion responsable des ressources naturelles**

*Axe en relation avec l'AXE 2 du PCET OUEST 06*

La ville est consciente de la richesse de sa biodiversité et de la nécessité de sa préservation. Pour cela, il est indispensable de mettre en place des actions d'information de la population sur la richesse de la faune et de la flore locale. Tout comme la protection de la faune et de la flore, la préservation de la ressource en eau implique des changements de comportement de la part de la population. L'adoption de nouvelles pratiques et habitudes de consommation plus économes passe, encore une fois, par des actions de sensibilisation et d'information de tous les acteurs, des particuliers et des entreprises.

La stratégie de lutte contre le changement climatique sera définie par le Plan Climat Énergie Territorial dans lequel est engagée la ville depuis 2011 et qui regroupe 5

collectivités. Ce plan climat, élaboré à une l'échelle plus pertinente que celui de la collectivité, a pour but de lutter contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'adapter notre territoire aux futurs changements climatiques. Grasse possède un territoire exposé à la fois aux risques naturels (inondations, mouvements de terrains ...) et aux risques technologiques liés aux activités industrielles. Certains risques peuvent être réduits, notamment celui de l'inondation par une meilleure gestion des eaux pluviales. Concernant les autres risques, la priorité reste la prévention et l'information. Les habitants doivent prendre connaissance au mieux des risques qui les entourent et les gestes à adopter.

**Engagement 3 : Contribuer aux engagements nationaux « Climat-Energie »**

**Engagement 4 : Préserver et économiser les ressources naturelles**

**Engagement 5 : Protéger et valoriser la biodiversité**

**Engagement 6 : Prendre en compte les risques naturels ou technologiques**



**Plan Climat Energie**

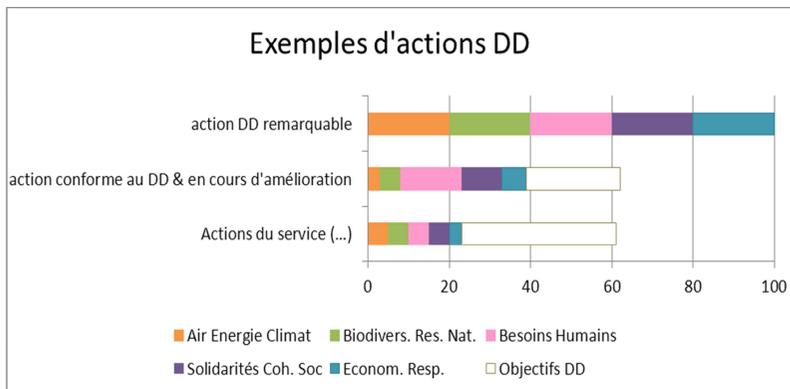
ANTIBES - CANNES - CAPAP- CASA - GRASSE

### Déjà fait à GRASSE

- Plan Climat-Energie en partenariat avec les collectivités voisines (2013)
- Charte pour l'environnement CAPAP (2006-2011)
- Fiches D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) (2010)
- Risques industriels - Essais des sirènes d'alerte et plan de déplacement des matières dangereuses



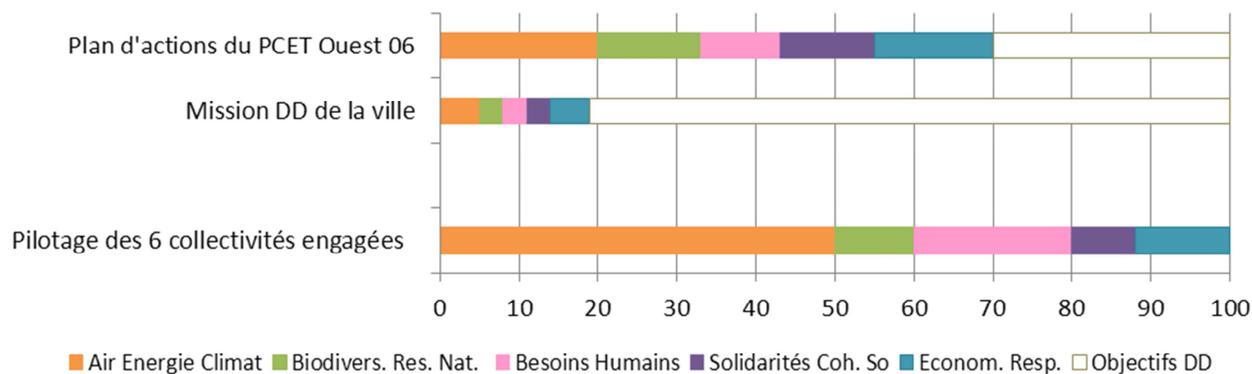
Les graphiques ci-contre représentent la contribution aux 5 finalités du DD des services municipaux concernés par l'engagement numéroté dans le titre.



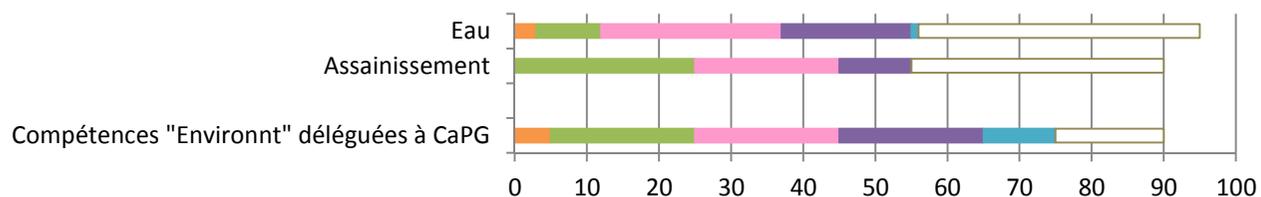
Seules les actions qui ont des effets positifs sur une des finalités DD sont notées ainsi que les marges de progrès. Volontairement, les effets négatifs ne sont pas déduits des résultats, ils pourront être comptabilisés ultérieurement dans une prochaine étape.

Les paragraphes des pages suivantes décrivent les actions menées en 2014 par les services ainsi que leurs évolutions depuis 2010, lorsque les informations transmises permettent l'analyse.

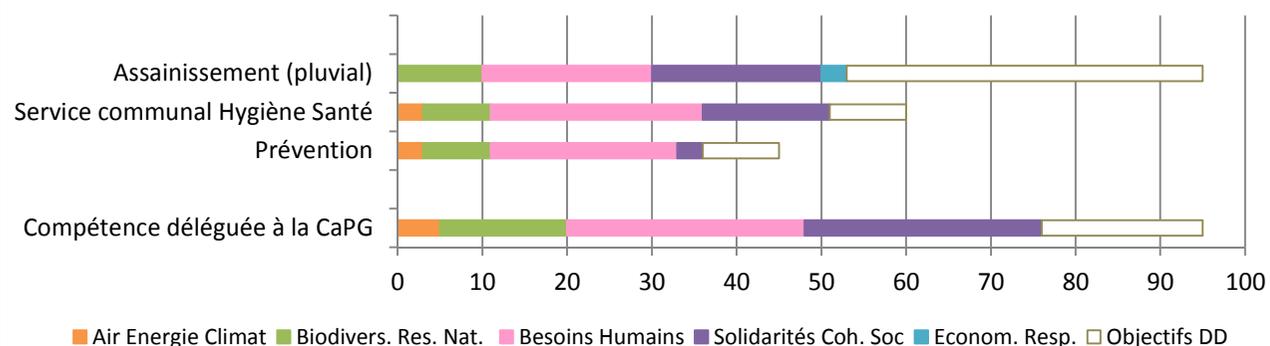
### 3- Plan Climat Energie



### 4 & 5 - Biodiversité et ressources naturelles



### 6- Risques naturels & technologiques



Engagement N° 3-Contribuer aux engagements nationaux « Climat-Énergie »

Participer à la stratégie énergétique et climatique du PCET Ouest 06

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014

- Décembre 2013 : expiration de la convention de partenariat pour la réalisation d'un PCET commun aux 5 collectivités
- 1er juillet 2014 : nouvelle convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions (6 collectivités)



C'est la première fois en France que 5 collectivités de plus de 50 000 habitants s'entendent pour élaborer un plan climat commun. Chaque collectivité a fait valider -en instance délibérante respective- les documents communs et une stratégie adaptée à son territoire. L'ensemble des pièces a été transmis au Préfet de région qui a donné ses avis. Le conseil municipal de Grasse a adopté le 12 décembre 2013 «Le plan climat énergie territorial de la ville de Grasse et le plan climat de l'Ouest des Alpes-Maritimes».

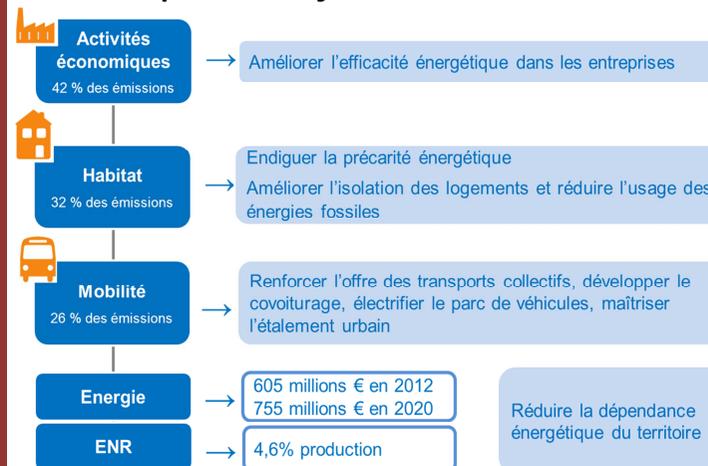
Les scénarios élaborés pour la stratégie de l'Ouest 06 s'inscrivent dans les objectifs régionaux adoptés dans le cadre du Schéma Régional Climat/Air/Energie (SRCAE) : réduction des consommations énergétiques de 27 % à l'horizon 2030 soit 4 100 Gwh/an (-1 545 Gwh par rapport à 2009) et doublement de la production en énergie renouvelable (EnR) pour 2020.

Superficie	Population	Emploi	Emissions GES directes	Emissions GES indirectes
• 583,6 km2 • 14% du 06	• 332 300 • 30% du 06	• 144 740 • 35% du 06	• 965 000 teq CO <sub>2</sub>	• 2 200 000 teq CO <sub>2</sub>

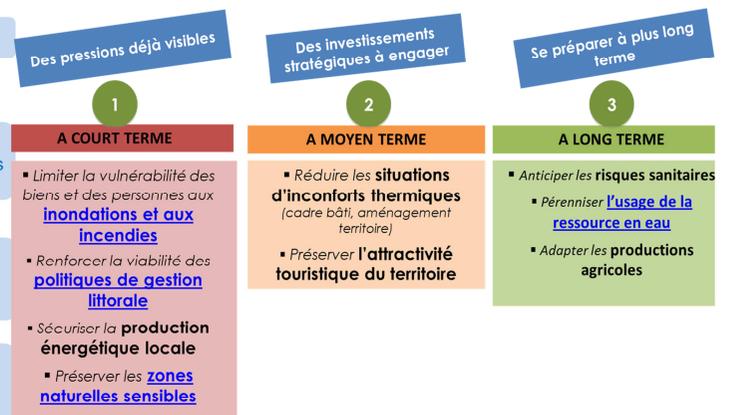
Données du PCET initial 2013

Étant donné que la C.A. des Pays de Lérins souhaite rejoindre la démarche, que le périmètre de la C.A. Pôle Azur Provence devient C.A. du Pays de Grasse et que la ville de Grasse souhaite poursuivre le partenariat dans sa phase de mise en œuvre du plan d'actions, une nouvelle convention de partenariat est signée pour une période de 5 ans.

Principaux enjeux d'atténuation



Principaux enjeux d'adaptation



#### Articuler les divers projets de la ville de Grasse en lien avec le Plan Climat-Energie et le DD

- Conseil municipal du 12 décembre. 2013 : adoption du PCET CAPAP/ville de Grasse



L'élaboration d'une démarche Agenda 21 est l'occasion, pour la ville de Grasse, de promouvoir le développement durable dans tous les domaines de ses compétences et de mettre en cohérence les actions déjà engagées. Le Plan Climat vient alimenter le volet environnemental de l'Agenda 21 en apportant une culture et une sensibilisation énergie-climat aux élus et services. De plus, du fait d'une mutualisation croissante des moyens et des services avec l'intercommunalité, Grasse, ville centre, collabore aux projets portés par la C.A. Pays de Grasse et inscrit ses propres actions dans une logique de cohérence avec le territoire intercommunal.

Concernant la démarche « Climat-Energie-Territorial » la ville de Grasse et l'intercommunalité devaient réaliser, toutes deux, un PCET. Il a été décidé de les rassembler dans un document unique qui distingue bien la part de chacune d'elles en s'appuyant sur 2 bilans carbone patrimoine et services, 2 bilans d'émissions de gaz à effet de serre et une étude de vulnérabilité commune aux 5 territoires.

Toutes ces démarches d'amélioration continue évolueront donc, de manière concomitante.

Les fiches-action « Climat- Energie» concernant la ville de Grasse doivent s'insérer dans le plan d'action de l'Agenda 21, comme le préconise le gouvernement. De plus, pour une meilleure lisibilité, les titres seront unifiés et pour chaque action sur la fiche concernée seront ajoutés l'axe stratégique, les objectifs opérationnels du PCET et de l'agenda 21 ainsi que les logos respectifs.

Superficie	Population	Emploi	Emissions GES directes	Emissions GES indirectes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 44,4 km<sup>2</sup></li> <li>• 8 % du dpt.06</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 53 200</li> <li>• 16 % du dpt.06</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 19 820</li> <li>• 14 % du dpt.06</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>155 000</b> t.eq. CO<sub>2</sub></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>295 000</b> t.eq. CO<sub>2</sub></li> </ul>

PCET sur GRASSE 2013

Pour Grasse, le scénario volontaire s'inscrit dans la même perspective que pour la CAPG et le PCET Ouest 06, à savoir une réduction de 27 % des consommations à l'horizon 2030 (610 GWh/an) soit une réduction de 230 GWh par rapport à 2009.

Pour les énergies renouvelables, le scénario vise à atteindre une couverture de 10 % à l'horizon 2020 (production d'énergie renouvelable EnR de 80 Gwh/an) et de 20 % en 2030 (production EnR de 120 Gwh/an).

Engagement N° 4-Préserver les milieux et économiser les ressources naturelles

- Relever le défi d'une gestion éco-responsable des ressources naturelles

0,52 €/jour/famille

6,58 millions de m<sup>3</sup> d'eau mis dans les réseaux



- Gestion et qualité du service de desserte en eau

La commune de Grasse a délégué la gestion de son réseau d'eau potable à la Lyonnaise des Eaux. Le nombre d'abonnés était de 21 455 au 31 décembre 2010, ce qui représente 4,5 millions de m<sup>3</sup>/an.

D'une manière générale, les ressources en eau sont jugées insuffisantes. L'eau potable alimentant la commune provient principalement de captage de sources. La plus grande partie de l'eau potable consommée à Grasse provient du canal du Foulon. Ces captages sont d'une capacité d'environ 350 l/s et représentent 80 % de l'alimentation de la commune de Grasse. Au total, les sources représentent une capacité de 38 800 m<sup>3</sup>/j. La source de la Foux, située en centre-ville, assure un débit moyen de l'ordre de 100 l/s, représentant 15 % de l'alimentation en eau potable.

Un appoint peut être nécessaire par pompage dans la Siagne, via le canal de la Siagne, ou pompage dans le Loup, via le canal du Loup, sur la commune de Châteauneuf. La qualité du réseau est jugée comme médiocre du fait du manque de connexions pour assurer un maillage complet du territoire et de l'ancienneté de certains tronçons de réseau, notamment dans la vieille ville et au Plan de Grasse.

Etat du canal du Foulon : le conseil des maires du Foulon a décidé de la création d'un syndicat intercommunal du Foulon.

Indicateurs EAU POTABLE	Unités	Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution	%	90	81,6	82,8	86,7	75,1	Pas de valeurs disponibles à la date de rédaction (janv 2015)
Interventions sur fuites	Nombre	600	417	451	585	578	
Compteurs à distance	Nombre				229	17 800	
Abandons de créances	Nombre et €		368	564	49 134 €	38 892 €	
Consommation annuelle d'eau potable	Millions m <sup>3</sup>	4,5	4,73	4,85	4,86	4,50	
Abonnés	Nb				21 866	21 748	

- Gestion de l'espace territorial de la commune

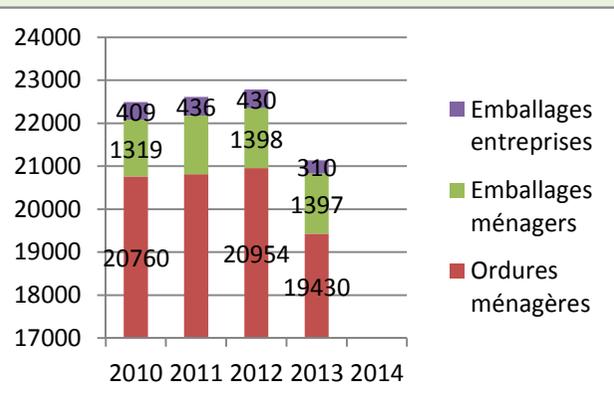
Du fait de l'importance de la commune, le territoire de Grasse comporte une majorité de zones artificialisées. L'urbanisation représente ainsi 50,6 % du territoire communal, soit 21,18 km<sup>2</sup>. Les surfaces forestières représentent près de 30 % de la surface totale de la commune. Enfin, les zones naturelles et agricoles comptent chacune pour 10 %, soit un peu plus de 4 km<sup>2</sup>. La comparaison de la situation actuelle avec l'année 1999 montre une nette progression des surfaces artificialisées de près de 13 %. Au contraire, les surfaces naturelles, agricoles et forestières sont en baisse significative : respectivement 20 %, 12 % et 6 %. Cette évolution traduit un étalement urbain qui a progressé entre 1999 et 2013 au détriment des zones naturelles, agricoles et forestières.

L'opportunité de réaliser un nouveau PLU permettra une réflexion sur les possibilités d'éviter, minimiser ou compenser la progression des surfaces artificialisées et d'orienter les décisions en matière de planification urbaine et développement durable.

Chiffres-repères 2014

- **134** Kilomètres de réseau

- Volume d'eaux usées traitées : **3,2 millions m<sup>3</sup>**



- Assainissement des eaux usées

La commune de Grasse est dotée d'un zonage d'assainissement depuis le 15 décembre 2005, approuvé par le conseil municipal. Ce schéma distingue les zones d'assainissement collectif des zones d'assainissement autonome.

- Le réseau d'assainissement collectif est entretenu par la Lyonnaise des Eaux. Il s'étend sur plus de 125 km de conduites et dessert les secteurs les plus urbanisés.

Les effluents sont dirigés vers 4 stations d'épuration distinctes :

- ◇ Marigarde (16 000 équivalents-habitants)
- ◇ Plascassier (1 900 équivalents-habitants)
- ◇ Roumiguières (24 000 équivalents-habitants)
- ◇ La Paoute (52 000 équivalents-habitants)

- Réseau d'eaux usées

Indicateurs	Unités	2011	2012	2013	2014
Réseau	Km		134	134	134
Volume traité	M3			3 210 221	Pas de valeurs disponibles à la date de rédaction (fin janv 2015)
Energie nécessaire	Kwh			5 309 282	

Les zones d'assainissement autonome se distinguent en 5 catégories selon la pente, la perméabilité du sol et la proximité de la nappe.

Le SPANC, service municipal, assure le contrôle de conformité de ces installations.

Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité de boues	TMS	1 057	998		980	
Indice de connaissance des rejets en milieu na				110	110	
Abonnés	Nb			18 830	18 792	
Contrôle des systèmes assainissement non collectif	Nb	171	1 323	1 246	221	
Mise en conformité assainissement non collectif	Nb	0	0	68	46	

- Gestion des déchets

La collecte des déchets sur la commune de Grasse est assurée par la CAPG tout au long de la semaine ou au moins 3 fois/semaine dans les quartiers périphériques. Le traitement était géré jusqu'en février 2014 par la SIVADES aujourd'hui remplacé par le SMED (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets). La commune est équipée de points de collecte sélective et d'une déchetterie à la Marigarde.

Au niveau qualitatif, le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) fait état d'objectifs de valorisation (matière et organique) pour les ordures ménagères et déchets assimilés, déchets verts, déchets industriels banals, boues de stations d'épuration.

L'objectif quantitatif global est de valoriser près de la moitié des déchets cités d'ici 2020 en valorisation matière (recyclage) et organique (compostage, méthanisation).

Après l'expérimentation « TOUT PLASTIQUE » du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 d'Eco-Emballages, via le Sivades, sur la ville de Grasse il n'apparaît pas de modification majeure des profils de trieurs mais la pratique globale déclarée de tri est en hausse, les consignes de tri étant jugées plus simples : tous les emballages plastiques sont désormais jetés dans le bac de collecte. La progression des tonnages est réelle mais reste néanmoins modeste (+3 %). Cependant, la qualité du tri s'est nettement dégradée. La consigne de tri élargie est maintenue pour 2014- 2016 en attendant de nouvelles conclusions par Eco-emballages.

#### ▪ Lutter avec les acteurs du territoire contre le gaspillage des ressources et la pollution des milieux



Chiffres-repères 2014

- **17 800** compteurs en télé-relève sont installés

Sur les **21 748** abonnés



- Gaspillage alimentaire :

Sur le sujet du gaspillage alimentaire, Bio-sphère est venu mobiliser le grand public à Grasse le 25 novembre 2014 à la médiathèque.

- Périmètre de protection des sources

Sur la commune de Grasse, un périmètre de protection des sources est présent. Il s'agit du périmètre de protection de la source de la Foux, représentant environ 15 % des approvisionnements en eau potable de la ville. Il comporte un périmètre rapproché ainsi qu'un périmètre éloigné.

- La télé-relève

La télé-relève est un outil de mesure efficace simple, économique et innovant. Chaque Grassois peut contrôler, analyser et affiner sa consommation et, ainsi, contribuer aussi à une gestion plus responsable de cette précieuse ressource naturelle qu'est l'eau.

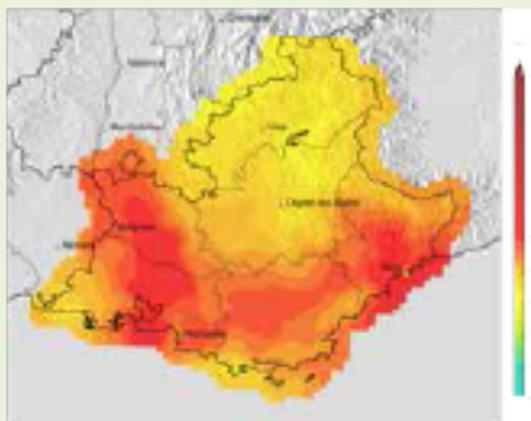
Depuis le 11 janvier 2013, les techniciens de la Lyonnaise des Eaux (société qui a en charge la production et la distribution de l'eau sur la commune), ont débuté une vaste opération d'installation de "compteurs intelligents" dans les foyers grassois. Cette opération, prévue sur 2 ans, couvrira l'intégralité du territoire communal. Ce type de compteur transmet, via le réseau téléphonique, les données de consommation de l'abonné concerné à un central où elles sont stockées. Le calcul des factures de consommation d'eau est alors effectué à partir des consommations réelles, en supprimant tout risque de passer par des estimations parfois inadaptées **+ visuel facture.**

- Qualité des eaux de surface

A Grasse, aucun cours d'eau ne comporte de station de mesure de la qualité des eaux de surface. Cependant, il existe une station de mesure sur la Mourachonne. Les résultats de son suivi hydrobiologique font apparaître une très nette amélioration de la qualité de l'eau avec le réinvestissement du cours d'eau par de nombreux invertébrés et de poissons (anguilles et barbots).

- Qualité de l'air

La qualité de l'air en France est analysée par le réseau Atmo. Il s'agit d'une fédération d'associations agréées par l'État, formées de membres issus des collectivités territoriales, des services de l'État, de l'industrie et des associations de défense de l'environnement. Cette diversité et le statut associatif garantissent l'impartialité et la cohérence de ce réseau (Air PACA pour notre région).



Maximum horaire en ozone pour la journée du 10 juin 2014. source : Aires Méditerranée

A Grasse, il existe une station de mesure de la qualité de l'air à proximité du Casino. Elle mesure les concentrations en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et en ozone (O<sub>3</sub>). Une étude publiée par Air PACA en 2013 a permis de caractériser les polluants à Grasse. Les mesures de polluants ont été réalisées par la station de Grasse mais aussi par une station de mesure mobile située à la piscine d'été de manière à comparer les différentes valeurs enregistrées. Les polluants mesurés sont :

- ◇ PM10 (particules en suspension) : traceurs de la pollution automobile et industrielle
- ◇ NO/NO<sub>2</sub> (monoxyde et dioxyde d'azote) : traceurs de la pollution automobile
- ◇ O<sub>3</sub> (ozone) : traceur de la pollution pétrochimique

Résultats en (µg/m <sup>3</sup> )	PM10	Dioxyde d'azote		Ozone	
	Grasse piscine	Grasse piscine	Grasse casino	Grasse piscine	Grasse casino
Moyenne	28	14	31	71	68
Valeur limite annuelle	40	40	40	-	-
Maximum journalier/horaire	73 j	81 h	167 h	164 h	164 h
Valeur limite horaire	-	200	200	180	180
Nb jours/heures dépassements	5 j	0 h	0 h	24 h	32
Tolérance du nb de dépassements	35	18	18	25	25
Taux de fonctionnement	93 %	94 %	99 %	97 %	100 %

Il ressort des données ci-dessus que le site de Grasse est relativement peu exposé aux particules fines en comparaison aux sites de Cannes et Antibes qui ne figurent pas dans le tableau. Cela s'explique par l'emplacement du site d'étude, moins urbanisé et plus en altitude. Ainsi, les brises de montagne balayent le versant et dispersent les particules, limitant ainsi l'exposition du territoire grassois à cette pollution.

Les données de concentrations en NO<sub>2</sub> indiquent une faible pollution sur le site de Grasse-piscine. La station de mesure du casino est plus exposée du fait d'un trafic plus important. En effet, le NO<sub>2</sub> est un marqueur du trafic automobile comme en témoignent les pics de concentration le matin et le soir, aux heures de pointe.

Enfin, les concentrations en ozone sont semblables sur les deux sites de Grasse avec des concentrations plus élevées en journée, l'ozone, polluant secondaire se formant à l'aide du rayonnement solaire à partir des autres polluants atmosphériques.

Ainsi, les résultats de la campagne de mesure démontrent une faible pollution au dioxyde d'azote, plus marquée pour l'ozone. Les particules fines ne présentent pas, en revanche, de concentrations élevées sur le territoire grassois.

- Sites et sols pollués

La base de données Basias, éditée par le BRGM, fait état de 203 sites industriels et de service pouvant receler un sol pollué. Ces sites sont aussi bien localisés en centre-ville qu'en périphérie, dans les zones d'activités de la Marigarde et du Plan de Grasse.

Engagement N° 5-Promouvoir la biodiversité du territoire grassois

Mieux connaître la biodiversité des milieux naturel et urbain

- Expertise écologique de la LPO PACA sur la ZAC de Roquevignon

Entre mer et montagne, le plateau de Roquevignon est une zone riche en terme de biodiversité : pas moins de 46 espèces protégées au niveau national ou régional ont été recensées sur le périmètre de la ZAC. 4 espèces végétales, 5 espèces de reptiles, 34 espèces d'oiseaux, une espèce de papillon et 2 espèces de chauve-souris.

Bien que les relevés effectués lors des différents inventaires ne soient pas exhaustifs, ils mettent en évidence les zones, milieux et espèces à protéger.

Le projet de modification du PLU devra prendre en compte les enjeux forts révélés par les différentes études menées sur le secteur de la ZAC de Roquevignon. La richesse faunistique et floristique de ce secteur constitue un atout qui pourra être mis en avant par des mesures conservatoires de gestion appropriées et d'éducation à l'environnement.

- Enjeu 1 : assurer la conservation de la flore protégée,
- Enjeu 2 : conserver au maximum la naturalité de la zone d'étude pour assurer le maintien des cortèges floristiques remarquables et offrir à la faune des possibilités d'alimentation et d'abri.

- Zone du Lac au Plan de Grasse (études LPO PACA et CEE)

Les inventaires et études avifaunistique et floristique ont permis de mettre en évidence la présence de 66 espèces d'oiseaux sur ce site et 69 espèces végétales (4 espèces d'oiseaux sont concernées par la directive Oiseaux et 9 figurent à la liste ZNIEFF PACA).

- Espaces naturels protégés et inventaires patrimoniaux

Les périmètres d'inventaires (ZNIEFF) et de protection contractuelle (site Natura 2000) ne couvrent qu'une faible superficie du territoire de Grasse. Le tiers nord de la commune appartient au périmètre de protection réglementaire du parc naturel régional des Préalpes de Grasse. Deux sites Natura 2000 et deux zones ZNIEFF jouxtent les limites du territoire de Grasse et le PLU sera compatible avec les objectifs de conservation de ces sites.

Protéger et favoriser la présence de certaines espèces

- Charte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Créé le 30 mars 2012, le PNR des Préalpes d'Azur s'étend entre Côte d'Azur et haute montagne. La biodiversité y est remarquable avec des espèces végétales qui représentent, à elles seules, 2/3 de la flore française, dont de nombreuses espèces rares et endémiques. La diversité des paysages et le patrimoine culturel y sont également riches. Ce territoire constitue un chaînon essentiel du Schéma Régional de Cohérence Écologique PACA pour constituer la « trame verte et bleue » régionale.

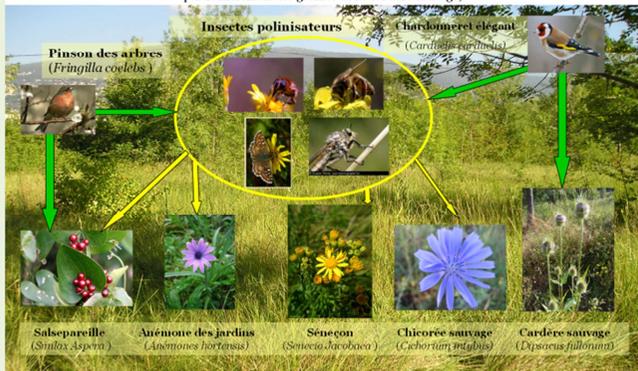
- Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région PACA est un outil d'aménagement du territoire visant à déterminer la trame verte et bleue au niveau du territoire régional. L'ensemble des SRCE constituera, à terme, la trame verte et bleue nationale, l'objectif principal étant de favoriser le déplacement des espèces sur le long terme.

Afin de réaliser cet objectif, le SRCE identifie les continuités écologiques susceptibles de garantir les échanges et propose un plan d'action stratégique. Le PLU de Grasse devra prendre en compte le SRCE (article L 123-1-9 du Code de l'urbanisme).

L'écosystème de la friche

Cette zone était anciennement cultivée. Après l'abandon des cultures ( fleurs pour l'industrie du parfum), sans l'intervention de l'homme, de nouvelles espèces végétales se sont installées (Anémone des jardins, Seneçon...). Ces fleurs attirent de nombreux insectes pollinisateurs qui sont eux mêmes la proie des oiseaux qui viennent rechercher également sur ce site des graines dont ils se nourrissent (ex : le Chardonnet élégant apprécie particulièrement les graines de la Cardère sauvage).



## Engagement N° 6-Amoindrir la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels ou technologiques

### Conforter l'attractivité du territoire en anticipant les effets du changement climatique

- Le diagnostic des vulnérabilités du PCET Ouest 06

#### Changement climatique

↗ de 1° C depuis 50 ans

↗ de 3° C horizon 2050

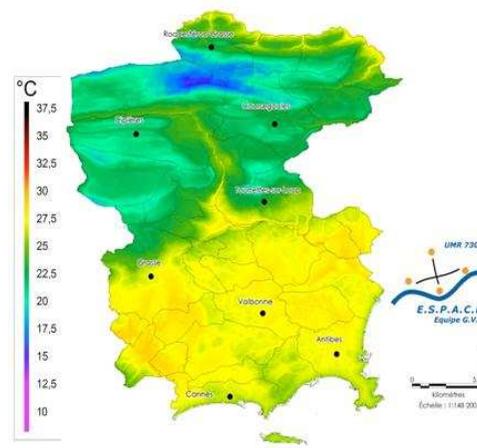
1 été sur 2 ressemble à 2003

Ce diagnostic met en évidence que le territoire a connu une évolution de température de 1°C ces 50 dernières années. Si l'on s'appuie sur des simulations climatiques réalisées par l'Université de Nice, l'Ouest 06 connaîtra, à l'horizon 2050, une augmentation moyenne des températures annuelles de 3°C.

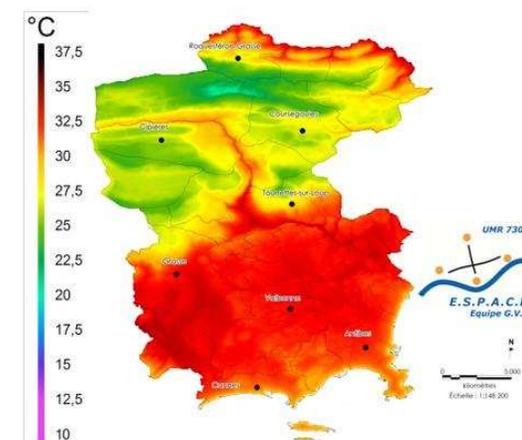
Face à des contraintes de plus en plus fortes sur les milieux et les activités, les élus de l'Ouest 06 souhaitent préserver l'attractivité de leur territoire en anticipant les effets locaux du changement climatique. Aussi, le deuxième axe stratégique intitulé « Conforter l'attractivité du territoire en anticipant les effets du changement climatique » est décliné en 3 objectifs opérationnels qui touchent, de manière transversale, l'enjeu d'adaptation aux effets du changement climatique.

La politique d'adaptation aux effets du changement climatique est naissante et se focalise sur les événements comme la gestion du risque inondation sur le territoire.

Malgré le manque de connaissances des impacts prévisibles du changement climatique sur le territoire de Grasse, des démarches en cours permettent d'engager le territoire et de préserver ses ressources face à d'autres pressions qui viennent s'ajouter à celle du climat : pression foncière, pression des risques naturels.



Températures maximales moyennes annuelles de 1961 à 1990 sur le territoire de l'Ouest 06. Source : Université de Nice, Laboratoire Espace - GVE, 2013



Évolution des températures maximales de Juillet entre 2071-2100 selon le Scénario A1B. Source : Université de Nice, Laboratoire Espace - GVE, 2013

Il est néanmoins nécessaire d'avoir une vision prospective dans toutes les démarches de prévention et de préservation des milieux afin d'intégrer progressivement des actions d'adaptation aux effets du changement climatique dans les politiques publiques portées par les collectivités.

Selon Météo France, 1 été sur 2 sera semblable à l'été 2003 d'ici la fin du siècle. A l'échelle de la ville de Grasse, un plan local santé et un plan canicule sont coordonnés par la ville et le CCAS. Ils permettent d'organiser des soins pour les personnes vulnérables, en cas de forte chaleur notamment.

#### ▪ Limiter le risque d'inondation par une gestion partagée des eaux pluviales

Inondations du 25 juin 2014  
stade Perdigon, chemins des Chênes  
et des Chèvrefeuilles



- Inondations

Les inondations et crues torrentielles se caractérisent par des vitesses d'écoulement rapides et par des phénomènes de transports solides liés aux sapements de berges avec, parfois, inondation des terrains situés en arrière. Les crues torrentielles peuvent également générer des glissements de terrain dus à l'engorgement du sol.

Sur le territoire de Grasse, deux vallons sont concernés par une zone rouge inconstructible : le Grand Vallon et le Vallon de Saint-Antoine.

- 2014 déclarations en catastrophe naturelle

La violence des orages de la nuit du 24 au 25 Juin a causé de nombreux dégâts matériels sur l'ensemble de la commune, affectant réseaux routiers, voitures, habitations et bâtiments communaux.

Un épisode pluvieux d'une rare intensité : 114,5 millimètres de pluie en quelques heures. Ces précipitations, estimées comme centennales par le syndicat intercommunal de la Siagne, ont causé de lourds ravages aux abords du Grand Vallon, des Roumiguières et au Plan de Grasse.

Pas moins de 200 familles ont saisi l'aide de la ville, attestant de lourdes pertes matérielles. 150 agents ont été mobilisés pour répondre, dès l'aurore, aux premières urgences.



Retour en images

#### ▪ Informer les Grassois sur les risques encourus et les comportements à adopter

##### Nouvelles étapes & actions marquantes 2014

3 procédures préfectorales préconisant des recommandations sanitaires et comportementales (limitations de vitesse)

- Partenariat avec Air Paca

Par délibération du 17 mai 2002, la CA Pôle Azur Provence se substituait à la commune pour l'adhésion à l'association Qualitair (devenue Air Paca) pour la surveillance de la qualité de l'air sur le département. Son rôle est de mesurer, surveiller les dépassements des normes, informer la population, les médias et les autorités en cas de pic de pollution. Air Paca mène, en complément, des campagnes de mesures ponctuelles dans des lieux dépourvus de stations fixes.

La CAPAP relaye l'information transmise par Air Paca auprès de 80 établissements dits « sensibles » sur son territoire afin que des dispositions soient prises pour préserver la santé des personnes fragiles.

- Risques naturels

La commune de Grasse est soumise à de nombreux risques naturels : mouvements de terrain (glissement, ravinement, éboulement, retrait-gonflement des argiles), feux de forêts, inondations, séismes. Afin d'y faire face, plusieurs Plans de Prévention des Risques (PPR) ont été approuvés.

- Risques industriels et technologiques

Un risque industriel majeur est un événement accidentel qui se produit sur un site industriel et entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Les principales manifestations de l'accident industriel sont l'incendie avec risque de brûlure et d'asphyxie, l'explosion et/ou la dispersion de produits dangereux dans l'air, l'eau ou le sol.

A Grasse, le risque est généré par la présence d'industries de liées à la parfumerie et à la chimie fine : extraction de produits naturels, raffinage... Certaines de ces activités présentent des risques dont l'importance varie en fonction de la nature et des volumes de produits manipulés. C'est ainsi que 5 sites industriels relèvent de la réglementation « Seveso 2 seuil bas » : Centipharm (ZI du Carré), Charabot et Cargill (ZI Plan), Robertet (centre-ville) et Jeanne Arthès (ZI Bois de Grasse).

#### ▪ Encourager la prévention de la population et la surveillance des risques

- Actions du service communal d'hygiène et santé

De nombreuses campagnes de sensibilisation et d'intervention sont réalisées par le Service Communal d'Hygiène et Santé en matière d'équilibre entre les espèces invasives et le cadre de vie des Grassois :

- 4 campagnes annuelles de dératisation sur la voie publique et 1 dans les bâtiments communaux,
- 3 campagnes de dépigeonnisation et effarouchements d'étourneaux selon le cas,
- 2 campagnes de démoustication,
- Distribution de sachets raticides aux habitants sur demande : 380kg de produits/an.

- DICRIM et ses mises à jour

Un document est publié et diffusé à la population de la CA Pays de Grasse sur les risques encourus.



# Grasse, ville-centre de l'intercommunalité

Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable

**2<sup>e</sup> partie :**

## Axe C : CADRE de VIE

**Garantir dans l'organisation spatiale du territoire l'équilibre entre les activités, les usages et la mobilité de chacun**

Grasse possède un patrimoine naturel riche avec de nombreux jardins remarquables marquant chacun une étape dans l'histoire de l'aménagement de la ville. Chaque année, la ville participe à l'évènement national « Rendez-vous aux jardins » dans une volonté de valoriser ses espaces verts.

Comme nous le savons, le territoire de Grasse est structuré autour d'un centre historique et de hameaux. Assurer le lien entre le centre-ville et ces hameaux est un enjeu très important pour renforcer une identité grassoise peu présente mais éviter aussi l'isolement des quartiers tout en renforçant les services de proximité.

Les déplacements et les transports sont l'une des grandes faiblesses de la commune du fait des contraintes de son territoire liées au relief et à l'étalement urbain. Il y a un besoin urgent de remettre en question la place occupée par la voiture dans nos déplacements, de mettre en place une politique globale des déplacements et de la mobilité et d'offrir enfin une offre de transport performante. A travers ces engagements sur l'harmonie du partage des espaces publics, la ville s'engage à assurer la sécurité et la propreté de ses espaces ouverts au public. Assurer la propreté implique aussi mettre en place d'outils pédagogiques pour faire adopter aux usagers des comportements respectueux de l'environnement et du mobilier urbain.

*Axe en relation avec l'AXE 1 du PCET OUEST 06 a*

### Déjà fait à GRASSE

- Plan local d'urbanisme approuvé en 2007 mis en révision en juillet 2013
- Programme de rénovation urbaine – PRU 2008-2017
- Règlement publicitaire (2013)
- Site covoiturage OttoetCo (2008)
- Pôle multimodal gare SNCF (2012)
- Syndicat transports en commun Sillages
- Envolée végétale (2011)

**Engagement 7 : Contribuer à l'essor patrimonial et assurer la complémentarité des activités et des espaces**

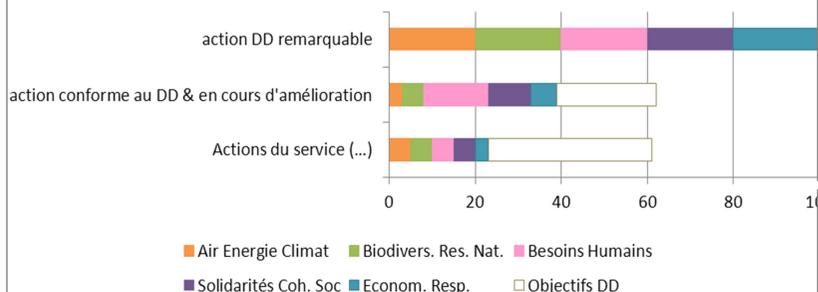
**Engagement 8 : Assurer un partage harmonieux entre tous les usagers du domaine public**

**Engagement 9 : Valoriser la richesse du patrimoine naturel et paysager grassois**



Les graphiques ci-contre représentent la contribution aux 5 finalités du DD des services municipaux concernés par l'engagement numéroté dans le titre.

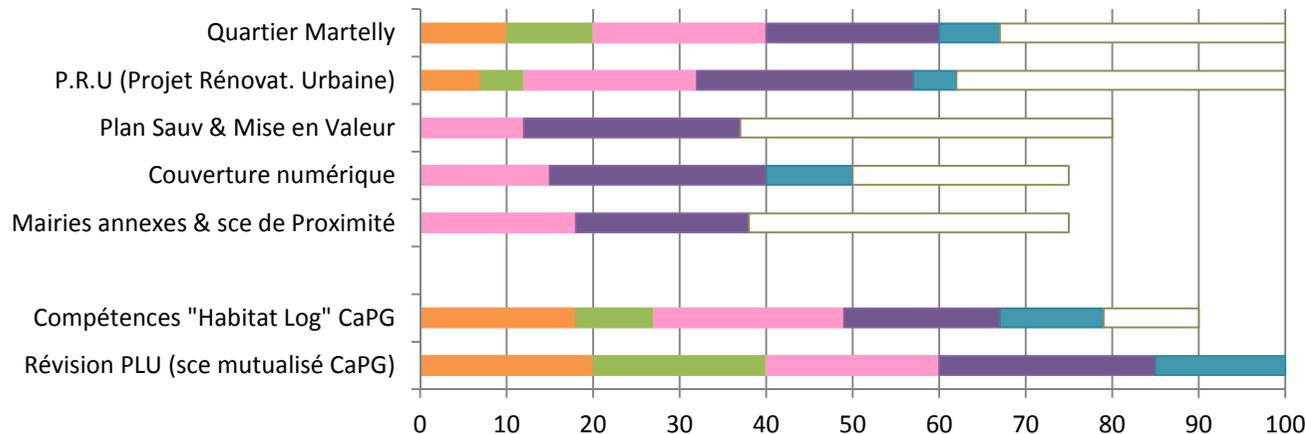
### Exemples d'actions DD



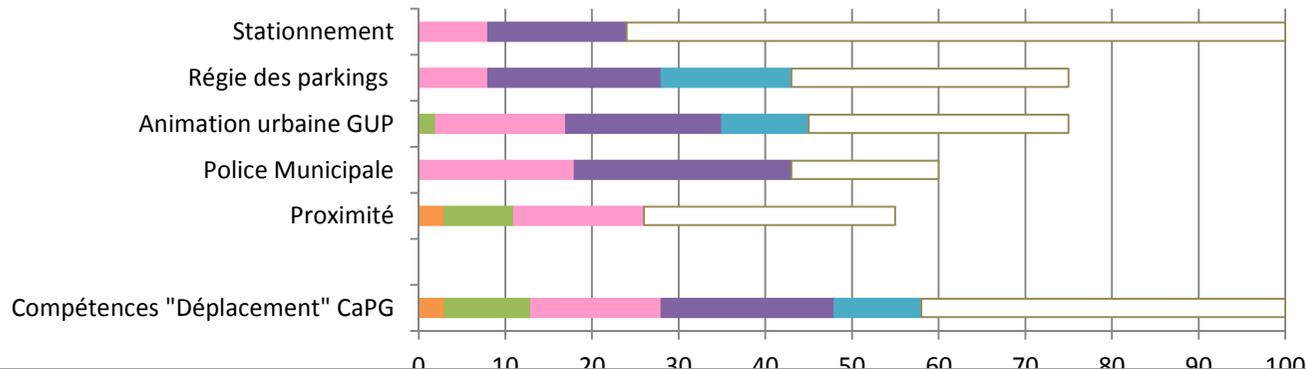
Seules les actions qui ont des effets positifs sur une des finalités DD sont notées ainsi que les marges de progrès. Volontairement, les effets négatifs ne sont pas déduits des résultats, ils pourront être comptabilisés ultérieurement dans une prochaine étape.

Les paragraphes des pages suivantes décrivent les actions menées en 2014 par les services ainsi que leurs évolutions depuis 2010, lorsque les informations transmises permettent l'analyse.

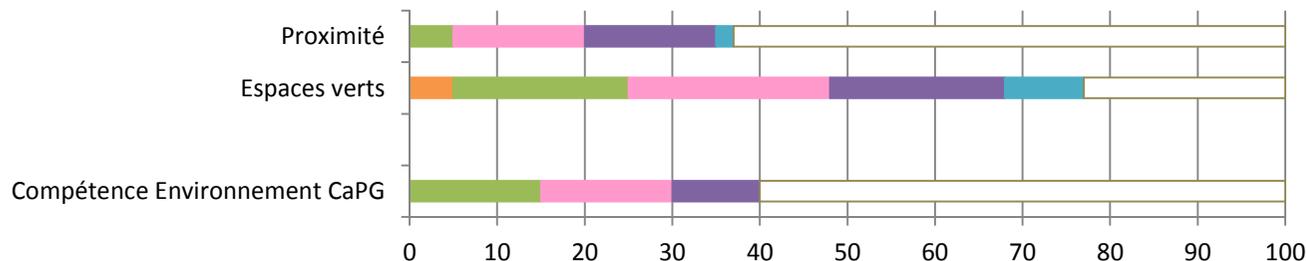
## 7- Essor patrimonial et activités



## 8- Propreté, sécurité et mobilité



## 9- Nature en ville



#### Engagement N° 7-Contribuer à l'essor patrimonial et assurer la complémentarité des espaces et activités

##### ▪ Affirmer le « grand centre » dans sa fonction et son attrait

Chantier de la Médiathèque (en cours)

**3648 m<sup>2</sup>** de surface de plancher



Quartier Martelly

**17 190 m<sup>2</sup>** de surface de plancher

**10 290 m<sup>2</sup>** de surface marchande

(Monoprix reconfiguré)

complexe cinématographique de 5-6 salles

**6 900 m<sup>2</sup>** de logements

**680 places** de stationnement minimum comprenant les 560 places existantes gérées par la régie des parkings

- Projet de Rénovation Urbaine (PRU)

Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) est une déclinaison locale du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), piloté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). L'objectif du PRU est de transformer les quartiers du centre-ville et de la gare en difficulté au regard de leurs problématiques économiques, culturelles, sociales et d'habitat. Cette restructuration des quartiers vise, en premier lieu, à améliorer les conditions de vie des habitants en créant des espaces attractifs.

Menée dans un esprit de développement durable, la réflexion s'est orientée vers une reconstruction de la ville sur la ville.

- Promouvoir la qualité patrimoniale de la ville

Mise en œuvre du PSMV sur le centre historique : le PSMV est un document d'urbanisme qui permet de préciser les objectifs et prescriptions concernant la mise en valeur et la protection du patrimoine. La ville de Grasse a mis en place un dispositif d'accompagnement financier pour la réalisation des travaux prescrits dans le cadre des prescriptions du PSMV (écrêtements...).

- Aménagement du quartier Martelly

Le projet de ZAC Martelly permettra de restructurer un quartier dont la mise en œuvre prendra en compte l'ensemble des enjeux environnementaux, notamment au regard des enjeux fixés par le Grenelle de l'Environnement. L'étude d'impact qui a été réalisée dans le cadre de la procédure de ZAC a permis d'identifier l'ensemble des enjeux sociaux, économiques et environnementaux afin de réduire l'impact du projet sur l'environnement tout en permettant la revitalisation urbaine et commerciale de cette partie du centre historique.

Objectifs premiers du programme : donner une place et une identité au quartier Martelly au cœur du grand centre grassois, rendre le site attractif et inscrire l'aménagement du quartier dans le respect de son environnement.



#### ▪ Maintenir le dynamisme de proximité des quartiers

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014

- Services et équipements de proximité dans les hameaux

Identifier, dans le cadre de la révision du PLU, les emplacements à réserver sur les pôles secondaires là où services et équipements de proximité doivent être renforcés.

- Équité territoriale entre les hameaux et le centre

Depuis de nombreuses années, des services administratifs sont maintenus dans les hameaux pour assurer une proximité avec les habitants. Depuis 10 ans, des services d'entretien et de sécurité viennent renforcer leurs actions et proposent des services identiques dans le centre-ville et les hameaux.

En termes de politique publique et de participation citoyenne, la mise en place de comités de quartier permet des échanges plus adaptés aux besoins des habitants et une coordination des manifestations.

#### ▪ Répondre aux besoins d'aménagement numérique du territoire



- Wifi gratuit et Label « ville internet »

La ville de Grasse met à la disposition des Grassois et des visiteurs 1 heure de connexion WIFI, gratuite et renouvelable, sur une partie de son domaine public (Cours Honoré-Cresp, Place aux Aires, Jardin des plantes, square du Clavecin, Jeu de Ballon, rues des Fabriques et des 4 coins).

Ce nouvel outil répond pleinement à la volonté du conseil municipal de faciliter l'accès à ce nouveau mode de communication via le téléphone, ordinateur portable ou tablette numérique.

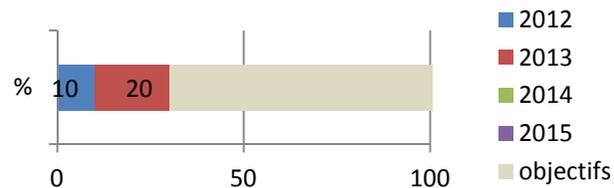
- Déploiement d'infrastructures numériques

La loi Grenelle 2 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) de 2010 a ajouté, dans le Code de l'urbanisme, l'obligation de traiter des communications électroniques dans les documents d'urbanisme. La révision actuelle du PLU est une opportunité pour définir les orientations générales de développement des communications électroniques.

#### ▪ Limiter les nuisances liées aux contraintes urbaines



#### Extinction de l'éclairage nocturne des bâtiments %



#### Chiffres-repères

**251** dispositifs **publicitaires** représentant  
**2 482 m<sup>2</sup>** d'affichage

**72** dispositifs d'affichage sont **en infraction**  
**456 m<sup>2</sup>** d'infraction

- Ambiance acoustique

Le trafic routier est la principale source de pollution sonore sur le territoire communal exposant, de fait, une grande part de la population. Plusieurs routes sont classées en axes bruyants avec des zones d'expositions au bruit correspondant. On peut notamment citer les routes départementales 4, 2562 et 6185 (pénétrante Cannes-Grasse).

La voie ferrée, avec son faible trafic, n'est pas en mesure de créer des nuisances sonores significatives. En revanche, les zones d'activité de la Marigarde, du Plan et de la route de Pégomas sont également sources de pollution sonore.

- Eclairage nocturne excessif

Des premières mesures sont prises pour limiter l'éclairage nocturne des bâtiments municipaux recevant du public (horloges, détecteurs de présence...)

- Pollutions publicitaires

La commune de Grasse a prescrit la révision de son règlement local de publicité le 14 novembre 2013. Les enjeux consistent à limiter ou inverser certaines tendances qui caractérisent le parc de dispositifs installés sur la commune de Grasse.

Objectifs du règlement local de publicité :

- Concernant les enseignes : restreindre leur taille par rapport à la surface de façade commerciale,
- Concernant les pré-enseignes : leur profusion est liée au comportement des professionnels qui souhaitent être le plus visible possible.

Deux cas de figure envisagés selon la loi pour atteindre l'uniformisation recherchée :

- ▷ En agglomération : limitation en nombre et en superficie,
- ▷ Hors agglomération : forte diminution des pré-enseignes pour limiter les alignements de panneaux le long des axes routiers.

- Concernant les publicités : réduire les superficies d'affichage, limiter la densité et le nombre de dispositifs par unité foncière. Une attention particulière sera portée à l'affichage numérique qui sollicite fortement l'attention des conducteurs de véhicules.

#### Permettre l'évolution du territoire dans le respect de l'identité locale et des contraintes environnementales

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014

2014 – **Etape 1** : diagnostic territorial

2015 – **Etape 2** : projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)

2016 – **Etape 3** : règlement et plan de zonage

2016 – **Etape 4** : enquête publique

- Révision du PLU

La richesse du patrimoine grassois est un atout majeur pour l'attrait et la renommée de la ville. Le Plan local d'urbanisme (PLU) de 2007 fait l'objet d'une révision (4 juillet 2013) afin de répondre aux exigences imposées par les lois ALUR sur le logement et le Grenelle 2 pour l'environnement. Cette révision offre à la ville une occasion de réactualiser ses outils d'urbanisme et de renforcer ses ambitions en matière d'énergie, de climat et d'identité locale. Elle devra fixer, à l'échelle du centre historique et des quartiers, les règles qui permettront d'améliorer les services en consommant moins d'énergie, en émettant moins de gaz à effet de serre et en respectant les caractéristiques d'une ville provençale. Des boîtes à idées sont mises à la disposition des Grassois en mairie principale et dans les mairies annexes des hameaux.



- Politique de l'habitat

La C.A. Pays de Grasse est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat. Pour autant, les communes peuvent se doter d'outils dans le cadre de leurs politiques locales. C'est dans ce cadre que la ville de Grasse porte un programme de rénovation urbaine sur le quartier de la gare et le centre historique et a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une OPAH-RU sur son secteur sauvegardé jusque janvier 2014. Au terme du conventionnement avec l'ANAH, le secteur sauvegardé a été intégré au périmètre opérationnel de l'OPAH intercommunale.

Indicateurs	Unités	Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014
Logements améliorés OPAH intercommunale n° 2 (mars 2013 à septembre 2014)	30	123				20	10
Logements améliorés secteur sauvegardé OPAH-RU Grasse						18	22
Logements améliorés OPAH interco	Nb		24	27	32	39	
Logements améliorés OPAH RU	Nb		155	102	22	53	

- Guide éco-construire

Un guide pratique sur l'éco-construction a été créé fin 2007 à destination de l'ensemble des acteurs du territoire. Pratique, il permet d'informer sur les différentes techniques et moyens existants pour intégrer la qualité environnementale dans une habitation : énergies renouvelables, économies d'eau et d'énergie, utilisation d'éco-matériaux.

#### Engagement N° 8-Assurer un partage harmonieux entre tous les usagers du domaine public

##### ▪ Maintenir le sentiment de sécurité et la propreté dans les espaces publics

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014



- Brigades municipales

Création de brigades en îlotage (présence, dialogue, prévention, dissuasion, répression). La brigade d'îlotage doit assurer un lien quotidien de proximité avec les habitants, les commerçants, les établissements scolaires et les associations. Pour la police municipale, la mission d'îlotage est importante car elle s'effectue sur du long terme avec une connaissance accrue de l'environnement et la création de liens entre la population et les différents acteurs de la vie locale. Cette brigade permet d'occuper le terrain de manière permanente, de recueillir informations et doléances, de régler les problèmes courants des administrés en les renseignant précisément et d'établir des contacts privilégiés avec les jeunes et les parents en utilisant la communication transversale.

- Service d'intervention rapide de proximité

Lancement officiel du service intervention rapide propreté proximité en centre historique le 15 mai 2014.

- Vidéo surveillance

Depuis 2008, un service de surveillance est installé au premier étage du parking de la Roque : deux agents se partagent la surveillance de la commune. Un a en charge le visionnage des 6 caméras du centre-ville, l'autre des 5 des Fleurs de Grasse et des 2 du Plan. D'un simple mouvement de souris, ils prennent le contrôle de la caméra pour faire un plan fixe sur une zone précise en utilisant le puissant zoom ou effectuer une rotation complète. Le système est plutôt précis puisque le zoom permet de lire nettement une place d'immatriculation à plus de 200 mètres !



##### ▪ Définir la place de la voiture en ville et prévoir des aménagements adaptés

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014

- Voirie et stationnement

Les politiques de voirie et de stationnement peuvent influencer les mobilités d'une ville. Ce sont elles, en lien avec la politique de transport, qui peuvent contraindre ou non à l'utilisation de la voiture en ville (tarification des stationnements, régulation du trafic, zones à vitesse modérée...) et faciliter l'utilisation de modes de transports doux (création de sites propres, zones de rencontre, voies sécurisées pour piétons et vélos, signalétique...)

Les déplacements sont l'une des grandes faiblesses de la commune du fait du caractère contraint du territoire. En effet, la ville de Grasse présente la particularité d'avoir un centre ancien compact, difficilement praticable en voiture, et entouré de deux grands axes très fréquentés. Le trafic y est donc important pour un espace de voirie restreint. De plus, le territoire communal est confronté à une problématique forte en terme de stationnement qui renvoie à des questionnements sur le comportement des conducteurs -nombreux à se garer sur la voie publique-, sur l'usage des parkings-relais et sur l'attractivité du centre ancien par rapport à la tarification des parkings.



- Parking

Depuis 2013, création et installation d'un bureau dédié à la fourrière Place Etienne Roustan.

- Création de la régie des parkings grasseois le 1<sup>er</sup> avril 2013 : Notre Dame des Fleurs/Martelly et la Roque) : 30 mn gratuites tous les jours, gratuité le samedi (sauf juillet et août pour ND des Fleurs/Martelly).
- Des formules tarifaires innovantes : carte congrès sur 3 jours ; chèque parking de 3 h ; carte de 20 € à décompte par tranche ; tarif spécial cinéma (forfait de 2,30 € quelle que soit la durée du stationnement le jour de même de la séance sur présentation du ticket Studio Cinéma. Valable dans les parkings du Cours, ND des Fleurs/Martelly, la Roque).
- Les parkings couverts : 2 543 places payantes (La Roque, régie des parkings, 480 places - ND des Fleurs/Martelly, régie des parkings, 565 places – Cours H. Cresp, Vinci Park 375 places – La Foux, Vinci Park, 204 places – Hôtel de ville/Cathédrale, Vinci Park, 86 places – Roure, Cie des parkings, 609 places).
- Les parkings de surface réglementés : 286 places (Palais de Justice, Cie des parkings, 64 places payantes – Palmeraie, parking municipal, 60 places gratuites – Le Cours, 23 places payantes – La gare, 139 places gratuites).
- Le stationnement en ville : 1 236 places gratuites, 423 payantes.

Afin de permettre une rotation régulière ouvrant sur une meilleure disponibilité des places de stationnement, une zone bleue à durée limitée a été mise en place à Saint-Jacques.

**Axe de progrès :** Création d'un service spécifique au stationnement car plusieurs services interviennent dans ce domaine : la PM pour le contrôle, GDP pour les arrêtés et cohérence avec les permis de construire, la Proximité pour les installations matérielles

- Encourager une offre de services en transports performante et de qualité

**Covoiturage** ↗ en augmentation constante sur

le site « **OttoetCo** »



- Sillages

L'organisation des transports en commun est une compétence intercommunale transférée à Sillages qui porte, dans ce cadre, le Plan de Déplacements Urbains du territoire pour la période 2009-2016. Du fait d'une topographie contraignante et d'une distance de déplacement importante, la voiture est à 85 % le mode de transport principal quotidien des résidents de la CAPG. Les transports en commun ne représentent que 3 % des parts modales du territoire. Afin d'encourager leur utilisation, une tarification unique à 1.50 € a été mise en place sur le périmètre de Sillages. Néanmoins, l'absence de connexions entre réseaux et opérateurs freinent considérablement leur usage sur et en dehors du territoire. De gros efforts restent à faire sur leur promotion et leur développement.

- Réflexion sur une offre de service concertée entre les 5 AOT

Selon le profil Climat de l'Ouest 06, les déplacements de personnes représentent 14 % des consommations énergétiques (800 GWh) et 26 % des émissions directes du territoire (203 ktCO2e).

Le poids de la mobilité dans les émissions est ainsi supérieur à la consommation en raison du recours quasi-systématique à la voiture (véhicule carboné), utilisée pour 65 % des déplacements mais à l'origine des 93 % des émissions de la mobilité quotidienne.

L'organisation des transports publics se répartit en 5 AOTU (Autorité Organisatrice Transports Urbains) : Sillages pour les territoires de la CAPAG et Grasse, le SITP pour Cannes, la CASA pour son propre territoire, le Conseil général pour les transports routiers départementaux et la Région pour les transports routiers et ferrés régionaux. Ces AOT/AOTU, hors région, font partie du SYMITAM (Syndicat Mixte des Transports des Alpes-Maritimes) qui a pour mission de les coordonner.

Actuellement, des discussions sont en cours pour assurer une offre de service commune aux 5 AOT.

#### Faciliter les déplacements doux par des cheminements continus et sécurisés



- Déplacements à pied en centre ville

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la ville de Grasse montre que plus de 60 % des déplacements générés à l'échelle de la ville sont inférieurs à 5 km, avec une part importante inférieure à 1 km. Si la marche à pied est bien développée sur les courtes distances, l'usage de la voiture individuelle reste néanmoins le plus prisé du fait du manque d'aménagements et de continuités piétonnes en centre ville.

Le défi du développement de la marche à pied à Grasse tient à la nécessité d'améliorer le cadre de vie du centre ville (moins de nuisances et de pollution) et à l'importance du report modal de la voiture vers la marche à pied pour les distances inférieures à 1 km.

Dans l'optique du développement d'alternatives à la voiture individuelle, la ville de Grasse souhaite créer un « réflexe piéton » pour les déplacements sur courtes distances en centre ville. Cependant, force est de constater que la promotion des modes doux doit passer par la modification des comportements individuels vis-à-vis des véhicules individuels motorisés et nécessite la réintégration de la marche à pied en milieu urbain par des mesures incitatives fortes envers les piétons.

- Balisage des chemins

La CAPG a créé et balisé des cheminements piétons en centre historique au moyen de « traverses » formées d'escaliers et de ruelles qui ont la particularité de couper les routes principales et de donner un accès direct au sommet du Puy, près de la cathédrale.

#### Engagement N° 9-Valoriser la richesse du patrimoine paysager et naturel grassois

- S'appuyer sur l'intérêt écologique de la nature en ville pour modifier les espaces verts et créer des lieux d'activités et de loisirs

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014



- Label « Ville fleurie »

Le Comité des villes et villages fleuris a confirmé le maintien du label 3 fleurs pour Grasse, après une visite de jury de contrôle le 22 septembre 2014. Une reconnaissance qui valorise tous les efforts de la commune pour créer un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes. Fleurissement, place du végétal dans l'aménagement des espaces publics, espaces paysagers respectueux du patrimoine et de l'identité territoriale, créativité, esthétique urbaine, consommation raisonnée de la ressource en eau, diminution des pesticides, valorisation des déchets verts, consommation raisonnée de l'énergie et des hydrocarbures, éducation à la biodiversité mais aussi préservation du lien social, cadre de vie, animations et valorisations touristiques sont des critères essentiels de l'évaluation. Un satisfecit pour la ville de Grasse, riche d'un territoire de 4 444 hectares dont 1 543 hectares de forêts et de garrigue, véritable poumon vert du territoire.

- Envolée végétale

La vocation du concours « Envolée végétale » est de susciter une dynamique encourageant les Grassois à participer, toujours plus nombreux au fil des ans, à l'embellissement de leur ville par le biais du végétal pour compléter de manière originale le travail réalisé au quotidien par le service des espaces verts. : Le concours n'a pas eu lieu cette année.



- Espaces verts

L'excellence, c'est aussi l'optimisation des moyens avec une gestion différenciée des espaces verts selon 5 niveaux d'entretien : entretien intensif de niveau 1 pour les espaces verts horticoles (jardins), entretien très régulier de niveau 2 pour les espaces verts soignés (entrées de ville, squares, giratoires du centre), entretien assez régulier de niveau 3 pour les espaces verts traditionnels (accompagnement de voirie, giratoires de transition), entretien limité au strict nécessaire de niveau 4 pour les espaces verts extensifs (balades vertes, zones de repos) et entretien de niveau 5 pour les espaces verts naturels (conservation de la nature et sécurisation uniquement).

Aménagements : - Square Rastigny : 61 m<sup>2</sup> - Esplanade CAPG : 88 m<sup>2</sup> - Giratoire Cantepedrix : 250 m<sup>2</sup>

En 2014, sur ces 3 sites, 416 plantes méditerranéennes ont été mises en terre + 3 arbres (2 arbres de Judée et 1 olivier). Pas de gazon, arrosage type goutte à goutte, paillage minéral.

Chiffres-repères 2014

- 2 000 arbres recensés
- 42 ha d'espaces verts

- Protéger et valoriser la présence d'arbres et de jardins en ville

- Recensement des arbres

Plusieurs tentatives de recensement ont été lancées sans être toutefois achevées.

En zone urbaine, les plantations d'alignement, la végétalisation des places, squares et parcs contribuent à la diversité et à la qualité paysagère de l'espace urbain et jouent plusieurs rôles :

- un rôle dans la gestion et la valorisation des eaux pluviales en milieu urbain en renforçant l'infiltration de l'eau de pluie
- un rôle de rafraîchissement ambiant : l'évapotranspiration des végétaux, particulièrement celle des arbres à feuilles caduques, rafraîchit et humidifie l'air des villes. Au-delà de l'ombrage qu'ils procurent, les arbres jouent ainsi un rôle de « ventilateur » naturel offrant une sensation de fraîcheur. Ainsi, renforcer la place de l'arbre en ville constitue un excellent moyen d'adaptation au changement climatique en matière de rafraîchissement urbain.
- un rôle de préservation des sols : grâce à leur système racinaire, les arbres permettent de limiter les phénomènes d'érosion, stabilisent les sols en prévenant les glissements de terrain et les coulées de boue. Les arbres sont ainsi de vrais alliés dans la gestion et la préservation d'espaces présentant des risques géotechniques majeurs.

- Favoriser et valoriser les éléments naturels et sauvages



- Balisage des chemins de randonnée

Le Conseil général offre des parcours de randonnées familiales dans la nature environnante. Trois parcours existent autour de Grasse (la Marbrière, plateau de la Malle, le Doublier) à proximité du GR 4 qui part de Royan en Charente Maritime pour se terminer à Grasse. Un autre itinéraire de promenade se situe à Clavary.

- Des espaces naturels le long de certaines voies

En réponse aux attentes des Grassois qui en avaient exprimé le souhait lors des ateliers, les services municipaux (voirie, proximité, espaces verts) se sont réorganisés pour réduire l'emploi de produits chimiques lors des campagnes d'entretien des accotements de voirie. Initiée en septembre 2012 avec 7 km de voie traités entre Magagnosc et Peymeinade, la zone a été portée à ..... km en 2013, représentant ..... m<sup>2</sup>. Le but étant de réduire l'utilisation des produits chimiques de 50 %

# Grasse, ville-centre de l'intercommunalité

*Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable*

**2<sup>e</sup> partie :**

## Axe D : DYNAMISME TERRITORIAL

**Favoriser l'émergence d'une économie locale, durable et solidaire**

*Axe en relation avec l'AXE 3 du PCET OUEST 06*

On constate à Grasse une forte diminution des productions locales de fleurs pour l'industrie du parfum, industrie qui, paradoxalement, fait la renommée de la ville. Le maintien de l'agriculture périurbaine locale est un enjeu car il s'agit là d'un secteur stratégique. Mais l'agriculture à Grasse ne concerne pas seulement la production de fleurs, nous souhaitons aussi promouvoir la production locale et favoriser l'implantation de marchés locaux et artisanaux.

La ville de Grasse est reconnue « Ville d'Art et d'Histoire » et bénéficie d'une renommée mondiale grâce aux fleurs et aux parfums. L'Office de Tourisme de Grasse et les services municipaux ont pris la mesure des potentiels de la ville et de ses environs. Ainsi, depuis une dizaine d'années, la ville s'est engagée dans des actions concrètes de valorisation de ces potentiels par le biais d'actions de dynamisation. Cependant, le potentiel touristique

de la ville reste trop peu exploité au niveau régional. Valoriser notre identité locale et notre culture est fondamental. Le manque d'hébergement est un handicap pour la ville qui peine à « fixer » les touristes sur la commune. Les enjeux concernant ce secteur sont donc l'adaptation de l'offre d'hébergement, l'amélioration de l'animation en centre-ville et la sensibilisation des touristes aux spécificités de notre territoire.

Les potentiels de développement économique de la ville ne se limitent pas à l'activité industrielle dans les secteurs de la parfumerie et des arômes. Grasse dispose de plusieurs zones d'activités et la ville travaille de plus en plus pour une ouverture vers les nouvelles technologies. Concernant le commerce, le secteur du centre ville souffre d'un problème d'attractivité qu'il faut dynamiser.

**Engagement 10 : Soutenir la reconquête du potentiel agricole et la filière naturelle locale**

**Engagement 11 : Conforter l'attrait patrimoniale de la ville et favoriser de nouvelles activités**

**Engagement 12 : Renforcer les partenariats avec les acteurs associatifs ou de l'ESS**

### Déjà fait à GRASSE

- Label Ville d'Art et d'Histoire
- Pôle de compétitivité PASS (Parfums, Arômes, Senteurs, Saveurs) 2005
- Pépinière commerciale centre ancien 2008-2016
- FISAC (Fonds d'Intervention Services, Artisanat, Commerce) 2010-2020

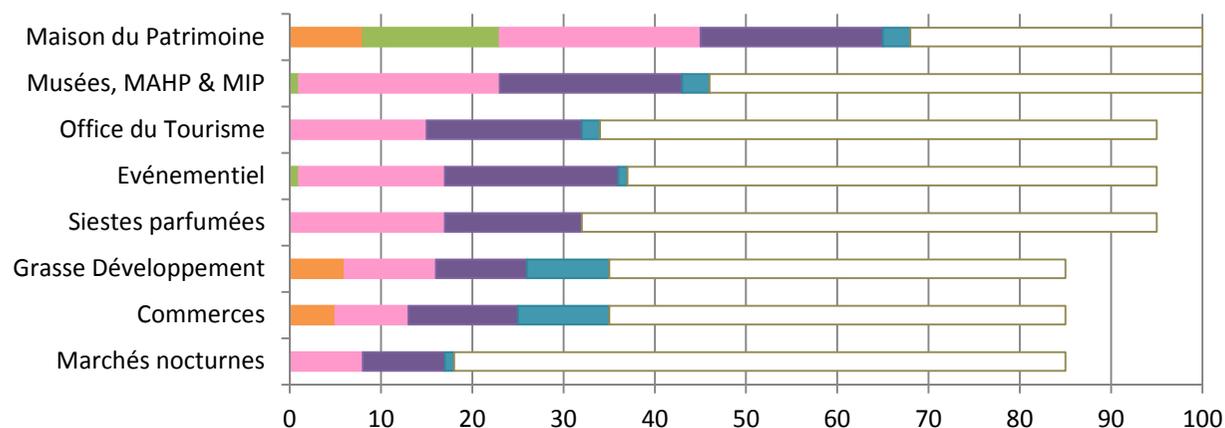


Les graphiques ci-contre représentent la contribution aux 5 finalités du DD des services municipaux concernés par l'engagement numéroté dans le titre.

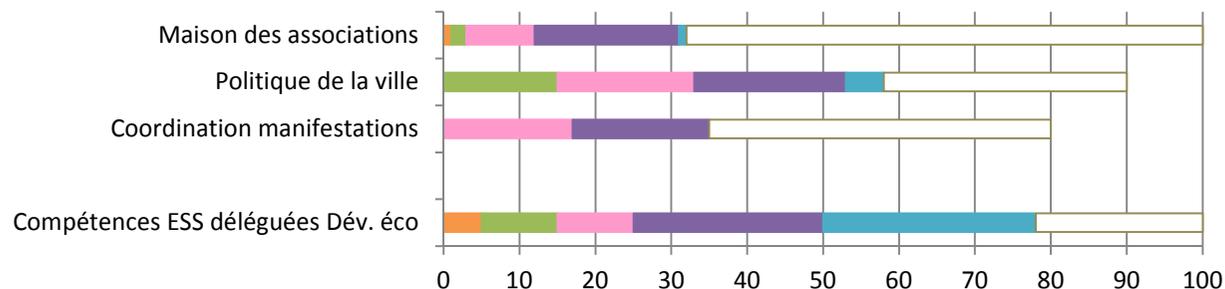
Seules sont notées les actions qui ont des effets positifs sur une des finalités DD ainsi que les marges de progrès. Volontairement, les effets négatifs ne sont pas déduits des résultats, ils pourront être comptabilisés ultérieurement dans une prochaine étape.

Les paragraphes des pages suivantes décrivent les actions menées par les services en 2014 et leur évolution depuis 2010 (lorsque les informations transmises en permettent l'analyse).

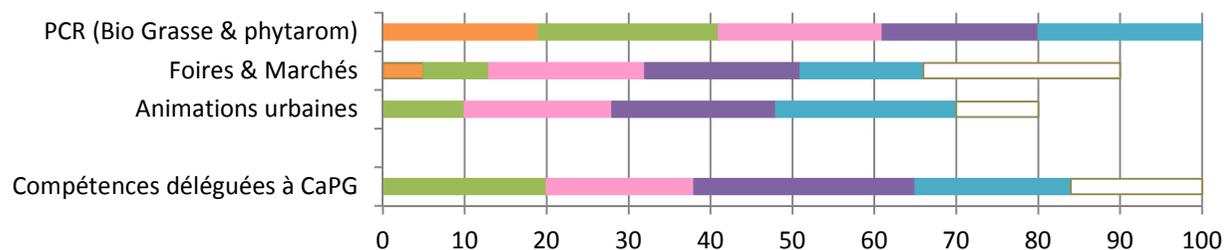
## 11- Attrait patrimonial, touristique économique



## 12- Acteurs locaux associatifs



## 10- Filière agricole



Engagement N° 10-Soutenir la reconquête du potentiel agricole de la filière naturelle ou locale

- Développer ou promouvoir les circuits de distribution courts, la production locale et l'agriculture biologique

Chiffres-repères de 2014

1000 m<sup>2</sup> de chapiteau

5 espaces d'accueil

14 stands d'information



- Biograssse

Chaque année, depuis 1995, le marché annuel bio regroupe des exposants en alimentaire et bien-être, des producteurs bio locaux, des exposants professionnels de l'éco-habitat (chauffage, réfection de façade, économies d'énergies...) et éco-tourisme avec le stand du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, des stands associatifs d'information et ateliers tous publics sur divers thèmes (maternage, agriculture locale, sport, info énergie, développement personnel, éducation à l'environnement, conférences...) et un repas de midi bio.

Outre les producteurs et revendeurs de produits certifiés bio, des stands sont dévolus au recyclage, à l'utilisation des déchets pour le compost, mais aussi à la connaissance de la petite faune de proximité.

Intérêt pour les Grassois : sensibilisation à la filière de production biologique, accès aux produits alimentaires et cosmétiques bio,

Intérêt pour la ville : animations en centre ville et dynamisme commercial avec les restaurants et bistrots,

Intérêt pour les agents : participation annuelle de travail collaboratif entre services : fêtes, éclairage, espaces verts, ateliers, congrès/réceptif.

- Les foires et marchés

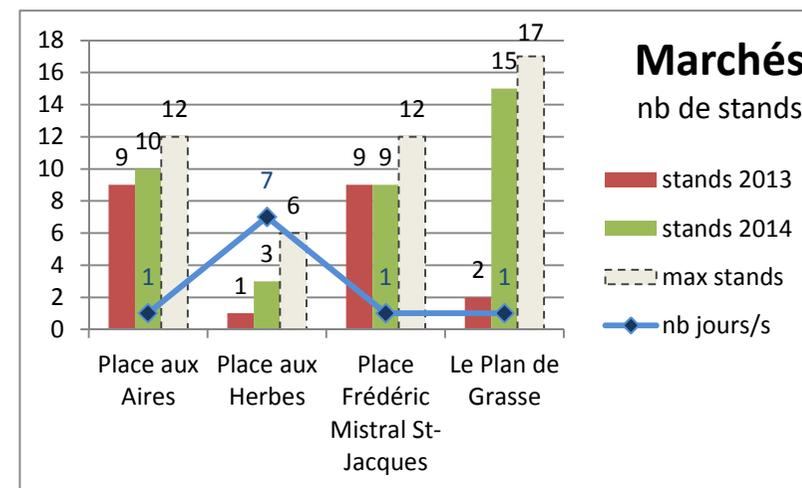
Les places aux Aires et aux Herbes, ainsi que les hameaux du Plan de Grasse et St-Jacques, offrent 32 places de vente aux producteurs et maraichers : fleurs coupées, plantes vertes, fruits, légumes, fromages, coquillages, vins, miel, confitures, pains, huiles, olives, volailles et divers commerces : vêtements, ustensiles, boucherie, poissonnier...

- Les réseaux de distribution

**Les points de vente AMAP** : avec l'aide des élus de quartiers pour trouver un lieu de distribution, 5 AMAP assurent, sur le territoire, la distribution de paniers composés de produits locaux.

- « La Ruche Qui Dit Oui » : lancée en septembre 2014, l'association a pris ses quartiers chemin de Saint-Jean, dans un local prêté par la ville ouvert tous les jeudis de 18h à 19h30. Elle y propose des denrées de 24 producteurs locaux en vente directe à ses 539 membres.

- Panier Fraîcheur 06 : le Comité des Œuvres Sociales de la ville relaie par mail, chaque semaine, l'information sur la composition des paniers fournis par l'association « Panier Fraîcheur 06 » permettant ainsi, de plus en plus d'agents municipaux, d'être livrés sur leur lieu de travail en produits issus de la culture maraîchère locale.



## 2<sup>e</sup> partie : Grasse, ville-centre

Bilan des Politiques publiques,  
Orientations et Programmes.

### Axe D : DYNAMISME TERRITORIAL

#### Accompagner le volet agricole de l'industrie des parfums

20 exposants

15 ateliers sur 3 journées

150 congressistes  
dont 35 conférenciers

1000 visiteurs sur le week-end



#### Phyt'arom Grasse, 11, 12 et 13 avril 2014

Congrès entièrement organisé, piloté et financé par le service Palais des congrès & réceptif. Il est ouvert aux professionnels (conférences payantes) et au grand public (salon bien-être & santé, conférences et ateliers gratuits).

- Recours à des équipements et services bio ou éco-responsables (sacoches, bloc-notes, restauration, boissons...)
- Mobilisation du tissu économique grassois (hôtels, restaurants, prestataires...)
- Rayonnement de la ville dans la presse locale, nationale et internationale
- Dématérialisation renforcée des moyens de communication (site internet, Facebook, LinkedIn...)
- Tarifs préférentiels proposés aux étudiants et demandeurs d'emploi
- Présence de producteurs et de sociétés locales dans le salon bien-être et santé
- Cohérence avec l'image de la ville et son pôle de compétitivité
- Place accordée au travail des étudiants et universitaires (concours de posters scientifiques)
- Ateliers de découverte de l'aromathérapie ouverts à tous

Intérêt pour les Grassois : accès à la connaissance sur l'aromathérapie et aux savoirs sur les plantes médicinales ; rencontres entre professionnels et grand public.

Intérêt pour la ville : dynamisme commercial ; valorisation du savoir-faire grassois (parfums, arômes, recherches) ; rencontres entre industriels et producteurs locaux.

Intérêt pour les agents : organiser un événement de portée internationale avec la rencontre de congressistes du monde entier.

#### Pôle d'Excellence du Végétal

Porté par le service Développement Économique de la CAPG, le Pôle d'Excellence du Végétal est un programme de recherche et développement au service de la connaissance, des agriculteurs et des industriels/grandes marques. Dans les faits, il s'agit d'étudier la biodiversité végétale locale sous le prisme des chémotypes des plantes afin d'accroître nos connaissances sur le sujet.

#### Pôle Arôme Saveur Senteur

Le pôle de compétitivité Parfums Arômes Senteurs Saveurs (Pôle PASS) ambitionne de devenir un pôle international de référence pour la caractérisation, l'évaluation et la production des extraits naturels utilisés dans l'industrie aromatique et cosmétique. Le pôle PASS est basé sur une logique d'intégration verticale, depuis la culture des plantes à parfum et aromatiques jusqu'à la production d'ingrédients aromatiques et leur formulation dans des produits finis. Ces ingrédients aromatiques s'adressent à quatre grands secteurs industriels aux marchés majeurs : la parfumerie alcoolique, les produits cosmétiques, les détergents et les produits agro-alimentaires.

Engagement N° 11-Conforter l'attrait patrimonial, touristique et économique de la ville

• Orienter les visiteurs grassois vers un tourisme culturel

- Le label du ministère de la Culture « Ville d'Art et d'Histoire », a été attribué à Grasse en 2003.

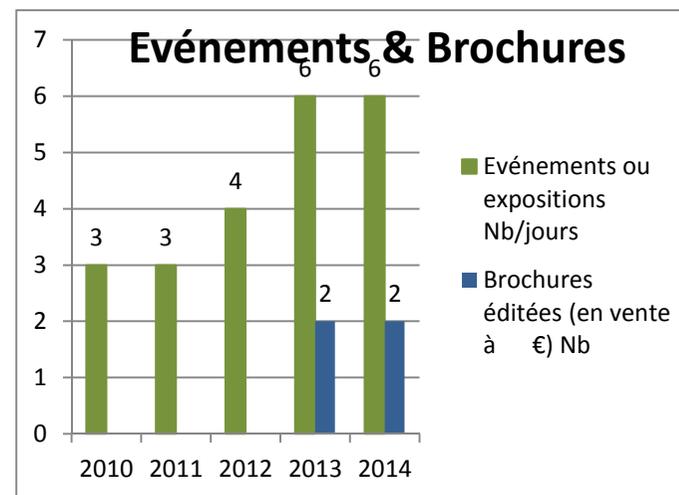
Il souligne la volonté municipale de sensibiliser les habitants, les scolaires et les visiteurs à l'architecture, au patrimoine et, par là-même, à son cadre de vie. L'approche sensorielle de l'architecture est privilégiée.

- Maison du Patrimoine

La Maison du Patrimoine (MDP) accueille le service qui porte le label Ville d'Art et d'Histoire. Des expositions sur le patrimoine de Grasse, accompagnées de médiations, sont proposées dans ce lieu ainsi que des visites guidées de la ville. La MDP propose un espace d'ateliers pédagogiques pensé pour les scolaires et pour les enfants les mercredis (« Le rendez-vous des enfants »). La MDP donne accès l'ensemble du Pôle Médiation (guides conférenciers et administratifs), au Pôle Inventaire (Recherches sur les patrimoines mobilier, monumental et immatériel), au centre de documentation et à une présentation du réseau VPAH. La Maison du Patrimoine conduit le public vers les autres lieux culturels et t patrimoniaux du territoire (Archives, médiathèques et musées...) afin de compléter leur vision.

En 2014, deux actions marquantes concernant plus particulièrement l'attrait touristique ont été réalisées par VAH (voir aussi l'engagement 15 sur l'implication et l'accès à la connaissance des Grassois) :

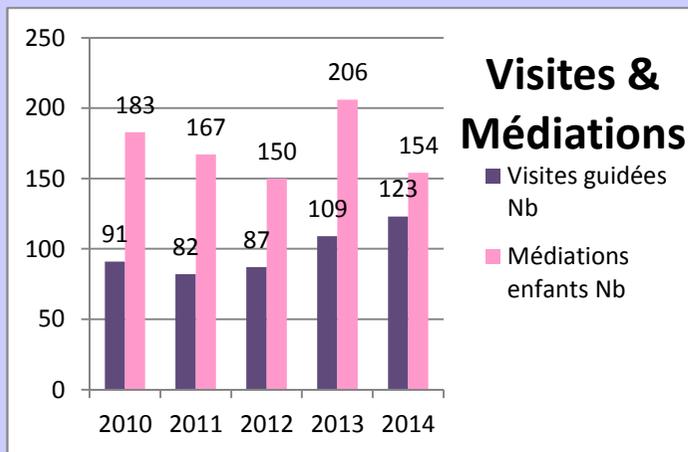
1. Réaménagement scénographique des vitrines de la cathédrale (travail collaboratif entre VAH, CDOA (Conservation Dépt des Objets d'Art), la paroisse et les services techniques de la ville. Axe de progrès : restauration du bâtiment (services techniques).
2. Convention entre VAH et l'ENSAM (École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille) pour des travaux de réflexion avec les étudiants autour de la requalification de la centrale à vapeur des parfumeurs. Intérêt DD : redécouverte d'un bâtiment conçu par de grands architectes des 30 Glorieuses, valorisation d'un équipement industriel historique de la parfumerie. Travail collaboratif avec les étudiants en architecture. Réflexion sur la mutualisation des besoins énergétiques dans le cadre d'un bassin d'activité.



## 2<sup>e</sup> partie : Grasse, ville-centre

Bilan des Politiques publiques,  
Orientations et Programmes.

### Axe D : DYNAMISME TERRITORIAL



- Visites et conférences thématiques  
Dans le cadre du Salon des collectionneurs autour du parfum (15 juin 2014), une visite a été organisée en collaboration avec une association sur la découverte du patrimoine industriel (50 personnes sensibilisées).  
Journées nationales du patrimoine de pays (14 juin 2014) : conférences sur la restauration de vitraux et visites de lieux.

- Les 3 expositions de l'été
  - « Bains, bulles et beautés » au MIP du 14 juin au 30 septembre : illustration de la toilette et du bain dans la civilisation occidentale avec le savon comme lien commun entre les différentes thématiques abordées.
  - « Au petit bonheur... Quand les œuvres du MAHP rencontrent les artistes Plonk & Replonk » au MAHP du 27 juin au 30 septembre : sélection de photographies prises par des anonymes qui racontent des histoires de vies et de sociétés au travers de paysages, portraits, représentations d'animaux ou d'objets. En écho, l'exposition dévoile l'imagerie absurde et déjantée de Plonk & Replonk, un collectif d'artistes suisses spécialisé dans le photomontage.
  - « Qu'en savons-nous ? », histoire de la savonnerie grasse du 14 juin au 21 septembre à la Maison du Patrimoine.



#### ▪ Diversifier les offres d'animation et les activités saisonnières

- Exporose du 8 au 11 mai 2014

Depuis 1970, créateurs et passionnés de roses mettent magnifiquement en scène leurs plus belles productions de roses. Avec un ticket d'entrée donnant accès à tous les sites, les visiteurs profiteront de l'exposition internationale, de l'espace dédié au concours des rosiers de jardin, de la pépinière et des nombreuses animations, ateliers, visites et spectacles proposés par la ville et les associations. Des nouveautés ont étoffé cette édition 2014 : un marché artisanal sur le Cours, deux espaces détente avec chaises longues et brumisation parfumée, un parcours fleuri au travers des lieux incontournables du centre ville et une participation active des artistes et commerçants.

Pour l'événement, décoration des parkings avec instauration d'une tarification spéciale à la journée et gratuité le samedi.

Intérêt pour les Grassois : hommage au savoir-faire patrimonial; rencontres entre professionnels et grand public.

Intérêt pour la ville : dynamisme culturel ; valorisation du patrimoine grasseois (terres ; plantes ; parfums, recherches) ; rencontres entre professionnels et amateurs.

Intérêt pour les agents : organiser collectivement une animation événementielle de portée internationale.

Indicateurs	Unités	Objectifs	En 2012	En 2013	En 2014
Visiteurs – Total billets d'entrée	Nb		2581	2820	4471
Dont tickets exonérés	Nb		2010	2592	1549
Stands de pépiniéristes et d'exposants	Nb		37	40	34
Visites guidées et parcours	Nb		Nocturne le samedi (21h)	7	5
Ateliers	Nb		3 expos photos	1	9
Animations spectacles	Nb		3 défilés de mode	24	10



## 2<sup>e</sup> partie : Grasse, ville-centre

Bilan des Politiques publiques,  
Orientations et Programmes.

### Axe D : DYNAMISME TERRITORIAL



- Événementiel patrimonial

L'époque où Grasse jouait les belles endormies est terminée. L'été 2014 fut marqué par de multiples animations qui ont drainé un public heureux de faire ville ensemble sous le signe de la fête. Large place a été faite, durant juillet et août, à la création, à la fantaisie, à la légèreté pour promouvoir le territoire, encourager les initiatives, fédérer les énergies et se donner le temps du ressourcement, le temps du lien.

- Siestes parfumées

Les transats installés place du 24 août, dans les jardins du MAHP et du MIP étaient une réelle invitation à apprécier un moment de quiétude, au cœur de l'été, enveloppés d'une fragrance rafraîchissante bienvenue quand le soleil se fait trop chaud. Nombreux sont ceux qui en ont profité, se laissant aller à un moment de repos en plein cœur de Grasse.

Indicateurs	Unités	Objectifs	2011	2012	2013	2014
Transats installés en juillet-août	Nb		30 (1 site)	50 (3 sites)	65 (3 sites)	45 (3 sites)
Personnes qui ont fréquenté les sites	Nb		13 737	20 091	30 016	23 536

archés nocturnes

Les marchés au clair de lune ont rencontré un succès inattendu, la clientèle s'avérant de plus en plus nombreuse chaque mercredi, friande de ces étals variés dans une ambiance des plus singulières sur le Cours, la place aux Aires et la place du Clavecin.

- Nocturnes parfumées

Ils se sont tenus tous les jeudis du 3 juillet au 28 août en accès libre : concerts, représentations théâtrales, festival de contes, animations bavardages, soirées thématiques, cinéma de plein air, rencontres sportives, relais pédestre...

- Fête du jasmin

Trois jours de fête au cœur de l'été où le programme fut particulièrement riche : concours de vélos fleuris, feu d'artifice, concert, arts de la rue en centre ville, défilé de chars, fanfares, musiciens, danseurs, traditionnelle messe dans les jardins de la princesse Pauline, concours de boules carrées, animations et ateliers.



## 2<sup>e</sup> partie : Grasse, ville-centre

Bilan des Politiques publiques,  
Orientations et Programmes.

### Axe D : DYNAMISME TERRITORIAL

#### ■ Promouvoir l'offre touristique et l'orienter vers des objectifs durables



Mise en place d'un questionnaire de satisfaction

**350** formulaires remplis

**80 %** de satisfaction

**20 %** de critiques concernant la mauvaise signalisation

**48 667** visiteurs au Musée International de la Parfumerie

**6 315** visiteurs au musée d'Art et d'Histoire de Provence

**14 758** visiteurs aux Jardins du MIP

**40 595** visiteurs à la cathédrale Notre-Dame du Petit Puy

#### • Office du tourisme

En juin 2013, l'office de tourisme s'installait dans ses nouveaux locaux à la gare routière, au sein du quartier Martelly. Un espace où l'on y trouve : réseau wifi, coin repos, boutique, location de vélos assistés électriquement, centrale de réservation, accueil des bus de tourisme, un « stop&go » et une aire de stationnement pour camping-car la nuit.

#### • Promotion du label « Ville d'Art & d'Histoire »

L'office de tourisme diffuse largement les programmes auprès du public par tout moyen mais aussi en accompagnement BtoB auprès des partenaires parfumeurs avec un objectif clair : augmenter les chances de capter différents publics quand l'offre s'élargit sans incidence financière pour les tour-operators, agences de voyages et autocaristes.

#### • Veille touristique

Poursuite du développement, initié en 2013, d'évaluation des modes de fréquentation et de consommation des clients grassois afin d'obtenir une analyse fine et déterminer les actions de promotion qui en découlent.

#### • Entretien du réseau d'accueil auprès des commerçants

Poursuite de la démarche lancée en 2013 consistant à utiliser les commerçants volontaires en tant que points-relais d'information avec passages réguliers et documentation à l'appui, l'idée principale étant de répondre eux-mêmes aux attentes et renvoyer, le cas échéant, vers l'office de tourisme.

#### • Promotion de la carte shopping

Mise en valeur des commerçants avec la carte shopping dans le cadre de la formation des Ambassadeurs de l'accueil touristique.

#### • Marketing territorial

Les professionnels du tourisme institutionnel développent, au quotidien, des stratégies de « marketing territorial » afin de rendre les zones concernées attrayantes, séduisantes, mettant en valeur leurs atouts et, dans l'ombre, leurs défauts ou inconvénients. L'office de tourisme a défini une action de promotion territoriale autour de 4 axes stratégiques\* afin que chaque partenaire puisse s'insérer, de façon cohérente, conjuguée et exponentielle, dans le projet global « Destination Grasse ».

\* Les 4 axes : Fleurs & parfums ; Culture & patrimoine ; Art de vivre & gastronomie ; Nature & plein air.

#### Axe de progrès :

Promotion des offres de restaurations utilisant des produits locaux cuisinés sur place ou d'hébergements pratiquant des principes liés au développement durable.

## 2<sup>e</sup> partie : Grasse, ville-centre

Bilan des Politiques publiques,  
Orientations et Programmes.

### Axe D : DYNAMISME TERRITORIAL

#### ▪ Développer et favoriser l'ancrage commercial et entrepreneurial

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014



Avant démarrage des travaux

Après dépose de la devanture



- Faciliter le développement commercial

Depuis 2010, la CAPG est engagée dans le dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) faisant bénéficier le centre de Grasse d'aménagements urbains en faveur de la redynamisation commerciale, notamment l'installation de deux bornes d'informations commerciales.

- Pépinière commerciale

La ville de Grasse a confié, à la Société Publique Locale « Grasse Développement », la mission d'acquérir, rénover et louer des cellules commerciales à des conditions avantageuses dans les secteurs Oratoire/Journet/rues Droite et de la Fontette. Après une reprise économique effective estimée à 5 ans d'existence, ces locaux sont remis en vente avec priorité d'achat aux locataires. La pépinière s'inscrit dans le cadre d'une redynamisation visant à restaurer l'attractivité et la qualité de vie du centre historique en prenant le développement économique comme moteur de renouvellement urbain. Elle s'intègre à un programme qui vise à favoriser, sur un secteur où l'activité commerciale s'est amoindrie, la création et la croissance de commerces. Il vise également à rendre la ville aux Grassois avec un espace ouvert agréable répondant à leurs besoins de consommation.

Les acquisitions foncières de la pépinière (acquisition, travaux de réhabilitation et location à des commerçants) :  
51 locaux à maîtriser pour 29 commerces créés ou à créer :

- ✓ 28 locaux rénovés ont permis de créer 21 commerces, 15 sont loués au 31/12/2014,
- ✓ 23 locaux en RDC des îlots dégradés à rénover pour 8 commerces à terme.

- Gestion des locaux et veille commerciale

- ✓ Comité mensuel avec la ville de Grasse pour l'étude des porteurs de projets et attributions des commerces
- ✓ 15 DIA traitées pour les murs
- ✓ 9 DIA étudiées pour les fonds de commerce

- Carte shopping

Une carte de fidélité « shopping » a été instaurée en 2000 en centre ville sous l'impulsion des services municipaux dans le cadre du FISAC avec la Fédération Économique de Grasse. Cette carte est simple d'utilisation et sans engagement pour les 10 000 clients qui en sont porteurs.

Elle fonctionne comme un porte-monnaie électronique et peut être utilisée chez les commerçants adhérents (identifiés par un autocollant sur leur vitrine) selon un système de calcul (+ 2 % du montant de l'achat alimentaire transformé en points ou + 4 % si achat non alimentaire chez Auchan dès 80 € d'achat).

Ses intérêts visent à favoriser l'activité commerciale en centre ancien et fidéliser les porteurs de la carte auprès des commerçants.



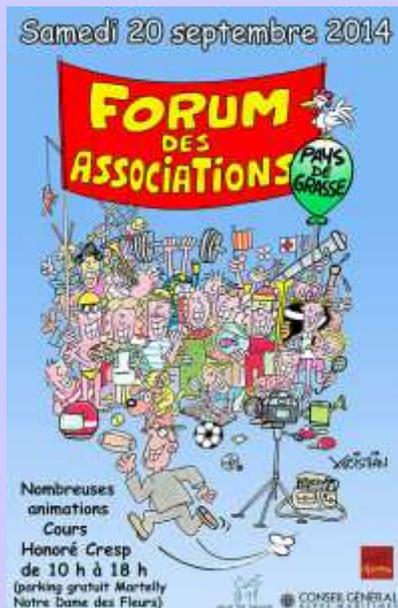
La carte shopping peut être utilisée comme moyen de paiement aux parkings du Cours et Martelly.

Indicateurs	Unités	Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014
Locaux commerciaux rénovés	Nb		22	24	28		32
Location commerciale > 5mois	%		76	80	75		80
Boutiques adhérentes à la carte shopping	Nb		35	40	55	65	57
Porteurs de carte shopping	Nb		40	45	55	200	

## Engagement N° 12-Renforcer le partenariat territorial avec les acteurs associatifs ou de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

- Accompagner le tissu associatif et faciliter leurs actions

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014



Le tissu associatif, très dense sur le territoire communal, joue un rôle essentiel et contribue potentiellement à la vitalité de la démocratie locale, à la richesse et à la diversité des initiatives locales à l'échelle des quartiers et à la mobilisation des Grassois.

- Maison des associations

Lieu interactif d'échange et de convivialité, la Maison des associations est une structure créée par la ville de Grasse destinée à promouvoir, faciliter et accompagner la vie associative sur son territoire.

La permanence d'accueil anime et gère le planning d'occupation des 17 salles pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes pour des permanences, réunions, formations, assemblées et conférences. Elle guide et renseigne les responsables et membres actifs d'associations sur le volet juridique de création et en matière de management d'associations. Elle aide aussi dans la réalisation des dossiers de demandes de subventions.

- Forum des associations

L'association Forum organise, chaque année au début du mois de septembre, une manifestation destinée à mieux faire connaître les associations au grand public. Elle a son siège à la Maison des Associations et édite chaque année un guide recensant toutes les associations adhérentes.

- Plateforme de réservation des sites

Une cellule spéciale s'occupe de gérer les salles communales et de coordonner les réservations sur tous les sites de la ville afin de permettre aux acteurs locaux et associations d'animer et de présenter leurs activités.

Attention cependant à la cohérence des actions : pour exemple, la sensibilisation aux gestes vertueux pendant la semaine nationale du Développement Durable et le déploiement de moyens autour du rallye des Parfums !

#### ▪ Suivre les associations et évaluer la portée de leurs actions et/ou contrats

##### Nouvelles étapes & actions marquantes 2014

##### • Soutien aux associations

Le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) a pour mission de développer des actions sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Pour ce faire, un lien étroit est privilégié avec le tissu associatif local. Le partenariat est effectif et très présent lors de l'instruction des dossiers, la mise en œuvre des actions et l'évaluation des projets.

##### Réalisations 2014 :

- Instruction de 25 dossiers et suivi des actions financées dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2014. Aide au montage administratif, technique et financier des actions de développement social des associations locales (actions déclinées sur des objectifs de réussite éducative, de médiation et d'animation sociale de proximité, d'insertion professionnelle, de prévention, de santé publique et d'accompagnement social des publics en voie d'exclusion). Pour l'ensemble des actions, des conventions d'objectifs et de financement sont établies avec chacune des associations porteuses.

- Suivi des actions, aide au démarrage par le biais des réunions de coordination et rôle d'interface avec les services de la ville.

- Évaluation des actions : les projets sont mis en œuvre selon différents champs de compétences répondant aux objectifs des 5 thématiques « Politique de la ville » :

##### ➤ **Thématique 1** « Éducation et accès aux savoirs »

- Alphabétisation Insertion (porté par Harjès) : lutte contre l'illettrisme / Maîtrise de la langue
- Initiation radiophonique pour les jeunes pour favoriser le lien social par la communication (porté par Agora FM) : apprendre, s'exprimer, se distraire
- Classe relais (porté par Harjès)
- Acquisition et consolidation des bases en Français (porté par Alliance française)

##### ➤ **Thématique 3** « Lien social et citoyenneté »

- Les jardins des habitants (porté par Soli-cités)
- Passerelles vertes : de la ville à la nature (porté par D'une Rive à l'Autre)
- Accompagnement social global (porté par Harjès)
- Médiation sociale et familiale (porté par LEA)
- Médiation et insertion porté par Soli-cités)

##### ➤ **Thématique 2** « Emploi et développement économique »

- Mobilisation vers l'emploi (porté par Théâtre équestre des 4 vents)
- Chantier d'insertion secteur ANRU (porté par DEFIE)
- Jeunes à l'international 2013 (porté par Itinéraire international)

##### ➤ **Thématique 4** « Santé et accès aux soins »

- Soutien aux personnes en situation de vulnérabilité psychique en vue de leur insertion professionnelle (porté par ARPAS)

##### ➤ **Thématique 5** « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » (CLAS)

Cf axe E, engagement n°15 « Impliquer les jeunes générations et valoriser leurs actions »

##### Nouvelles étapes & actions marquantes 2014

6 associations sont sous contrat en 2014

##### • Contrats entre associations et centres de loisirs

Dans le cadre de la politique jeunesse, coordination des associations intervenant dans les différents contrats signés par la ville : Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, Contrat Éducatif Local avec l'État afin d'assurer un suivi des actions et des budgets menés dans le cadre de ces contrats, une aide méthodologique, un accompagnement, une circulation de l'information, un positionnement commun face aux usagers conforme aux orientations de la ville et des partenaires.

## 2° partie : Grasse, ville-centre

Bilan des Politiques publiques,  
Orientations et Programmes.

### Axe D : DYNAMISME TERRITORIAL

#### Encourager la croissance verte et les innovations en lien avec l'ESS

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014



- SO EKO : le 1er salon de l'Économie Sociale et Solidaire

Le 1<sup>er</sup> salon de l'ESS en PACA a eu lieu à Grasse le 25 novembre 2014 au Palais des congrès. Ce salon professionnel des achats responsables en PACA regroupant les entreprises de l'ESS (visiteurs professionnels, acheteurs, fournisseurs et exposants) a pour ambition de faciliter la rencontre entre les acteurs économiques du territoire régional. Stands, conférences, ateliers, rencontres B to B, signatures de conventions et conférence de presse ont rythmé cette journée.

Quelques chiffres sur le territoire : 499 entreprises engagées dans la démarche ESS, 1955 emplois salariés soit 11,6 % des salariés du privé, 38,8 millions d'€ de salaires bruts versés, soit 10 % des salaires bruts versés par le secteur privé.

SO EKO est co-organisé par la Chambre Régionale de l'ESS, le COORACE PACA, l'Agence Provençale pour une Économie Alternative et Solidaire, la Coopération Locale et Appui aux Initiatives dans l'ESS, la Région PACA, la CAPG, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Mutualité Française PACA et la MACIF.

- Aroma'tri

Optimisation du tri sélectif, mutualisation des coûts, valorisation des déchets, développement durable : ces notions bien connues aujourd'hui du grand public comme des industriels, l'étaient moins en 2006 lors du diagnostic sur les déchets industriels dans l'industrie aromatique grasse où travaillent 2 500 Grassois. L'enquête révèle alors la nécessité d'une meilleure organisation collective en aidant à la mise en place d'une gestion collective par secteur et par flux. Aroma'tri vient de naître, piloté par PRODAROM et soutenu par l'ADEME, le FEDER, le Conseil général et la CAPG. La récupération de palettes hors d'usage sur site concerne aujourd'hui 20 PME du territoire. Avec 500 tonnes de déchets de palettes récupérées, recyclées et réactualisées, c'est un bénéfice pour les industriels, pour l'emploi avec deux temps plein créés et bon pour la planète !

- Ressourcerie et néo fûts

Trouver des niches de déchets qui peuvent donner du travail, c'est possible. L'association ELIA est sur les rangs : ses membres proposent de détourner de leur usage les fûts de transport de sacs de poudre utilisés en aromatique pour en faire des objets de décoration, des boîtes, des tables, des tabourets de bar à revendre ou à louer. Les partenaires de cette nouvelle économie circulaire se retrouvent autour de la création, dans le Pays de Grasse, d'un pôle de coopération économique.

- Forum de l'ESS à la Maison d'arrêt de Grasse

Il s'est tenu, sur invitation, le 17 novembre 2014. Tout un questionnement autour de la place et du rôle des acteurs de l'ESS dans le cadre d'une démarche de réinsertion.

# Grasse, ville-centre de l'intercommunalité

Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable

2<sup>e</sup> partie :

## AXE E : EQUITE SOCIALE & CULTURELLE

**Donner à chacun la possibilité de participer et le droit de savoir. ainsi que l'accès aux soins et services essentiels**

*Axe en relation avec l'AXE 5 du PCET OUEST 06*

La ville de Grasse est très avancée sur le plan de l'équité sociale et de l'intégration des personnes par le biais des missions du Centre Communal d'Action Sociale, en matière de santé notamment.

Concernant la jeunesse et l'éducation, les associations sont fortement mobilisées mais il manque des lieux de divertissements pour les jeunes. Par ailleurs, la configuration territoriale de Grasse (étendue, déclivité) rend difficile l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans de nombreux domaines de la vie quotidienne.

La culture fait partie du développement durable au point que la Commission Française du Développement Durable (CFDD) propose de faire de la culture le 4<sup>ème</sup> pilier du développement durable aux côtés de l'économie, du social et de l'environnement. C'est en favorisant les échanges culturels et l'expression créative de chacun que l'on parviendra

à une meilleure connaissance, à une plus grande acceptation de l'autre et ainsi à l'intégration sociale et à la vie collective.

La commune s'engage activement dans des projets de coopération décentralisée en vue d'un partage d'expérience notamment dans la gestion de l'eau, de la santé ou de l'éducation. Nous pouvons citer les actions auprès du village de Legmoïn au Burkina Faso.

La ville est engagée depuis la fin des années 90 dans une démarche de débat citoyen, de réflexion collective avec ses habitants sur l'avenir et le devenir du territoire. La concertation Grasse 2020 s'inscrit dans la continuité de cette démarche. En terme de communication, elle a diversifié ses supports d'information pour impliquer les Grassois à la vie de leur cité.

**Engagement 13 : Développer les solidarités entre habitants, générations et territoires**

**Engagement 14 : Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous**

**Engagement 15 : Sensibiliser et impliquer les Grassois à la vie de leur cité**

### Déjà fait à GRASSE

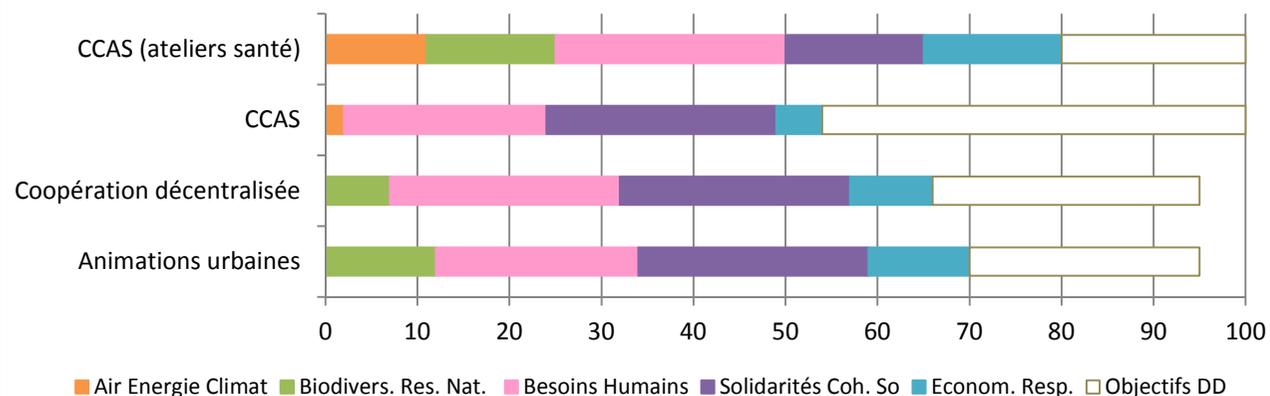
- Lancement d'un Plan Local de Santé Publique (2011)
- Création d'une ludothèque à la Maison de la petite enfance
- Consolidation de la coopération décentralisée (2010)
- Création de jardins collectifs (2013)
- Nombreuses animations expos médiations et actions ciblées
- Cité Rêves (depuis 2006)



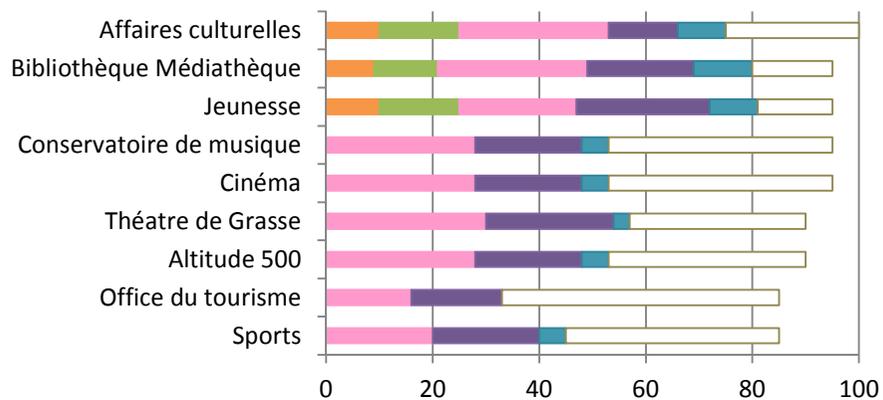
Les graphiques ci-contre représentent la contribution aux 5 finalités du DD des services municipaux concernés par l'engagement numéroté dans le titre.

Seules sont notées les actions qui ont des effets positifs sur une des finalités DD ainsi que les marges de progrès. Volontairement, les effets négatifs ne sont pas déduits des résultats, ils pourront être comptabilisés ultérieurement dans une prochaine étape.

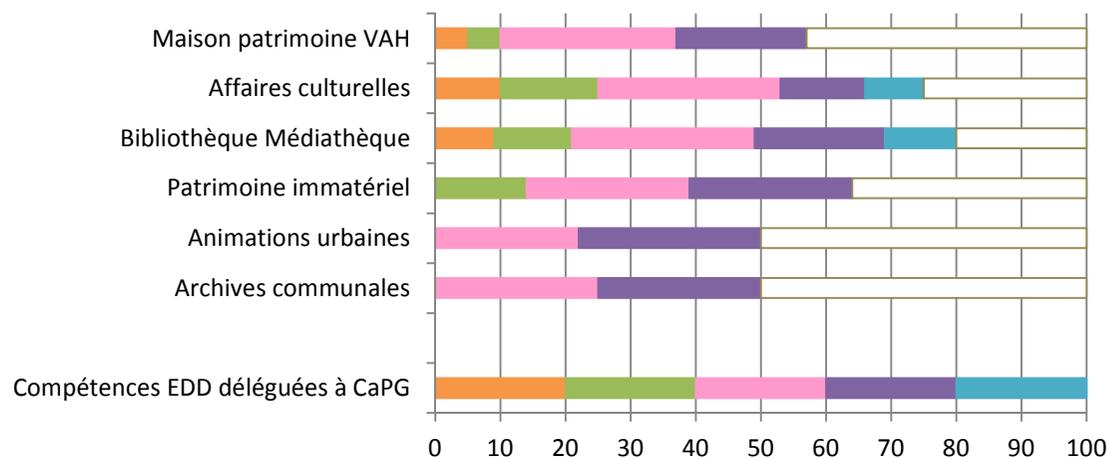
### 13- Lien social et solidarités (générations & territoires)



### 14- Accès de tous à la culture, sports et loisirs



### 15- Sensibilisation & citoyenneté



Les paragraphes des pages suivantes décrivent les actions menées par les services en 2014 et leur évolution depuis 2010 (lorsque les informations transmises en permettent l'analyse).

Engagement N° 13-Renforcer le lien social et les solidarités entre habitants, générations et territoires

▪ Maintenir l'offre de service à la personne et atténuer les inégalités

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014



Le CCAS, dont les missions sont définies par la loi, est un établissement public présidé par le maire, son personnel est au service d'une action sociale pour tous les Grassois, de la petite enfance à la fin de vie.

- Petite enfance

Accueil des 0 – 3 ans : 7 structures de multi-accueils/ crèches. L'accueil peut être occasionnel ou régulier, ce qui explique la différence qui apparaît dans le tableau entre le nombre de places en crèche et les enfants accueillis.

Indicateurs	Unités	Objectifs	2011	2012	2013	2014
Places d'accueil	Nb		275	307	307	
Enfants accueillis	Nb		713	711	713	

- Maison de la petite enfance

Ludothèque

Indicateurs	Unités	Objectifs	2011	2012	2013	2014
Entrées à la ludothèque	Nb		6 565	7 742	9 520	10 045
Jeux prêtés	Nb		1 293	1 536	2 149	2 163

LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent) : espace de parole et d'accueil 2 après-midi par semaine (8h hebdo) autour d'un goûter avec des intervenants spécialisés (éducatrices, psychologue). Fréquentation en progression constante. En 2013 : 1 377 enfants accueillis avec 1 240 adultes accompagnants).

Relais assistantes maternelles : Lieu d'information pour les parents et les assistantes maternelles privées, lieu de recensement de l'offre et de la demande d'accueil, lieu de renseignement sur les droits, les démarches... Des activités et animations sont proposées aux enfants et à leurs assistantes maternelles privées. En 2013 : 86 animations au relais et 104 sorties.

- Personnes âgées

SSIAD : soins infirmiers à domicile. Une équipe d'infirmiers et d'aides-soignants se rend quotidiennement au domicile des personnes âgées en perte d'autonomie pour effectuer des soins d'hygiène de toilette, des soins techniques et suivi relationnel, conseil aux aidants, coordination avec les autres intervenants.

Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Cette équipe offre des soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile destinés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées avec une approche globale de la personne.

Portage des repas à domicile

### Axe E : EQUITE SOCIALE & CULTURELLE



Repas du midi et/ou du soir, du lundi au dimanche, au domicile des personnes âgées. Possibilité de personnalisation (régime médical, sans sel...). Chiffres 2014 : 37 883 livrés à midi et 10 207 pour le dîner.

#### Foyer-restaurant « La Rotonde »

Ouvert du lundi au dimanche le midi, toute l'année. Fermé les dimanches de juillet et août. Chiffre 2014 : 15 310 repas servis.

#### Plateforme gérontologique

Prise en charge globale de la personne âgée par les acteurs de la plateforme : volet social assuré par les assistantes du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) ; volet médical assuré par l'association AG3.

Indicateurs	Unités	Objectifs	2011	2012	2013	2014
Soins à domicile (interventions)	Nb		26 703	28 381	29 455	<b>32 132</b>
Repas foyer-restaurant	Nb		14 694	16 009	15 869	<b>15 310</b>
Portage de repas à domicile	Nb		46 170	47 265	37 799	<b>37 382</b>

- Atténuer les inégalités sociales

Les travailleurs sociaux du CCAS accompagnent les personnes rencontrant des difficultés afin de leur apporter aide dans leurs démarches et secours. Les aides sociales légales sont réglementées par la loi en faveur des personnes qui ne peuvent pourvoir à leur entretien et accéder aux soins faute de ressources suffisantes.

Deux assistantes sociales du CCAS instruisent les demandes et assurent le suivi du RSA pour les familles sans enfant mineur à charge.

Après enquêtes sociales, le CCAS attribue des aides facultatives : secours alimentaires et financier, participation aux cantines scolaires selon barème, vestiaire (don de vêtements et collecte de jouets pour Noël) – Accueil de nuit pendant la période hivernale pour les personnes sans domicile.

Attribution de chèques « eau » dans le cadre de la DSP avec la Lyonnaise des Eaux pour pallier aux difficultés de paiement des familles en situation de précarité.

- **Coordonner la politique de santé publique territoriale à travers l'animation du Plan Local de Santé Publique et la démarche Atelier Santé Ville**

La démarche Atelier Santé Ville (ASV), portée par le Centre Communal d'Action Sociale, s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de santé publique et de la politique de la ville en cohérence avec l'engagement de la ville au sein du Réseau des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

L'ASV a pour objet de fournir le cadre opérationnel d'une démarche territoriale pour le développement de projets locaux de santé publique. Il constitue le lieu de la coordination des acteurs. Il a pour vocation de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé :

- en favorisant l'accès à la prévention et aux soins des populations les plus fragiles,

## 2° partie : Grasse, ville-centre

Bilan des Politiques publiques,  
Orientations et Programmes.



### Axe E : EQUITE SOCIALE & CULTURELLE

- en améliorant la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations prioritaires des territoires de la politique de la ville, qu'elles soient menées par les institutions, le monde associatif ou les acteurs de santé du service public ou privé.

Pour 2014, l'activité de l'Atelier Santé Ville s'est organisée dans la continuité de la démarche engagée depuis plusieurs années et des projets impulsés et initiés en 2014.

- Animation et poursuite du développement du réseau médico-social partie prenante du projet de santé du territoire

L'ASV est, depuis plusieurs années, clairement identifié comme référent de la thématique santé et pivot de sa coordination sur la commune. Il a atteint sa pleine maturité et constitue désormais un acquis du territoire.

A partir du diagnostic du territoire en matière de santé, il anime le réseau médico-social organisé, à la fois, sur un plan thématique (nutrition, santé mentale, jeunes), inter et pluri professionnel (social, médical, médico-social), transversal : participation des autres champs de la vie sociale (éducation, sport...) afin de répondre au mieux aux enjeux et besoins du territoire. Les acteurs locaux ont acquis une meilleure connaissance mutuelle, des habitudes de travail en commun, favorables à la modification des pratiques au renforcement des collaborations, à la création d'outils/de dispositifs, à l'initiation de nouvelles coopérations et projets. Cette dynamique a permis progressivement, depuis plusieurs années, aux acteurs de s'approprier la thématique santé et de renforcer leurs mobilisation et implication : intégration d'actions santé dans les temps d'activité périscolaire, mise en œuvre sur la commune du programme Soutien Familles Parentalité (programme promu par l'Institut National de Prévention et d'Éducation à la Santé). Création de l'Association Pluri professionnelle en Santé du Pays Grassois (A.P.S.P.G.) regroupant les professionnels de santé libéraux ambulatoires de 1<sup>ER</sup> recours, organisation de la SISM 2015 par le Groupe d'Entraide Mutuelle, sollicitation directe entre les acteurs pour initier de nouveaux projets.

2014 a permis de renforcer le travail avec les professionnels de santé, et l'acquisition progressive d'un langage et habitudes de travail communs.

- Construction d'une stratégie territoriale de santé

L'année 2014 a vu se concrétiser la signature du protocole d'engagement avec l'Agence Régionale de Santé en vue de la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé. Structuré autour de 3 axes (santé mentale, nutrition, prévention dès le plus jeune âge), ce protocole prévoyait la mise en œuvre d'un Conseil Local de Santé Mentale et d'une Maison Pluri Professionnelle de Santé. Suite aux élections de mars 2014, l'ensemble de ces projets a été mis en suspens en attente des orientations municipales.

Pour autant, le partenariat avec les acteurs institutionnels et opérationnels a été maintenu, notamment avec le Rectorat, signataire pressenti.

- Actions de sensibilisation/prévention/formation marquantes en 2014

Diffusion campagnes de prévention, informations santé aux partenaires locaux : 17 informations relayées – 1500 diffusions : cancer (octobre rose, mars bleu)....

Semaine d'information sur la santé mentale, 20 mars 2014 : organisation d'un après-midi portes ouvertes avec l'ensemble des services et acteurs de la prise en charge en santé mentale.

Journée d'information « Prévention pour tous » : Diabète, Cancers, Mémoire, Alzheimer, 4 juin 2014 : en partenariat avec la

## 2<sup>e</sup> partie : Grasse, ville-centre

Bilan des Politiques publiques,  
Orientations et Programmes.

### Cap Santé 2014 en quelques chiffres

**108** groupes programmés (écoles, collèges, lycées, centre social, associations d'insertion, de formation ou d'accompagnement de jeunes, services sociaux, maisons de retraite, établissements spécialisés)

**60 %** des classes sont situées sur les quartiers prioritaires « Politique de la Ville »

**95 %** de visiteurs individuels et **90 %** des visiteurs en groupe ont un niveau de satisfaction entre **3** et **5** (5 = très satisfaisant)

**63 %** des visiteurs individuels déclarent que la visite les a incités à prendre une résolution santé

**58 %** des visiteurs en groupe déclarent « qu'ils vont changer leurs habitudes »

Fréquentation équilibrée sur l'âge des visiteurs  
18 à 25 ans : **21%**    26 à 34 ans : **22%**  
35 à 55 ans : **36%**    plus de 55 ans : **21%**

D'après les questionnaires, 54 % concernent des habitants grassois issus des quartiers prioritaires "Politique de la ville"

## Axe E : EQUITE SOCIALE & CULTURELLE

CAMIEG (Caisse d'Assurance Maladie des Électriciens Gaziers) et 7 autres partenaires. Stands d'information et de prévention (test de glycémie ; initiation atelier mémoire ; information sur le dépistage organisé des cancers) ; conférence sur la maladie d'Alzheimer. Une soixantaine de personnes accueillies.

Présentation de PASS Santé + , 11 septembre 2014 : « Sensibilisation des professionnels relais de Grasse à la contraception et à l'IVG » par le Conseil régional. 25 participants – 5 sages-femmes/4 assistantes sociales/ 6 infirmières/5 accueillantes-conseillères insertion-médiatrice sociale/2 médecins/1 directrice de service social/2 Atelier Santé Ville ; 5 libéraux/20 institutions.

Proposition d'actions de prévention santé dans le cadre des rythmes scolaires : différentes réunions de travail avec les référents ville chargés de la mise en œuvre de la réforme et différents partenaires santé du réseau ASV afin de proposer des animations de prévention santé dans le cadre des temps d'activité périscolaire.

11<sup>ème</sup> édition de Cap Santé , 16 au 18 octobre 2014 :

- Manifestation multi thématiques d'information, de sensibilisation et de prévention santé : nutrition, comportements à risques, santé mentale, gestes santé du quotidien, bien vieillir, premiers soins, santé citoyenne...
- Tout un panel décliné autour de 40 ateliers et tables rondes sur 2500 m<sup>2</sup>
- Tout public : jeunes, seniors, familles
- Accès libre et gratuit
- Des messages de prévention portés par des professionnels de santé ou d'éducation à la santé dans une approche ludique et interactive (jeux, tests de dépistage ou d'auto évaluation, mises en situation, informations, documentation, conseils...). Occasion de découverte, rencontre, débat avec les professionnels de santé locaux pour connaître et adopter les bonnes attitudes, de manière à se protéger des maladies évitables pour rester le plus longtemps en bonne santé.

Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

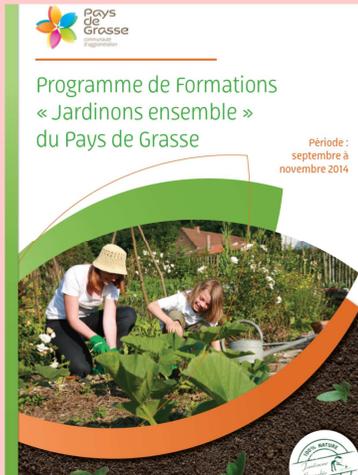
- Action contre la violence au collège /Les maux d'ados (porté par la Cie Miranda) : prévenir les comportements à risques grâce au théâtre au travers de thèmes divers : violences, conduites addictives liées à l'alcool, drogues ou nouvelles technologies.
- Parcours prévention : parcours d'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans sous main de justice (porté par Mission Locale du Pays de Grasse). Mesure spécifique et renforcée d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle en dehors de la Maison d'arrêt. Durée de 2 mois.
- Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes :
  - Consultation spécialisée en violence conjugale (porté par AFTVS) : éviter la récidive, permettre aux auteurs d'effectuer leur obligation de soins. Entretiens individuels et collectifs.
  - Aide aux victimes : violences intrafamiliales, violences faites aux femmes (porté par Harjès). Intervenir au plus tôt après l'acte tout en restant proche de la victime.

- Aménager de nouveaux espaces d'activités, de discussions ou d'échanges qui favorisent le lien social

## 2<sup>e</sup> partie : Grasse, ville-centre

Bilan des Politiques publiques,  
Orientations et Programmes.

### Nouvelles étapes & actions marquantes 2014



## Axe E : EQUITE SOCIALE & CULTURELLE

- Jardins collectifs

Ils naissent souvent d'initiatives citoyennes pour partager des jardins collectifs et échanger sur les savoir-faire de chacun. La CA Pays de Grasse et la ville accompagnent les associations dans leurs actions, dans les négociations avec bailleurs sociaux, mises à disposition de terrain, formations « Jardinons ensemble », infrastructures alimentation en eau (par goutte à goutte)...

Sur le territoire de la commune de Grasse, il existe 6 jardins partagés sur les 10 du Pays de Grasse :

- **Jardins familiaux Joseph Delorme** au Plan de Grasse, 34 chemin du Lac. Association Soli-cités. 20 parcelles + 2 collectives de 40 m<sup>2</sup>. Propriétaire du foncier : bailleurs sociaux.
- **Jardins familiaux Virgile Barel** au Plan de Grasse, 32 chemin du Lac. Association Soli-cités. 14 parcelles + 2 collectives de 30 m<sup>2</sup>. Propriétaire du foncier : bailleurs sociaux.
- **Jardins familiaux des Fleurs de Grasse**, avenue des anciens combattants en Afrique du Nord. Association Soli-cités. 15 parcelles de 20 m<sup>2</sup>. Propriétaire du foncier : bailleurs sociaux.
- **Le Jardin des cultures**, 19 traverse de la Paoute. Association Planète Sciences Méditerranée/ADSEA 06. 20 parcelles de 40 m<sup>2</sup>. Propriétaire du foncier : propriétaire privé.
- **Espace jardiné Roquevignon**, plateau de Roquevignon, chemin des Pins. Association Planète Sciences Méditerranée. 16 parcelles de 9 m<sup>2</sup>. Propriétaire du foncier : ville de Grasse.
- **Jardins du parking Martelly**. Association Les Jardins du Loup. Cultures hors-sol dans des bacs posés sur palette. Propriétaire du foncier : ville de Grasse.

- Création d'un jardin naturel collectif innovant (porté par les Jardins du Loup)

Développer une action moderne, innovante entrant dans les principes du DD au cœur d'un quartier en rénovation urbaine.

- Création d'un jardin potager urbain hors sol sur le toit du parking Martelly avec les habitants du quartier en partenariat avec les associations locales. Ateliers d'apprentissage des techniques innovantes du jardinage hors sol.
- Impulser une dynamique de création collective avec les habitants du grand centre.
- Animations d'ateliers ouverts aux habitants pour construire et aménager avec eux ce jardin entièrement hors sol naturel et innovant conçu avec des matériaux de récupération.
- Créer du lien : impulser une dynamique autour du jardin, rassembleuse des habitants, particulièrement les plus fragiles.
- Sensibilisation aux enjeux d'une alimentation saine et naturelle, aux solutions en matière de valorisation des déchets fermentescibles.
- Embellir le quartier sans barrière sociale, éthique ou générationnelle.
- Favoriser le partage d'activités en famille au travers d'ateliers parents/enfants en partenariat avec le centre social Harjès.
- Repérer des habitants intéressés par une professionnalisation, les former.

#### ▪ Consolider la coopération décentralisée et développer les échanges culturels ou les savoir-faire entre pays

##### Nouvelles étapes & nouveaux projets 2014

- Amélioration de la gestion des ressources hydriques dans les villages de Mau Uttar Pradesh en Inde



Au sein de la ville de Grasse, un chargé de mission coordonne les actions et projets de coopération décentralisée basés sur un transfert de savoir-faire technique, d'installation matérielle, d'appui logistique et sur une coordination des partenaires associatifs grasseois et de la Lyonnaise des Eaux.

##### ✓ Dans le village de Legmoin au BURKINA FASO

- Consolider les actions déjà entreprises les années précédentes : collecte et envoi de matériel médical et scolaire (1 container en 2013). Équipement de dispensaires avec l'envoi de sérum antivenimeux.

- Maintenance des puits, des 6 forages 8 bornes fontaines, du château d'eau et du réseau de distribution de l'eau pour diminuer les maladies par intoxication bactérienne (110 branchements sur 2500 ml de canalisations).

##### ✓ Dans les villages Mau Uttar Pradesh En INDE

Le projet vise à améliorer l'accès à l'eau des populations de dix villages représentant 7 200 personnes. Il est prévu de construire ou réhabiliter 4 bassins de rétention d'eau permettant de recharger des nappes phréatiques et d'augmenter la disponibilité d'eau dans les puits. Le projet prévoit de mettre en place des techniques d'irrigation sous pression en substitution à l'irrigation par inondation en vue de réduire les prélèvements en eau. Ces techniques seront accompagnées d'un programme de formation à destination des villageois. 26 825 € ont été mandatés sur l'exercice 2014. Une visite sur place est pressentie en février/mars 2015.



#### Engagement N°

##### Nouvelles étapes & actions marquantes 2014



#### 14-Favoriser l'accès de tous à la culture, à la connaissance aux sports et loisirs

##### ▪ Faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs pour tous

- Citystade

Le citystade s'annonce comme un nouveau lieu d'animation et de loisirs pour la jeunesse du Grand Centre, un lieu sécurisé où pourront s'organiser des démonstrations sportives et des tournois.

- Handisport

Mise en place de cours spécifiques pour les personnes présentant des handicaps physiques ou mentaux. Travail avec les acteurs associatifs.



### Axe E : EQUITE SOCIALE & CULTURELLE

- Label « Tourisme et Handicap »

Les services de l'Office du tourisme et de la Ville d'art et d'Histoire ont travaillé sur les conditions d'obtention du label « Tourisme et Handicap ». Ce symbole garantit à tous accueil, accessibilité et confort.

La candidature posée par l'office de tourisme a été validée par la commission nationale le 31 décembre 2014.

Créé en 2001, le Label « Tourisme & Handicap » a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte des 4 types de déficiences (auditive, mentale, motrice et visuelle) et de développer une offre touristique adaptée.

Le bureau d'accueil, place de la Buanderie, sera donc labellisé officiellement très prochainement avec un « Stop & Go » devant l'office de tourisme pour un arrêt et un stationnement temporaire des véhicules et une accession, pour les visiteurs handicapés, à un comptoir abaissé.

Les visites guidées sont adaptées aux personnes porteuses de handicaps.

- Accueil de loisirs

Permettre aux enfants porteurs de handicaps de participer à des activités de loisirs organisées par des associations en renforçant les équipes d'animation, coordonnant la mise en œuvre de l'accueil et en facilitant les échanges entre associations, familles, instituts spécialisés.

#### Conforter les actions et activités éducatives pour la jeunesse

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014



- Cité Rêves pour les 16-25 ans

L'opération annuelle « Cité Rêves » permet à des jeunes de 16 à 25 ans de mettre en œuvre leurs projets (voyage, humanitaire, exploit, aventure, action culturelle...) avec une participation financière de la ville moyennant un retour concret pour la ville (formation, ambassadeur à l'étranger, mise en valeur de la cité). Cette expérience formatrice les oblige à une approche de la méthodologie (objectifs, moyens, évaluation, budget) et les confronte à des contraintes avec apport de solutions.

Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014
Dossiers déposés	Nb	22	28	15	7	16
Dossiers retenus	Nb	15	14	8	6	13
Bourse moyenne allouée	€	2 294	3 007	3 384	3 394	2 573



Nouvelles étapes & actions marquantes 2014

### Axe E : EQUITE SOCIALE & CULTURELLE

- Chantiers jeunes

Poursuite des chantiers de jeunes consistant à réhabiliter des locaux qui sont ou seront dédiés à l'animation et à l'accueil des jeunes, dont l'aménagement d'une maison dédiée à l'éducation et à l'environnement et au développement durable. Cette dernière accueillera les accueils périscolaires de 4 écoles et des scolaires.

Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014
Chantiers réalisés	Nb	9	9	9,5	5,5	5

- Stages et séjours de vacances

Dans le cadre d'un projet initié par la Direction Régionale de la Cohésion Sociale, 4 accueils de loisirs (associatifs et service Jeunesse) et des accueils de loisirs périscolaires se sont engagés dans un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable sur la période 2013-2014 avec, au préalable, une formation et un accompagnement spécifique dispensés par Planète Sciences Méditerranée.

Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014
	Nb					4

- Aménagements des rythmes éducatifs

Mis en place dans les 23 écoles de la commune à la rentrée 2014.

- Soutien aux Familles et à la Parentalité (SFP)

Il s'agit d'un programme de soutien aux familles, choisi par l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) qui apporte préventivement une aide à la mise en place d'un climat familial favorable.

La ville de Grasse a souhaité l'instaurer, en partenariat avec le CODES, dès janvier 2014. 12 personnes ont été formées au programme et 7 familles ont suivi le programme entre janvier et juin 2014.

#### ▪ Faciliter la participation et l'accès culturel à tous les publics

- Actions culturelles ciblées

Actions auprès des publics empêchés : des visites sont organisées au sein de l'hôpital, des maisons de retraite et au centre de détention de Grasse (médiations, lectures, information).

- Bibliothèques/médiathèques

Le réseau des bibliothèques & médiathèques de Grasse propose une offre de lecture publique riche et variée, déclinée sur l'ensemble du territoire.

3 médiathèques de quartier, situées au Plan de Grasse, à Saint-Jacques et à Plascassier, proposent une collection multimédia pour tous publics, régulièrement enrichie de nouveautés.

Chiffres-clés sur les ateliers

**3 ateliers** sont en lien avec le DD

**187 enfants** y ont participé

**45 adultes** y ont participé

### Axe E : EQUITE SOCIALE & CULTURELLE

2 guichets (bibliothèque patrimoniale et Roure), viennent compléter le réseau en permettant le retrait des réservations et le retour des documents (réservations effectuées en ligne via le portail documentaire).

1 service de navette offre la possibilité de réserver des documents qui sont mis à disposition sur le site. Le retour des documents s'effectue sur tous les sites du réseau, quel que soit l'endroit où ils ont été empruntés.

Des actions culturelles sont régulièrement programmées sur l'ensemble du réseau, à destination des adultes et des plus jeunes. Le prêt et la consultation des documents sont gratuits ainsi que l'adhésion au réseau des bibliothèques & médiathèques de Grasse.

- Ateliers et animations :

Tout au long de l'année, le réseau bibliothèques & médiathèques de Grasse propose différents ateliers ; certains demandent une participation financière de 5 € par personne et par atelier (selon les thèmes, les sessions d'ateliers peuvent être au nombre de 20 dans l'année). Les personnes non imposées sur le revenu bénéficient d'un tarif solidaire de 2,50 €. La participation est gratuite pour les mineurs, les étudiants jusqu'à 25 ans, les chômeurs et les titulaires du RSA.

Cette année, de nombreux ateliers sont en lien avec des événements ou concernent le développement durable : Recycleville, fête de la Nature (travail avec un photographe et une plasticienne), « Rendez-vous aux jardins » (lecture dans l'herbe + ateliers créatifs avec des matières naturelles), réalisation d'une maquette de la ville évolutive.

Programmation de spectacles sur le thème du tri sélectif, diaporama tout public, sélection d'ouvrages en lien aux thématiques.

- Offre culturelle en direction des scolaires

La politique culturelle de la ville de Grasse privilégie, depuis de nombreuses années, le développement et le renforcement de l'éducation artistique des jeunes, plus particulièrement en milieu scolaire.

La signature, en octobre 2009, d'une convention entre la ville et ses partenaires institutionnels, l'inspecteur d'Académie et le directeur régional des Affaires Culturelles, entérinait les actions portées par les services culturels de la ville de Grasse. Cette convention prévoit la mise en œuvre d'un parcours d'éducation artistique et culturelle des jeunes afin qu'ils découvrent et s'approprient les ressources culturelles de leur territoire.

Ces animations pédagogiques sont gratuites pour les établissements scolaires grasseois avec prise en charge, depuis 20 ans, par la ville, du transport des élèves des écoles primaires vers les structures culturelles, en temps scolaire.

- Cinéma

Depuis avril 2013, « Le Studio » a rouvert ses portes en régie municipale autonome. C'est un lieu animé, vivant et ouvert à tous (Grasseois, entreprises, milieu scolaire et associations) qui offre une programmation étudiée de manière à ce que les projections collent au plus grand nombre, en l'occurrence des projections toutes les deux heures de 14 à 20h en semaine et jusque 22h les vendredis et samedis.

De nombreux travaux ont été engagés pour rénover l'établissement, qu'il s'agisse du confort des salles avec de nouveaux fauteuils, des équipements de sécurité ou du matériel technique de dernière génération qui assure dorénavant une restitution optimale du son et de l'image (numérisation).

En 2014, 2 films : « SUPER TRASH » et « IL ETAIT UNE FORET », en lien avec l'environnement, ont été projetés. Programmations tout public qui ont particulièrement ciblé les scolaires (élèves et professeurs).

### Axe E : EQUITE SOCIALE & CULTURELLE



- Théâtre de Grasse

Le Théâtre de Grasse, scène conventionnée pour la danse et le cirque, pôle régional de développement culturel, offre chaque année un riche programme de spectacles de théâtre, danse, cirque et musique. Le Théâtre est financé majoritairement par la CA Pays de Grasse.

#### Un théâtre pour tous

**BORD DE SCENE** : ces temps de rencontre, de pratique et de convivialité sont possibles grâce à la complicité des artistes et ils permettent de mieux saisir leur démarche en découvrant l'envers du décor.

Parce qu'un spectacle est aussi une expérience, c'est à un moment privilégié pour échanger avec les artistes, partager les ressentis et les interrogations à l'issue de certaines représentations.

Les répétitions publiques sont une occasion d'être au cœur du processus de création artistique en y assistant ; elles sont suivies d'un échange avec les artistes.

Des ateliers de pratique artistique (théâtre, danse, cirque) et/ou d'écriture peuvent être organisés autour d'un spectacle, avec les artistes et les partenaires (Piste d'Azur, médiathèques de Grasse, etc...).

**UN PARTENAIRE ACTIF AVEC D'AUTRES MANIFESTATIONS CULTURELLES** : Journées européennes du patrimoine - Printemps des Poètes – Didascalies - Ecoles chantantes, Piste au soleil - rencontres méditerranéennes des Arts du Cirque, Week-end circassien, Temps des contes.

**L'ACCES A LA CULTURE AU PLUS GRAND NOMBRE** : soucieux d'accompagner tous les publics, le Théâtre de Grasse s'associe à des structures sociales comme Cultures du cœur 06, Centre social Harjès, ADSEA, API Provence, foyers de vie et maisons d'accueil spécialisées...

Pour le jeune public, un programme de saison est spécifiquement élaboré pour les enseignants.

Des conventions se signent en partenariat entre le Théâtre et l'établissement scolaire dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement. Les élèves suivent tout au long de l'année scolaire un parcours artistique et culturel et se sensibilisent ainsi aux arts du spectacle vivant.

Les collèges de Grasse et alentours (Canteperdrix, Carnot, Les Jasmins, César, Pré des Roures, Simon Wiesenthal) et les lycées Amiral de Grasse, Tocqueville et Apollinaire ont signé une convention de jumelage avec le Théâtre de Grasse.

Indicateurs	Unités	Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014
Représentations	Nb	80 à 100	110	134	96	86	<b>136</b>
Fréquentation	Nb	25 000 à 28 000	27 830	31 020	26 460	22 440	<b>27 373</b>
Part de Grassois	%						33 %
Covoiturage	Nb	Pas d'outil de mesure mis en place					

## 2° partie : Grasse, ville-centre

Bilan des Politiques publiques,  
Orientations et Programmes.

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014

Chiffres-repères

70 élèves

12 professeurs



### Axe E : EQUITE SOCIALE & CULTURELLE

#### Faciliter l'expression artistique ou culturelle de chacun

- Conservatoire de musique

Structure ouverte à tous, enfants et adultes, pour des cours de solfège et de pratique instrumentale variée avec enseignement de musiques traditionnelle, classique, jazz et actuelles.

Le Conservatoire intervient aussi en milieu scolaire, de la maternelle grande section au CM2 pour la découverte d'instruments et la présentation du chœur d'enfants.

Indicateurs	Unités	Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014
Conférences musicales et concerts avec compositeur en résidence	Nb						4
Personnes sensibilisées	Nb						300
Animations scolaires							14
Scolaires sensibilisés	Nb classes						30

- Mercredis du Conservatoire

Pendant l'année scolaire, environ un mercredi tous les deux mois, les élèves du Conservatoire donnent un concert et se produisent en soliste ou en ensemble pour le plaisir de partager avec le public des moments riches en émotions musicales. Entrée gratuite.

Indicateurs	Unités	Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014
Concerts donnés	Nb						3
Participants élèves	Nb						50
Spectateurs	Nb						200

- Concerts de professeurs et d'élèves

Outre le concert de Noël à la cathédrale qui a réuni 350 personnes et celui de printemps à la Chapelle de la Visitation (100 personnes), le Conservatoire s'implique lors des événements et animations organisés par la ville.

Indicateurs	Unités	Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014
Concerts donnés	Nb						2
Participants élèves	Nb						70
spectateurs	Nb						450

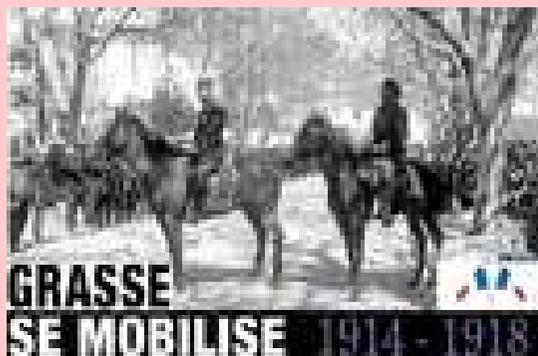
- Écoles chantantes

En partenariat avec l'Académie de Nice, l'Inspection de l'Éducation nationale et le Conservatoire à rayonnement communal de Grasse (pour les classes de maternelle grande section et celles du CE2 au CM2). Ce dispositif développe la pratique du chant



### Engagement N°

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014



## Axe E : EQUITE SOCIALE & CULTURELLE

choral dans les écoles et permet à un grand nombre d'enfants d'accéder à la découverte de la musique de façon ludique. Ce travail, tout au long de l'année, est récompensé par un spectacle final qui rencontre, au fil des ans, un succès grandissant.

Indicateurs	Unités	Objectifs	2010	2011	2012	2013	2014
Représentations	Nb						8
Classes participantes 2013/14	Nb						38
Enfants participants	Nb						925

- Fête de la musique

Organisée par la ville depuis de nombreuses années, cette manifestation rencontre un vif succès auprès d'un public toujours très important, surtout depuis 2011 où le boulevard du Jeu de Ballon a été piétonnisé pour l'occasion. La programmation est faite en partenariat avec l'Espace Culturel Altitude 500.

### 15-Sensibiliser et faciliter l'implication des Grassois dans la vie de leur cité

- Sensibiliser au patrimoine immatériel ou caché, à l'architecture et à la vie locale

- La 1<sup>ère</sup> guerre mondiale à travers le fonds des affiches

L'exposition de caractère général, initiée par les Archives municipales, permet d'avoir un panorama de la guerre à Grasse pendant la période du conflit. Elle s'inscrit également dans la médiation scolaire avec des visites commentées et des ateliers. Cet événement a pu être organisé grâce à l'ensemble des archives communales qui ont servi de support pour retracer ce conflit : correspondance administrative entre mairie et préfecture, communiqué officiel de guerre, affiches nationales, départementales et communales, délibérations communales, arrêtés préfectoraux et communaux, archives du comité de ravitaillement, correspondance entre mairie et autorités militaires quant à l'organisation des hôpitaux, accueil des réfugiés et soldats blessés.

**Partie 1** - La mobilisation et ses conséquences. L'exposition dresse un tableau des conséquences de la mobilisation et de la proclamation de l'état de siège : départ des hommes, réquisitions militaires, nouvelles mesures de police concernant les lieux de spectacles, la circulation des personnes, la délivrance de l'alcool, le droit de séjour des personnes d'origine allemande.

**Partie 2** - La vie quotidienne des Grassois.

Grasse est à la fois une ville de villégiature, une ville industrielle et une ville militaire. La vie des populations de l'arrière des combats est également difficile. Les réquisitions militaires abaissent les stocks de provisions et immobilisent les moyens de transport. Les denrées comme la farine, le charbon, le gaz arrivent difficilement. De ce fait, la population subit des coupures de gaz et d'électricité. L'administration militaire réquisitionne les hôtels, les touristes quittent leur villégiature, touchant de plein fouet l'économie du tourisme. Les hommes partis au front laissent des familles sans ressources. Les communes, les départements ainsi que les associations se mobilisent pour aider la population civile.

**Partie 3** – Grasse, terre d'accueil.

Les villes situées sur des lignes de chemins de fer reçoivent l'ordre d'accueillir des réfugiés et des hôpitaux pour blessés convalescents. Les hôtels de tourisme réquisitionnés sont transformés en hôpitaux.

### Axe E : EQUITE SOCIALE & CULTURELLE



Indicateurs	Unités	Objectifs	1 <sup>er</sup> partie	2 <sup>ème</sup> partie	3 <sup>e</sup> partie
Jours d'exposition	Nb		9 oct au 19 déc (2 mois et 10 j)		
Visiteurs	Nb		161		
Part de jeunes ou enfants	%		40 %		

- Patrimoine connu ou méconnu de la ville

Sensibiliser au patrimoine connu ou méconnu de la ville de Grasse, que ce soit dans une perspective architecturale et matérielle ou immatérielle. Dans ce cadre, le service Ville d'Art & d'Histoire engage aussi bien des inventaires du patrimoine architectural que des actions culturelles liées aux diverses populations locales.

Opération « Quartier en mouvement » : poursuivre la collecte de témoignages et édition papier des parcours liés à l'immigration du travail à Grasse suite au colloque qui s'est tenu en octobre.

- Inventaire du patrimoine

L'inventaire du patrimoine architectural permet de mieux connaître l'histoire urbaine de la ville de Grasse et son évolution. L'inventaire du patrimoine industriel réalisé entre 2007 et 2013 fait l'objet d'un projet d'édition à paraître fin 2014. Ce « Cahier du patrimoine » sera diffusé au niveau national. Ce numéro de belle qualité viendra épauler la candidature de la ville au label UNESCO du Patrimoine Immatériel Mondial de l'Humanité.

- Les éditions du patrimoine

Le service Ville d'Art & d'Histoire supervise également les éditions du patrimoine. Il s'agit d'ouvrages historiques synthétisant des travaux émis par les divers services culturels de la ville de Grasse (musées, bibliothèques, archives communales).

- Publication du n° 4 : *Se divertir à Grasse au 18<sup>e</sup> siècle* en 500 exemplaires.

Publication accompagnée par une exposition (de janv à mai 2014) à la bibliothèque patrimoniale en collaboration avec les services VAH ; affaires culturelles, conservatoire, musées.

- Publication n° 5 : « Grasse se mobilise ». Publication accompagnée par les deux expositions des archives sur la première guerre mondiale.

- Numérisation

Rendre accessibles, par ce procédé, tous les ouvrages anciens de conservation, documents généalogiques, fonds photographiques, presse ancienne et cartes postales.

2014 : numérisation de la 2<sup>ème</sup> partie des délibérations municipales de 1893 à 2010 (pour rappel, numérisation de la 1<sup>ère</sup> partie de 1423 à 1893).

Aucun travail prévu pour 2015.

- Sensibiliser à l'environnement, au développement durable et aux enjeux énergie/climat



Fête de la science

Rendez-vous aux jardins : des animations, des visites de jardin, en famille ou pour les scolaires, concours de photos.....



Fête de la nature : nombreuses activités aux couleurs florales et arborées sont ouvertes pour les petits et les grands



- Impliquer les jeunes générations et valoriser leurs actions

Nouvelles étapes & actions marquantes 2014

- Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS)

- CLAS : accompagner le jeune dans la réalisation des tâches scolaires, acquérir des méthodes, des savoir-faire, des attitudes favorisant l'acte d'apprendre.

- Graf autorisé : les jeunes relookent leur quartier au relais des Fleurs de Grasse (porté par Soli-cités)

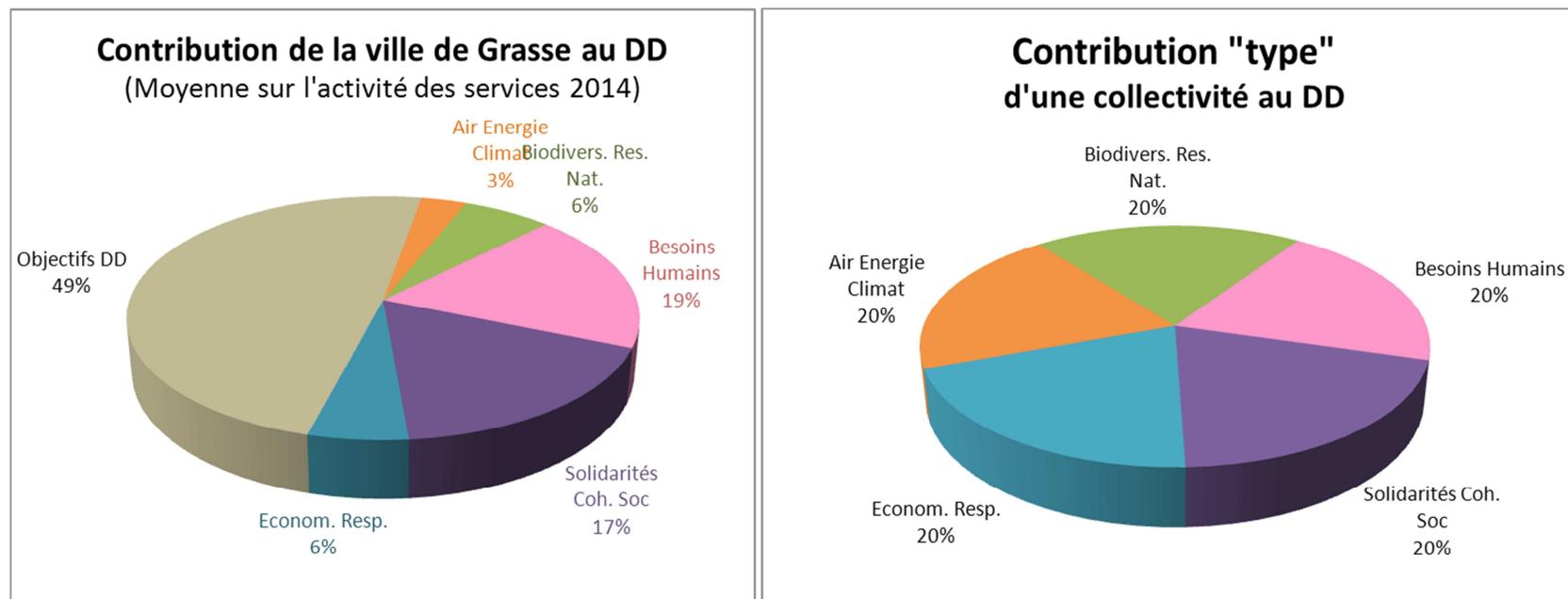
Prévention de la délinquance, habitat et cadre de vie. Favoriser la citoyenneté (intergénérationnel, vie associative), le lien social, la cohésion du quartier et le lien culturel.

- Départ autonome en vacances

Prévention de la délinquance. Possibilité pour les jeunes, qui ne sont jamais partis en vacances, de préparer un séjour à Barcelone en lien avec le centre social Harjès et la Gestion Urbaine de Proximité.

## Moyenne et résultats finaux

L'estimation des contributions des services aux finalités du développement durable, nous permet de faire une moyenne générale des pratiques exemplaires et d'apprécier, l'intégration progressive des éléments de la démarche nationale au regard du DD.



La comparaison de ces deux graphes fait apparaître que les politiques menées par la ville sont favorables aux objectifs de développement durable en ce qui concerne :

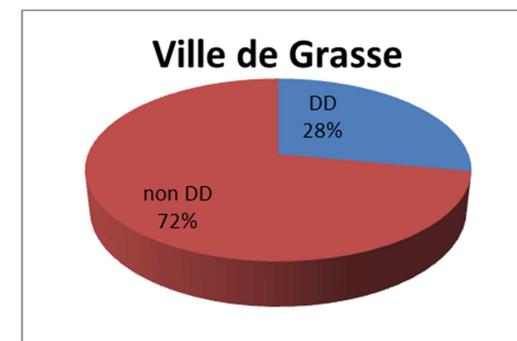
- La finalité 3 : « Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains et satisfaire leurs besoins essentiels »
- La finalité 4 : « Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations »

Elles sont donc à confirmer dans les prochains programmes d'action.

A contrario,

- La finalité 1 : « Lutter contre le dérèglement climatique et protéger l'atmosphère »
- La finalité 2 : « Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources naturelles »
- La finalité 5 : « Fonder les dynamiques de consommation et de production responsables »

Seront des points forts sur lesquels la collectivité portera son attention sur les prochaines années.



Considérant qu'une action relève du développement durable quand elle a un effet positif sur au moins 3 finalités, seuls 28% des actions de la collectivité sont retenues dans ce cas.